



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file - Votre référence

Our file - Notre référence

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

Canada

**LES REVENDICATIONS DES ORGANISMES FRANCO-ONTARIENS
EN MATIERES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
FACE AU GOUVERNEMENT ONTARIEN**

PAR

CHRISTINE DALLAIRE

B.E.P., Université d'Ottawa, 1991

**Thèse soumise à l'École des études supérieures et de la recherche
comme exigence partielle de la maîtrise en Études du sport.**

Directeur de thèse: Jean Harvey, Ph.D.

École des sciences de l'activité physique

Université d'Ottawa

Août 1994



Christine Dallaire, Ottawa, Canada, 1994



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file / Votre référence

Our file / Notre référence

THE AUTHOR HAS GRANTED AN IRREVOCABLE NON-EXCLUSIVE LICENCE ALLOWING THE NATIONAL LIBRARY OF CANADA TO REPRODUCE, LOAN, DISTRIBUTE OR SELL COPIES OF HIS/HER THESIS BY ANY MEANS AND IN ANY FORM OR FORMAT, MAKING THIS THESIS AVAILABLE TO INTERESTED PERSONS.

L'AUTEUR A ACCORDE UNE LICENCE IRREVOCABLE ET NON EXCLUSIVE PERMETTANT A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA DE REPRODUIRE, PRETER, DISTRIBUER OU VENDRE DES COPIES DE SA THESE DE QUELQUE MANIERE ET SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT POUR METTRE DES EXEMPLAIRES DE CETTE THESE A LA DISPOSITION DES PERSONNE INTERESSEES.

THE AUTHOR RETAINS OWNERSHIP OF THE COPYRIGHT IN HIS/HER THESIS. NEITHER THE THESIS NOR SUBSTANTIAL EXTRACTS FROM IT MAY BE PRINTED OR OTHERWISE REPRODUCED WITHOUT HIS/HER PERMISSION.

L'AUTEUR CONSERVE LA PROPRIETE DU DROIT D'AUTEUR QUI PROTEGE SA THESE. NI LA THESE NI DES EXTRAITS SUBSTANTIELS DE CELLE-CI NE DOIVENT ETRE IMPRIMES OU AUTREMENT REPRODUITS SANS SON AUTORISATION.

ISBN 0-612-00454-6

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

À Maman et à Papa,

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS	i
RÉSUMÉ.....	iii
CHAPITRE 1 - INTRODUCTION.....	1
1.1 Question générale	3
1.2 Questions spécifiques de recherche.....	3
1.3 Délimitation du sujet de recherche	3
1.3.1 La communauté franco-ontarienne.....	3
1.3.2 Les activités physiques et sportives	5
1.3.3 Les organismes franco-ontariens.....	6
1.3.4 Le ministère du Tourisme et des Loisirs.....	7
1.3.5 Les revendications.....	7
1.3.6 La politique ontarienne.....	8
1.4 L'importance de l'étude.....	8
CHAPITRE 2 - CADRE THÉORIQUE.....	11
2.1 La sociologie des relations interethniques et des minorités	11
2.2 L'approche de Danielle Juteau.....	19
2.3 L'approche de Raymond Breton.....	20
2.4 La communauté franco-ontarienne - communauté politique	27
CHAPITRE 3 - RECENSION DES ÉCRITS.....	32
3.1 La communauté franco-ontarienne et le sport.....	32
3.2 Le sport - élément de survie ou de désintégration des communautés ethniques.....	37
3.2.1 Le sport contribue au maintien de l'identité	38
3.2.2 Le sport contribue à l'érosion de la communauté.....	42
3.3 L'intervention du gouvernement ontarien.....	44

3.3.1 L'histoire de la politique ontarienne en matière de sport et d'activités physiques.....	44
3.3.2 Le gouvernement ontarien et la minorité francophone	53
3.4 Conclusion.....	56
CHAPITRE 4 - MÉTHODOLOGIE.....	58
4.1 L'échantillon	59
4.2 L'analyse de contenu qualitative.....	60
4.2.1 Première étape - l'analyse documentaire.....	62
4.2.2 Deuxième étape - les entrevues	63
CHAPITRE 5 - PRÉSENTATION DES INTERVENANTS	66
5.1 Présentation des organismes franco-ontariens	66
5.1.1 A.C.F.O.....	66
5.1.2 F.C.S.F.O.	70
5.1.3 Franc-O-Forme.....	71
5.1.4 F.E.S.F.O.	74
5.1.5 F.A.F.O.....	75
5.2 Un projet sportif commun.....	76
5.2.1 Les mandats	76
5.2.2 Leur conception de l'activité physique	77
5.2.3 Leurs buts	79
5.2.4 Leurs interventions.....	80
5.2.5 Le projet sportif franco-ontarien.....	82
5.3 Présentation du ministère du Tourisme et des Loisirs	85
5.3.1 Conception des activités physiques et sportives	90
5.3.2 Buts et interventions.....	91
5.4 Conclusion.....	96

CHAPITRE 6 - LES REVENDICATIONS FRANCO-ONTARIENNES ET LA
POLITIQUE PROVINCIALE..... 99

 6.1 Les revendications franco-ontariennes..... 99

 6.1.1 Leurs attentes face au ministère..... 100

 6.1.2 Leurs impressions de l'intervention
gouvernementale..... 103

 6.1.2 Les demandes des organismes franco-ontariens 105

 6.2 La politique du ministère du Tourisme et de Loisirs..... 110

 6.2.1 Les interventions du ministère..... 112

 6.2.2 Les intentions du ministère 117

 6.3 Compatibilité entre les revendications et la politique du
ministère 119

CHAPITRE 7 - CONCLUSION..... 123

RÉFÉRENCES..... 131

ANNEXES..... 142

 ANNEXE 1 - TABLEAU 1..... 143

 ANNEXE 2 - DOCUMENTS 144

 Ressources documentaires - A.C.F.O. 144

 Ressources documentaires - F.C.S.F.O..... 146

 Ressources documentaires - Franc-O-Forme..... 147

 Ressources documentaires - F.E.S.F.O..... 148

 Ressources documentaires - F.A.F.O. 148

 Ressources documentaires - Gouvernement de l'Ontario 149

 ANNEXE 3 - CERTIFICATION DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE, LETTRE
D'INFORMATION ET FORMULES DE CONSENTEMENT AUX ENTREVUES..... 153

 ANNEXE 4 - GUIDE D'ENTREVUE 154

 ANNEXE 5 - LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTREVUES 155

REMERCIEMENTS

Je remercie d'abord le professeur Jean Harvey qui tout au long de ma maîtrise a fait preuve de beaucoup de patience. Ses conseils essentiels ainsi que son appui remarquable ont largement dépassé les responsabilités d'un directeur de thèse.

Je me dois également de souligner l'apport précieux des membres de mon comité de thèse, et d'une façon spéciale, remercier la professeure Linda Cardinal du département de Sociologie, dont la collaboration, dès les premiers balbutiements de cette recherche, a été grandement appréciée.

Je remercie aussi très sincèrement les professeurs Lucie Thibault et Pierre Trudel qui ont accepté de lire mes premières ébauches. Leurs commentaires constructifs m'ont été utiles dans la rédaction de cette thèse, entre autres, pour préciser la problématique et la méthodologie.

Mes remerciements s'adressent aussi aux représentants des organismes franco-ontariens qui m'ont fourni les documents nécessaires à la réalisation de cette analyse et qui ont participé aux entrevues. De plus, je m'en voudrais d'oublier les intervenants de Franc-O-Forme et du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, ainsi que les fonctionnaires du ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs pour leur aide précieuse et l'accès indispensable à la documentation. Sans la collaboration de tous ces intervenants, cette thèse n'aurait jamais vu le jour.

Je voudrais aussi souligner l'intérêt qu'ont porté à cette recherche les intervenants franco-ontariens dans le domaine du sport et de l'activité physique, notamment l'intérêt exprimé par les membres du Comité consultatif franco-ontarien sur le sport et la condition physique et les loisirs du ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs. Leur sollicitude m'a beaucoup

encouragé! J'espère que les résultats de l'étude contribueront à la discussion et aux débats engagés entre ces divers intervenants.

Mes parents m'ont prêté un soutien inconditionnel tout au long de mes études. Sans leur encouragement et leur compréhension je n'aurais pu mener à bien ce projet de maîtrise. MERCI!

Enfin, je dois aussi remercier, de leurs contributions financières, le ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario ainsi que l'École des études supérieures de l'Université d'Ottawa.

RÉSUMÉ

La communauté franco-ontarienne est un groupe minoritaire qui lutte pour sa survie. Les organismes franco-ontariens, notamment ceux qui oeuvrent dans le champ social de l'activité physique et du sport, tentent de jouer un rôle important dans le processus de maintien de la communauté. Pour assurer le développement de la communauté, ces organismes recherchent un appui du gouvernement provincial. Cette étude reprend les concepts des études portant sur les groupes minoritaires francophones du Canada, particulièrement ceux de Breton (1964, 1983, 1989), pour analyser le rapport entre les organismes provinciaux franco-ontariens et le gouvernement ontarien, tel qu'il se joue dans le champ des activités physiques et sportives.

En effet, cette étude compare les revendications de la communauté franco-ontarienne dans le champ des activités physiques et sportives avec la politique du ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario, l'appareil gouvernemental responsable de ce champ d'action. Les résultats de l'analyse qualitative de documents et de textes d'entrevues dévoilent que les organismes franco-ontariens suivent un projet sportif commun visant à affermir la complétude institutionnelle de la communauté francophone de l'Ontario. Ces organismes qui interviennent dans ce champ d'action politique des activités physiques et sportives ont deux types de demandes. En premier lieu, les organismes franco-ontariens veulent obtenir des services en français. En deuxième lieu, les organismes franco-ontariens veulent obtenir des ressources de la part du ministère afin d'assurer la prise en charge de la communauté. Par ailleurs, les résultats de l'analyse démontrent que le gouvernement ontarien a mis en place certains mécanismes pour tenir compte des intérêts de la communauté franco-ontarienne. Toutefois, les organismes franco-ontariens ne semblent pas profiter pleinement des outils gouvernementaux existants.

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION

La communauté franco-ontarienne est un groupe minoritaire qui lutte pour son développement et son épanouissement au sein de la société ontarienne. Son épanouissement est lié à son développement communautaire, c'est du moins ce qu'indiquent les travaux de Breton (1983, 1985). Selon Breton, les Franco-ontariennes et les Franco-ontariens s'intègrent à la vie sociale de la communauté dans la mesure où cette dernière se dote d'un système social dynamique qui peut susciter leur désir d'y participer. En effet, ce sont les institutions et les activités communautaires qui attirent les individus sur une base volontaire et qui maintiennent la cohésion entre les membres de la collectivité. Les organismes franco-ontariens, notamment ceux qui oeuvrent dans le champ social de l'activité physique et du sport, font partie de ce système social. Ils visent à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des francophones de la province, et tentent de jouer un rôle important dans le processus de maintien de la communauté.

De fait, dans son document de projet de société, Notre place ... Aujourd'hui pour demain. Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne, l'Association canadienne-française de l'Ontario (A.C.F.O.) reconnaît que "bien orchestrés et intégrés à la vie communautaire, les sports et les loisirs peuvent grandement contribuer à contrer l'assimilation et favoriser le développement et l'épanouissement de notre collectivité" (A.C.F.O., 1991, p. 63). L'A.C.F.O. a adopté diverses résolutions et a pris quelques initiatives afin de créer un réseau destiné aux organismes qui oeuvrent dans le champ des activités physiques et sportives. L'A.C.F.O. veut aussi améliorer la prestation en français des services en activités physiques et sportives. D'ailleurs, la communauté franco-ontarienne tente de s'organiser de façon plus systématique dans ce champ d'activités afin d'encadrer les relations sociales des francophones au sein

d'une structure communautaire. Toutefois, la communauté recherche un appui particulier du gouvernement ontarien dans ses efforts d'assurer la participation de ses membres aux activités physiques et sportives. En effet, pour consolider la structure sociale franco-ontarienne dans le champ des activités physiques et sportives, les organismes de la communauté qui interviennent dans ce champ d'action revendiquent l'accès aux ressources contrôlées par le gouvernement provincial, notamment le ministère du Tourisme et des Loisirs.

La promotion d'une plus grande participation des francophones à des activités physiques et sportive fait déjà partie des objectifs de la structure gouvernementale ontarienne. À titre d'exemple, en 1985, un Comité consultatif franco-ontarien sur le sport, la condition physique et les loisirs fut créé au sein du ministère du Tourisme et des Loisirs, en vue de mieux desservir la communauté francophone de la province. De plus, le gouvernement ontarien, suite à la promulgation de la Loi de 1986 sur les services en français, reconnaît sa responsabilité en ce qui a trait à l'offre de services et de programmes aux francophones de la province en matière de sport et de loisirs.

Comment se jouent les luttes entre la communauté franco-ontarienne et la structure gouvernementale responsable du champ des activités physiques et sportives? Est-ce que l'avènement de la Loi de 1986 sur les services en français a eu un impact important sur l'intervention du gouvernement provincial dans ce champ d'action? Est-ce que les organismes franco-ontariens s'appuient sur cette loi pour obtenir le support gouvernemental? La loi de 1986 sur les services en français a-t-elle eu un effet sur les luttes franco-ontariennes dans le champ des activités physiques et sportives?

1.1 Question générale

Cette étude compare les revendications de la communauté franco-ontarienne dans le champ des activités physiques et sportives avec la politique du ministère du Tourisme et des Loisirs, l'appareil gouvernemental responsable de ce champ d'action. La question de recherche est la suivante: Dans le contexte de la Loi de 1986 sur les services en français et selon les principes directeurs de la politique qui en découle, comment l'intervention du gouvernement ontarien s'accomode-t-elle des revendications des organismes de la communauté franco-ontarienne dans le champ des activités physiques et sportives?

1.2 Questions spécifiques de recherche

Afin de répondre à cette question de recherche générale, la présente étude porte sur trois questions spécifiques. Premièrement, quelles sont les revendications des organismes de la communauté franco-ontarienne dans le champ des activités physiques et sportives? Deuxièmement, quelle est la nature de la politique du gouvernement ontarien qui sert à encadrer son intervention auprès des Franco-ontariens dans le champ des activités physiques et sportives? Troisièmement, existe-t-il un écart entre les demandes des organismes de la communauté franco-ontarienne et la politique du gouvernement ontarien?

1.3 Délimitation du sujet de recherche

1.3.1 La communauté franco-ontarienne

Pour les besoins de l'étude, nous considérons que la communauté franco-ontarienne constitue un groupe minoritaire au sein de la société ontarienne et que cette minorité regroupe les francophones de l'Ontario, quelles que soient leurs origines ethniques. Nous retenons la définition de la communauté franco-ontarienne adoptée dans le plan de développement élaboré par l'A.C.F.O. Le porte-parole officiel de cette minorité définit la communauté franco-ontarienne selon toute sa diversité culturelle et ethnique, c'est-à-dire que le patrimoine

ethno-culturel des francophones de la province qui ne sont ni originaires de l'Ontario ni de descendance canadienne-française est pris en considération (A.C.F.O., 1991).

D'ailleurs, l'identité d'un groupe ethnique n'est pas statique, elle est en constante évolution (Breton, 1983; Juteau-Lee, 1979; Juteau-Lee 1983a; Scott 1992). Selon Juteau-Lee (1983c) l'identité de la collectivité francophone de l'Ontario a connu maintes transformations depuis l'établissement de la première communauté canadienne-française en Ontario au début du dix-huitième siècle (Choquette, 1980). L'identité franco-ontarienne est ancrée dans la communauté francophone de l'Ontario depuis le milieu des années 1970 (Juteau-Lee et Lapointe, 1983) et le sentiment d'appartenance au groupe est associé au facteur culturel qu'est la langue française. Il est à remarquer toutefois que la collectivité franco-ontarienne se définit selon son rapport avec l'État ontarien (Juteau-Lee, 1983c). En d'autres mots, cela signifie que la communauté se définit comme un groupe minoritaire face au gouvernement provincial, gouvernement qu'elle ne contrôle pas. Ainsi, la définition de minoritaire de ce groupe découle de sa relation de pouvoir avec le gouvernement provincial et non de sa différence culturelle avec les autres groupes ethniques de la province.

Il existe cependant une certaine incertitude face au groupe franco-ontarien à savoir qui est membre du groupe et qui ne l'est pas (Guillaume, 1987; Guindon, 1985). En effet, l'identité collective du groupe a connu des transformations au cours des dernières années suite à l'arrivée d'immigrants francophones de diverses origines ethniques. Guindon (1985) souligne qu'en 1981, 20% des individus de langue maternelle française étaient d'origines ethniques autres que française. Mais, la langue française demeure la caractéristique fondamentale de la communauté franco-ontarienne et c'est à partir d'elle que les francophones de l'Ontario tentent de se forger une identité,

c'est-à-dire un sens d'appartenance à la collectivité (Bernard, 1986; Duguay, 1990; Guillaume, 1987). En 1991, la population ontarienne de langue maternelle française représentait près d'un demi million d'individus (Statistique Canada, 1991). Bien qu'il soit nécessaire de souligner l'existence d'imprécisions dans la détermination de l'appartenance au groupe franco-ontarien, il n'y a pas lieu de débattre de cette question dans le cadre de ce travail.

De plus, cette étude s'intéresse à la communauté franco-ontarienne et aux organismes franco-ontariens dans leur ensemble bien qu'il importe de reconnaître que divers sous-groupes de la communauté ne vivent pas les mêmes expériences dans le champ des activités physiques et sportives. En effet, les membres de la communauté peuvent vivre de différentes façons les relations et interactions au sein de ce champ social. Les individus au sein de la communauté franco-ontarienne développent diverses identités reliées au sexe, à la classe socio-économique, à la culture, à la race et autres, qui marquent leurs relations dans le champ des activités physiques et sportives comme dans tout autre champ social.

1.3.2 Les activités physiques et sportives

Selon Harvey et Cantelon, les activités physiques et sportives représentent "un ensemble de structures sociales et de pratiques qui, depuis leur apparition, sont contestées dans leurs objectifs et leurs orientations par divers acteurs sociaux" (1988, p. 1). Le sport et l'activité physique sont des pratiques sociales qui peuvent prendre diverses formes. Cette recherche se limite au sport amateur, ainsi qu'aux activités physiques et sportives de nature récréative, puisqu'il s'agit des deux secteurs dans lesquels les organisations franco-ontariennes interviennent et réclament l'appui du gouvernement provincial, afin de favoriser la pratique sportive selon leur conception du sport. Le phénomène qui nous intéresse comprend donc toutes les formes d'activité

physique et sportive pratiquées par les Franco-ontariennes et les Franco-ontariens auxquelles s'intéressent les organismes franco-ontariens provinciaux, que ce soit au sein du système scolaire, ou encore à travers les organismes communautaires, municipaux, régionaux ou provinciaux. Ces pratiques diverses incluent, par exemple, la participation à des ligues de quilles, des tournois de hockey, des cours de conditionnement physique, des équipes sportives scolaires, des randonnées de ski de fond ou encore l'entraînement et la participation au sport de haute performance.

1.3.3 Les organismes franco-ontariens

Les organismes que nous étudions dans cette étude sont d'envergure provinciale. Ils s'identifient à la question franco-ontarienne et oeuvrent auprès de la communauté francophone de la province. Évidemment, le caractère essentiel des organismes franco-ontariens à l'étude est leur préoccupation, directe ou indirecte, pour le champ des activités physiques sportives. Leur rôle de porte-parole auprès du ministère ontarien responsable de ce champ d'action représente la deuxième caractéristique importante de ces organismes. La communauté franco-ontarienne compte divers organismes, autres que l'Association canadienne-française de l'Ontario (A.C.F.O.), qui ont un intérêt particulier pour le sport et l'activité physique et qui interviennent auprès du ministère ontarien principalement engagé dans ce champ d'action. Ces organismes sont: la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (F.C.S.F.O.), le Centre d'information franco-ontarien sur le sport, la condition physique et le loisir (Franc-O-Forme), la Fédération des aînés francophones de l'Ontario (F.A.F.O.), ainsi que la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (F.E.S.F.O.) (maintenant - Fédération de la jeunesse franco-ontarienne). Il importe de souligner l'existence d'événements sportifs scolaires qui ont lieu à chaque année dans différentes écoles francophones de la province. Toutefois,

ce sont les écoles "hôtesses" qui sont chargées de l'organisation de ces "Tournois franco-ontariens". En effet, aucun organisme formel ne chapeaute ces compétitions annuelles. Il est donc impossible, dans le cadre de cette étude, de tenir compte de ce phénomène sportif provincial de l'Ontario français.

1.3.4 Le ministère du Tourisme et des Loisirs

La période étudiée dans cette recherche s'étale du début des années 1980 jusqu'en 1994. C'est au début de cette période que le gouvernement ontarien crée le ministère du Tourisme et des Loisirs (M.T.L.) qui a le mandat, entre autres, de s'occuper des activités physiques et sportives. Bien que l'appareil gouvernemental fut modifié de nouveau en 1993 pour devenir le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs (M.C.T.L.), l'étude s'intéresse aux interventions du gouvernement entreprises par le ministère du Tourisme et des Loisirs, puisque c'est la structure gouvernementale qui est intervenue pendant presque toute la période étudiée et avec laquelle les organismes franco-ontariens ont transigé¹. D'ailleurs, la réorganisation de cet appareil gouvernemental n'est pas encore terminée et les nouvelles lignes de conduite ne sont pas encore déterminées. Il est impossible d'obtenir des informations sur l'approche de ce nouveau ministère en matière d'activités physiques et sportives puisqu'elle n'est pas encore établie. Pour l'instant, la politique des loisirs ainsi que les programmes d'intervention en matière d'activités physiques et sportives demeurent les mêmes.

¹ Comme la restructuration du ministère est encore récente, les changements apportés par l'ajout du champ d'action de la Culture pour former un super ministère n'a fort probablement pas eu d'influence sur l'ensemble de ses interventions en loisirs au cours de la dernière année.

1.3.5 Les revendications

D'une part, cette étude vise à cerner les demandes de la communauté franco-ontarienne envers le gouvernement en matière d'activités physiques et sportives. En exigeant son appui, les organismes franco-ontariens prétendent avoir un droit spécifique au support du gouvernement pour mener à bien leurs projets. En effet, une revendication implique l'affirmation d'un droit quelconque (Chaudesaigues-Deysine et Dreuilhe, 1978; Collin, 1988). Il s'agit alors d'identifier les droits relatifs au champ des activités physiques et sportives que la communauté franco-ontarienne cherche à faire valoir.

1.3.6 La politique ontarienne

D'autre part, la présente étude s'intéresse à la politique du ministère du Tourisme et des Loisirs, c'est-à-dire l'intervention gouvernementale et les principes qui encadrent les démarches du gouvernement ontarien dans le domaine du sport et de l'activité physique, ainsi que son intervention auprès de la communauté franco-ontarienne. En effet, la politique est un ensemble de règles que s'impose le gouvernement, règles qui déterminent sa ligne de conduite quant à son organisation, ses décisions et ses actions (Chaudesaigues-Deysine et Dreuilhe, 1978). En outre, la loi cadre sur les services gouvernementaux offerts en français adoptée en 1986 (Loi 8) met en place des dispositions juridiques qui encadrent la politique du gouvernement ontarien en ce qui a trait à ses rapports avec la communauté francophone. La Loi de 1986 sur les services en français crée non seulement un contexte politique où les services sont offerts en français, mais aussi un contexte où l'existence de la communauté francophone est reconnue sur le plan politique. Cette loi exerce donc une influence sur les services que le ministère du Tourisme et des Loisirs offre aux francophones de la province.

1.4 L'importance de l'étude

À l'exception de Jean (1990) et Sylvestre (1990), aucun autre auteur ne s'est consacré à une recherche systématique de la pratique des activités physiques et sportives chez les Franco-ontariennes et les Franco-ontariens. Pourtant, tel que démontré dans Nos athlètes, un livre qui trace les grandes lignes de la participation sportive en Ontario français depuis le 19^{ième} siècle, la pratique sportive est une réalité franco-ontarienne qui contribue à la vitalité de la communauté. Cette étude tente donc, en premier lieu, de contribuer modestement à la compréhension du phénomène sportif chez les francophones de la province et de répondre à l'absence de travaux universitaires sur le sujet. Il s'agit d'explorer un nouveau champ social pour mieux comprendre la dynamique de la communauté franco-ontarienne, et cela, selon la perspective des organismes franco-ontariens. Deuxièmement, il importe d'étudier la situation actuelle de la minorité franco-ontarienne dans le champ des activités physiques et sportives en raison de sa contribution potentielle à l'épanouissement de la communauté. Troisièmement, il est question d'examiner l'importance du gouvernement provincial face au projet sportif franco-ontarien. Il s'agit donc d'étudier le champ des activités physiques et sportives pour mieux comprendre les luttes franco-ontariennes visant à assurer la survie de la communauté, tout en tenant compte de l'influence du gouvernement ontarien sur le développement de la communauté franco-ontarienne.

Cette étude porte avant tout sur la communauté franco-ontarienne et ses stratégies d'intervention dans ce champ d'action. L'analyse du projet sportif des organismes franco-ontariens par rapport à la politique du gouvernement ontarien permettra d'évaluer la compatibilité entre les demandes du groupe minoritaire et l'intervention étatique. Cette étude favorise strictement une analyse qualitative. Plutôt que de tenter de quantifier la relation (ou le manque

de relation) entre la politique étatique et les revendications des chefs de file franco-ontariens, la comparaison se fera en termes qualitatifs. Mais avant de procéder à cette comparaison, il importe d'expliquer le cadre théorique qui a orienté cette étude. Le deuxième chapitre situe cette recherche parmi les études sur les communautés francophones minoritaires du Canada et précise les concepts utilisés pour mieux comprendre la communauté franco-ontarienne. Le troisième chapitre est consacré à la recension des écrits portant sur divers thèmes de la problématique c'est-à-dire la communauté franco-ontarienne et le champ des activités physiques et sportives, l'influence de la pratique sportive sur l'épanouissement des communautés ethniques ainsi que l'intervention du gouvernement ontarien. La méthodologie utilisée pour réaliser cette recherche qualitative est précisée au quatrième chapitre. C'est dans les chapitres subséquents que les résultats de l'analyse sont présentés. La comparaison entre le projet sportif franco-ontarien et la politique provinciale du loisir constitue le cinquième chapitre, alors que le chapitre six porte sur la comparaison entre les revendications sportives franco-ontariennes et les interventions étatiques face à ces demandes. Les conclusions de l'étude constituent le dernier chapitre.

CHAPITRE 2 - CADRE THÉORIQUE

Le but de ce deuxième chapitre est de présenter les études sur les groupes ethniques, minoritaires et les Cultural Studies pour mieux situer cette étude du champ social des activités physiques et sportives au sein de la communauté franco-ontarienne.

2.1 La sociologie des relations interethniques et des minorités

Les études ethniques sont développées, au Canada, entre les années 1940 et 1960, à la fois dans les milieux anglophones et dans les milieux francophones (Juteau 1992). Alors que ce champ de la sociologie connaissait un développement considérable au Canada anglais durant les années 1960, les théoriciens du Canada français se préoccupaient de questions différentes. Depuis, la sociologie traditionnelle des relations ethniques est un cadre d'analyse surtout associé aux milieux anglo-saxons (Juteau-Lee, 1979).

Un certain nombre de chercheurs s'est intéressé à la situation des francophones dans le domaine du sport en adoptant les modèles de la discrimination et de l'assimilation utilisés en sociologie des relations ethniques. À l'aide du modèle de la discrimination, certains d'entre eux (Boileau 1978; Boileau, Landry et Trempe, 1976; Laberge, 1986; Lavoie 1989; Lavoie, Grenier et Coulombe, 1987; Macintosh et Whitson, 1990) ont décrit l'interaction sociale entre les membres de différents groupes ethniques, notamment les Canadiens français et les Canadiens anglais, en fonction de la discrimination et des inégalités caractérisant ces relations (Birrell, 1989). Selon Hall et ses collègues (1991), il s'agit de la méthode la plus facile qu'ont utilisée les auteurs canadiens pour décrire les rapports sociaux entre différents groupes ethniques dans le domaine du sport. Cette approche donne peu d'aperçu théorique et se fie à des concepts statiques et descriptifs comme la ségrégation des athlètes dans des

positions distinctes, la disparité salariale entre les athlètes professionnels et la participation non proportionnelle des membres de divers groupes ethniques.

Le modèle le plus utilisé pour analyser les relations interethniques en sociologie du sport est celui de l'assimilation ou de l'acculturation (Allison, 1979; Birrell, 1989; Harney, 1985). Celui-ci suppose, notamment, que les groupes ethniques vont éventuellement adopter les valeurs et les comportements de la culture dominante (Allison, 1979; Grey, 1992). Malgré la popularité de ce modèle pour analyser l'influence du sport sur les relations ethniques, peu d'auteurs l'ont appliqué aux recherches sur l'ethnicité au Canada (Hall et al. 1991). Deux des rares recherches canadiennes en sociologie du sport se rapprochant du cadre d'acculturation (Day, 1981; McKay, 1975 dans Hall et al., 1991) ont étudié l'influence de la structure et de la fonction de clubs ethniques, ainsi que les conséquences de la participation sportive sur l'assimilation des joueurs à la culture dominante.

Or, les auteurs empruntant les modèles de l'assimilation et de la discrimination tiennent pour acquise la variable ethnique par rapport aux groupes et aux individus. Il serait approprié d'entreprendre des recherches selon des approches différentes pour déterminer le rôle du sport dans la construction des relations ethniques (Hall et al., 1991; Birrell, 1989). Les interactions entre les groupes ethniques impliquent des rapports de pouvoir entre groupes dominants et subordonnés. Birrell (1989) ajoute qu'il n'est pas suffisant de décrire les relations entre les groupes. Il importe de s'attarder aux idéologies qui influencent la production de l'ethnie afin de comprendre comment les pratiques dominantes reproduisent ou contestent les relations ethniques de domination et de subordination.

Plutôt que de remettre en question le concept d'ethnicité, ces recherches se limitent surtout à l'étude des comportements et des relations d'individus et de

groupes considérés comme ethniques, sans toutefois définir cette identité ethnique (Ramirez, 1991). En effet, l'ethnicité d'un groupe est tenue pour acquise, comme si elle apparaissait en tant que caractéristique inhérente chez l'individu et chez le groupe. Juteau (1986) constate que la sociologie traditionnelle des relations ethniques s'attarde principalement à l'explication de différentes situations que connaissent les groupes, entre autres, l'adaptation, l'assimilation, l'acculturation, l'intégration et la discrimination. Ramirez (1991) constate par contre l'émergence d'une analyse plus critique face aux études ethniques. Par exemple, Scott (1992) signale qu'il ne faut pas simplement se limiter à décrire la différence entre l'identité des divers groupes, puisque cette identité n'est pas statique. Elle poursuit en dénonçant la hiérarchie de pouvoir qui mène à l'identification de groupes ethniques, à la mise en place de la différence entre les groupes, puisque le pouvoir n'est pas distribué de façon équivalente entre les groupes sociaux.

Certaines des études canadiennes récentes en étude du sport abordent la question ethnique selon une approche qui s'éloigne des modèles de la discrimination et de l'assimilation. Certains auteurs (White, Lambert et Curtis, 1989; White et Curtis, 1990a; White et Curtis, 1990b) adoptent un cadre qui met l'accent sur les valeurs et les attitudes des groupes, alors que d'autres (Harney, 1985; Renson, 1983) se tournent vers des conceptions anthropologiques ou historiques pour étudier les relations interethniques dans le domaine du sport.

Le débat le plus récent portant sur la question des groupes ethniques dans le domaine de la sociologie du sport porte sur l'explication des différences dans la pratique sportive des Canadiens français et des Canadiens anglais (Curtis et White, 1992; Laberge et Girardin, 1992; McAll, 1992; White et Curtis, 1990a; White et Curtis, 1990b). Les travaux de White et Curtis utilisant les données d'une enquête canadienne menée en 1976 sont au coeur de la controverse. C'est à

partir de théories de la socialisation qui s'inspirent du structuro-fonctionnalisme que White et Curtis (1990a, 1990b) procèdent à des études comparatives des valeurs entre les francophones et les anglophones. En 1989, White, Lambert et Curtis ont publié un article au sujet de la relation entre les activités de loisirs et le travail qui souligne, entre autres, que les anglophones participent davantage à des sports compétitifs que les francophones. À partir des réponses aux mêmes questionnaires distribués aux adultes Canadiens en 1976, White et Curtis (1990a) étudient les différences entre les anglophones et les francophones en ce qui a trait à la pratique sportive compétitive. Les auteurs tentent de vérifier deux hypothèses contradictoires. La première suppose que les anglophones participent à des sports pour des motifs reliés au défi personnel et à la compétition, alors que les francophones ne partagent pas ces mêmes valeurs. Ces derniers valorisent davantage la famille ainsi que la sécurité familiale. L'homogénéisation ethnique constitue la deuxième hypothèse qu'avancent les auteurs. Selon cette théorie, il n'y aurait pas de différence entre les deux groupes linguistiques en ce qui concerne la participation aux sports compétitifs puisque, depuis le changement social survenu au Québec, les francophones de cette province auraient adopté les mêmes valeurs que les anglophones. White et Curtis (1990a) concluent que la perspective des différences dans les valeurs ethniques des groupes linguistiques expliquent le mieux les résultats statistiques obtenus. En effet, leurs observations indiquent que les anglophones participent en plus grand nombre à des sports compétitifs et qu'ils pratiquent ces sports pour des raisons de défi et de compétition.

Dans un autre article, White et Curtis (1990b) proposent de vérifier l'hypothèse stipulant que les différences d'orientation face aux sports scolaires entre les écoles francophones et les écoles anglophones expliquent la confirmation de l'hypothèse de la différence dans la valorisation de la

compétition chez les anglophones et les francophones. En effet, ils supposent d'abord l'existence de différences de possibilités de participation aux sports entre les écoles du système anglophone et celle du système francophone. Deuxièmement, White et Curtis (1990b) assument que la participation sportive durant la période scolaire affecte la participation sportive adulte. Présentant les mêmes résultats que dans leur étude précédente (White et Curtis, 1990a), les auteurs confirment l'hypothèse de l'influence des différentes orientations scolaires vers le sport pour justifier les différences de participation des francophones et anglophones aux sports compétitifs.

En réaction à ces recherches, Laberge et Girardin (1992) présentent une analyse critique remettant en question la pertinence épistémologique et méthodologique ainsi que la conception idéologique à la base de ces études. McAll (1992) adopte lui aussi une position critique et constate que White et Curtis (1990a, 1990b) justifient l'inégalité entre les francophones et les anglophones sur la base de la culture ethnique, plutôt que de chercher une explication à leurs différences selon les mécanismes de l'inégalité. Il aurait été préférable d'aborder la question des différences de participations sportives des deux groupes ethniques en s'interrogeant sur ses liens avec la structure des inégalités sociales.

Dans le prolongement de cette problématique, quelques auteurs canadiens qui s'intéressent à l'ethnicité ont inscrit leurs analyses dans un "nouveau" courant théorique: les Cultural Studies². L'article de Donnelly (1988) au sujet de la résistance populaire à travers le sport s'inscrit dans le champ des Cultural Studies. L'auteur regroupe les formes de contestations culturelles retrouvées

² Certains ont proposé de traduire "Cultural Studies" par "Études culturelles". Puisque cette approche est originaire des pays anglo-saxons, nous avons conservé le terme anglais.

dans le sport sous trois catégories: les protestations politiques, l'opposition des groupes dominés et les autres formes de résistance culturelle. Paraschak (1990, 1991a, 1991b) est une deuxième auteure dont les analyses empruntent aux Cultural Studies. Ses recherches portent sur les groupes autochtones et inuits du Canada. Le but de son étude sur la participation des femmes autochtones d'une réserve ontarienne (Paraschak, 1990) était de vérifier dans quelle mesure le système autochtone résiste aux valeurs coloniales et patriarcales du système euro-américain. Dans une autre recherche, Paraschak (1991a) analyse les festivals sportifs des Territoires du Nord-Ouest en tant que domaine dans lequel les relations ethniques ont été contestées et construites. Paraschak (1991b) stipule que le sport, en tant que pratique sociale euro-canadienne, reproduit les relations ethniques sociales. De plus, dans une étude analysant le financement étatique des sports pour les Autochtones, Paraschak (1991b) en arrive à la conclusion que le domaine du sport a continuellement donné lieu à des conflits entre les Autochtones et l'État fédéral en ce qui a trait à la définition des activités physiques et sportives légitimes.

L'approche théorique des Cultural Studies, qui semble devenir un cadre d'analyse de plus en plus utilisé en sociologie du sport, permet, d'après Birrell (1989), une analyse qualitative critique. De plus, ces études fournissent un modèle d'interaction entre l'individu ou les groupes et les contraintes culturelles. Ce genre d'approche reconnaît que dans le domaine du sport, les contextes sociaux et culturels exercent des pressions sur les choix, les options, les expériences et les actions des groupes ethniques (Jarvie, 1991).

Si les auteurs considèrent que l'approche des Cultural Studies apporte une compréhension accrue des relations ethniques dans le sport, c'est que ce cadre théorique permet de considérer le groupe ethnique comme un phénomène social symbolisant une relation de pouvoir (Donnelly, 1988; Maguire, 1988, 1991).

En effet, il offre un modèle complet pour une analyse critique et réflexive des relations complexes de domination et de subordination structurées simultanément selon différents facteurs incluant, entre autres, l'ethnicité (Birrell, 1989; Jarvie, 1991). À l'aide des Cultural Studies le sport peut être analysé comme un lieu de luttes entre les groupes ethniques. En effet, Donnelly (1988) rajoute que les études qui tendent vers les Cultural Studies conçoivent le sport comme un domaine où les valeurs, idéologies et significations dominantes peuvent être contestées. Le sport peut être analysé comme un processus culturel de production, de reproduction et de transformation (Birrell, 1989; Donnelly, 1988). Les pratiques sportives peuvent alors être considérées comme éléments de production culturelle d'un groupe ethnique qui s'oppose à la culture du groupe dominant, ou encore comme un élément de transformation culturelle à travers lequel les relations de pouvoir sont modifiées.

Ces théories en sociologie du sport se prêtent-elles à l'analyse des francophones de l'Ontario? Dans la mesure où les Franco-ontariennes et les Franco-ontariens sont étudiés en tant que groupe ethnique, les Cultural Studies s'annoncent comme un courant théorique qui permettrait justement d'approfondir l'analyse du sport chez un groupe ethnique en portant attention aux rapports de pouvoir entre les groupes dominants et dominés. Or, la collectivité franco-ontarienne ne se définit pas ainsi. Elle se conçoit en tant que groupe minoritaire par rapport à l'État plutôt que de se situer en comparaison aux autres groupes ethniques de la société ontarienne. Les Cultural Studies ne permettent pas vraiment d'interpréter cette définition de la communauté franco-ontarienne.

Li (1990) constate que plusieurs sociologues ont concentré leur analyse sur les facteurs qui influencent l'identité ethnique, alors que d'autres auteurs abordent le phénomène de l'ethnicité en tant que conséquence de relations

d'inégalités produites et reproduites en raison de la différence de pouvoir entre des groupes. L'adoption de cette nouvelle perspective, l'étude des inégalités de pouvoir entre les groupes ethniques, a conduit à l'émergence de la sociologie des groupes minoritaires. Or, c'est précisément cet angle d'analyse qu'ont adopté les sociologues qui s'intéressent aux collectivités francophones du Canada vivant en milieu minoritaire. Comme dans les Cultural Studies, plutôt que d'accepter l'ethnicité comme une caractéristique innée, les sociologues s'inscrivant dans le cadre des études minoritaires ont questionné le processus qui mène à l'identité ethnique et conçoivent alors l'ethnie comme critère de classification. En effet, Simon (1983) explique que les processus de différenciation et de hiérarchisation dans les sociétés contemporaines ont pour effet de classer les individus en catégories, notamment celle de minorité ethnique. C'est-à-dire que les relations interethniques sont marquées par des inégalités de pouvoir menant ainsi à la classification des collectivités en position dominée en tant que groupe ethnique. Toutefois, ces groupes ethniques qui ne sont pas en position dominante luttent pour changer cette hiérarchie. Ils contestent l'ordre social. La sociologie des relations interethniques et des minorités porte alors sur "l'affrontement des pratiques, des politiques et des idéologies qui imposent et maintiennent cet ordre (qui est l'ordre des classements, des privilèges, de la distribution inégalitaire du pouvoir, du prestige et des biens) et des pratiques, des politiques et des idéologies qui le combattent" (Simon, 1983, p. 9).

Toutefois, plutôt que de s'attarder aux inégalités et aux comportements sur une base culturelle, la sociologie qui s'intéresse aux minorités francophones du Canada explique la dépendance des groupes ethniques, et conséquemment les relations entre ces groupes en fonction de leur rapport à l'État. Danielle Juteau (1979; Juteau-Lee, 1980, 1983a, 1983b, 1983c; Juteau-Lee et Lapointe, 1983; Juteau

et Séguin-Kimpton, 1993) et Raymond Breton (1964, 1983, 1985, 1989) ont notamment marqué cette sociologie.

2.2 L'approche de Danielle Juteau

Nous retenons de Danielle Juteau-Lee l'idée selon laquelle "on ne naît pas ethnique, on le devient" (1983b, p. 45). L'identité ethnique n'est donc pas une question de la nature, mais plutôt, selon Juteau-Lee (1983a, 1983b), le résultat d'une construction sociale, à la fois subjective et objective. D'une part, l'ethnicité est une production subjective, puisqu'elle implique un sentiment d'appartenance au groupe. Cette identification au groupe se fonde sur une histoire et une culture commune face aux conditions d'existence et aux luttes pour la survie de la communauté. D'autre part, "l'identité ethnique n'est pas quelque chose qui existe seulement dans la tête, elle renvoie à la communauté et à ses rapports constitutifs" (Juteau-Lee, 1980, p. 23). L'objectivité de l'ethnicité est alors associée aux relations du groupe au sein du système social.

Juteau-Lee (1983a) souligne de plus que la communauté ethnique est un phénomène en perpétuel développement. Les critères d'appartenance au groupe évoluent constamment, de même que les enjeux et les luttes encadrant les relations d'assimilation, de survie, d'épanouissement, de libération et de domination. En d'autres mots, les frontières de la communauté ne sont pas statiques (Juteau-Lee, 1979). Elles sont établies, d'une part, selon des facteurs culturels, notamment les dimensions cognitives, expressives et évaluatives et, d'autre part, selon des facteurs structurels c'est-à-dire les institutions qui englobent cette culture (Juteau-Lee et Lapointe, 1983). Comme l'identité d'un groupe ethnique est indissociable des frontières ethniques, les mutations de l'identité doivent être comprises en raison des frontières qui fluctuent sans cesse.

Selon Juteau-Lee (1983a), tous les individus sont "ethniques", cependant, ce sont les groupes qui diffèrent de la majorité qui écopent du qualificatif "ethnique", ou encore, les groupes qui ont peu de pouvoir. Ainsi, la classification en groupes ethniques réfère aussi à la situation de minoritaire, puisque ce ne sont pas tous les groupes qui sont désignés ethniques. Le groupe est minoritaire en raison de sa différence (Juteau-Lee, 1980). En effet, une fois en position dominante, le groupe ethnique ne se reconnaît pas en tant que tel. Le statut de minoritaire résulte alors du rapport du groupe ethnique face au groupe majoritaire. Les relations ethniques sont donc des relations de pouvoir et d'inégalités qui organisent les groupes selon une hiérarchie sociale. Ainsi, les groupes ethniques sont relégués à une position minoritaires dans le cadre des relations sociales interethniques, car ils ne possèdent pas "les instruments leur permettant de se reproduire ou de ne pas se reproduire en tant que communauté d'histoire et de culture" (Juteau-Lee, 1983a, p. 7). En effet, le phénomène de minorité renvoie à l'absence ou au peu de pouvoir social, au manque d'influence sur l'État et sur les institutions sociales de la majorité. De fait, les groupes minoritaires ont souvent peu d'autonomie institutionnelle.

2.3 L'approche de Raymond Breton

Alors que Juteau s'est appliquée à l'analyse de la production de l'identité ethnique ou la construction de l'identité, Breton (1964, 1983, 1985, 1989) oriente plutôt son analyse sur les relations sociales à l'intérieur du groupe, sur le réseau institutionnel qui encadre les interactions entre individus d'une même communauté. Il attache une grande importance à la portée du sens d'appartenance partagé par les membres du groupe, à la cohésion communautaire. L'analyse de ses écrits rappelle aussi les enjeux structurels de la survie des groupes ethniques. Mettant l'accent sur l'autonomie des communautés culturelles, Breton a développé la théorie de la "complétude

institutionnelle" (1964, 1983, 1985), notion qui a grandement influencé les écrits sur la communauté franco-ontarienne et sur les collectivités francophones canadiennes vivant en milieu minoritaire de façon plus générale (Cardinal et al., 1990). Ce concept, explique Breton (1964), réfère à l'organisation sociale du groupe ethnique et à sa capacité de mobiliser des ressources en vue de se donner un réseau d'institutions.

Breton (1983) considère que les communautés ethniques "se situent au sein d'un ensemble institutionnel plus vaste qui agit sur elles de façon marquée, mais ceci ne les empêche pas d'avoir leurs propres institutions et vie politiques" (Breton, 1983, p. 24). L'action politique des organismes et des membres du groupe ethnique devient un outil pour influencer ou contrôler l'orientation des affaires publiques dans un des domaines de la vie sociale au sein de la communauté. Ce champ d'action politique est un domaine constitué de deux composantes. En premier lieu, des individus et des groupes qui se préoccupent du développement et de la direction du domaine en question et qui interviennent en matière d'affaires publiques. Deuxièmement, le champ d'action politique comprend diverses ressources, des occasions d'actions et des problèmes. Les groupes et les individus qui interviennent dans ce champ d'action politique peuvent soit être en conflit, soit agir de concert selon leur intérêt pour le domaine.

Breton (1983) souligne aussi qu'un champ politique n'est pas immuable, c'est-à-dire que selon la période et le contexte, les intervenants et le contenu du domaine peuvent varier. Cette façon de concevoir le "politique" implique deux éléments: une action politique conflictuelle et une dimension communautaire. Comme les intervenants ne partagent pas nécessairement les mêmes intérêts et les mêmes idéologies, la scène publique devient un lieu de luttes de pouvoir pour le contrôle des ressources. Les divers groupes et individus tentent évidemment

d'influencer les décisions pour qu'elles correspondent aux orientations qu'ils privilégient. Toutefois, le domaine d'action politique ne se réduit pas seulement à un lieu de conflits. En effet, les intervenants au sein d'un même groupe ethnique peuvent aussi coordonner leurs efforts et leurs ressources, ainsi que se servir du pouvoir pour atteindre des visées communes. Dans une telle situation, les affaires publiques consistent à définir et atteindre ces buts collectifs. On se préoccupera alors de maintenir la collaboration entre les groupes et les individus, pour ne pas nuire à la réalisation des objectifs communautaires.

Breton (1983) souligne que la situation minoritaire du groupe ethnique le place en relation d'interdépendance face aux groupes et aux organisations des groupes majoritaires. Ce sont des rapports de pouvoir où le groupe majoritaire est en position dominante. Conséquemment, ce dernier est en mesure d'influencer la survie et le maintien du groupe ethnique. Suite à cette relation inégale avec la société dominante, l'action politique des groupes et des individus de la minorité peut viser, non seulement les conditions internes de la communauté ethnique, mais aussi le contexte extérieur de la communauté, c'est-à-dire les institutions et les conditions sociales de la société majoritaire. En effet, les situations à l'extérieur de la communauté peuvent aussi provoquer une incursion dans le champ politique de la part du groupe ethnique. Cette action politique peut porter sur diverses préoccupations, entre autres, les rapports de la communauté au sein des institutions majoritaires, son rôle social au sein de ces organismes ainsi que les politiques étatiques et leur application.

Breton (1983) identifie au sein de la communauté quatre processus liés à son gouvernement qui influencent sa "capacité d'effectuer des choix et de réaliser des projets collectifs" (p. 26). Le premier processus agit sur la définition de l'identité collective. L'auteur approfondit sa conception du groupe ethnique en tant que production sociale et explique que c'est à partir de choix et d'actions

que l'identité collective est forgée. Avec le temps, cette identité s'adapte et se modifie puisque les options et les décisions évoluent et changent continuellement. Breton (1983) développe aussi la dimension socio-politique de l'identité collective du groupe ethnique.

Un côté de cette dimension est attribuable au fait que c'est à travers "les luttes de pouvoir et les tentatives d'imposition d'une conception particulière du groupe et de sa destinée que l'identité collective se construit et que certaines représentations collectives se forment et acquièrent progressivement leur légitimité" (Breton, 1983, p. 28). Une deuxième facette de cette dimension socio-politique est reliée au fait que l'identité est une condition nécessaire à la mise en oeuvre de projets collectifs. En effet, elle est la pierre angulaire de la mobilisation des membres du groupe pour l'action communautaire.

Lorsque le sens d'appartenance conditionne les membres à s'impliquer dans des projets collectifs, le deuxième processus politique qui influence le gouvernement de la communauté entre en jeu: la coordination de cette action collective. "Pour qu'une communauté puisse se gouverner et que ses affaires publiques soient orientées, il faut que l'identité collective soit fixée dans une certaine organisation socio-politique" (Breton, 1983, p. 28). En effet, la mise en oeuvre de projets collectifs nécessite un système de structures et de mécanismes pour encadrer l'action politique et la coordination ou l'affrontement des forces enrôlées dans cette action politique.

Le troisième processus auquel s'intéresse Breton (1983) vise la résolution de conflits. Le groupe ethnique est en soi une communauté hétérogène puisqu'elle regroupe des individus qui peuvent être classifiés en sous-catégories selon diverses caractéristiques (classe socio-économique, sexe, religion, race, âge ou autres). Cette différenciation sociale peut engendrer des luttes de pouvoir entre ces sous-groupes de la communauté qui cherchent à gérer les affaires publiques

en fonction de leurs objectifs, objectifs qui parfois s'opposent. La communauté ethnique doit donc instaurer des mécanismes pour régler ces conflits internes.

Finalement, le quatrième processus politique qu'identifie Breton (1983) est lié à l'acquisition de ressources pour procéder à l'action politique. En effet, la continuité de la communauté repose en grande partie sur les ressources disponibles. Comme les membres du groupe possèdent certaines des ressources qu'elle convoite, l'aptitude de la communauté à inciter ses membres à s'impliquer et à participer est aussi associée au gouvernement de la communauté. Toutefois, d'autres ressources auxquelles la communauté s'intéresse se situent à l'extérieur de ses frontières.

En effet, l'État gère certaines des ressources utiles aux minorités. Breton (1989) souligne que les rapports entre la communauté ethnique et l'État sont des relations bilatérales de pouvoir et d'influence. En effet, il s'agit d'une relation d'interdépendance. Toutefois, c'est l'État qui a la balance du pouvoir. Bien qu'il s'agisse de relations asymétriques, l'influence est réciproque puisque les organismes ethniques minoritaires peuvent contrôler certaines ressources que l'État convoite, tandis que ce dernier profite aussi des ressources nécessaires au groupe minoritaire. Ainsi, les organismes ethniques émettront des revendications seulement si l'appareil gouvernemental est en mesure de prendre des décisions, d'entreprendre des activités ou encore de fournir des ressources qu'ils valorisent. De même, pour l'État, il ignorera les communautés ethniques, sauf dans le cas où ces dernières présentent des demandes ou si elles peuvent lui procurer des ressources auxquelles il tient.

Cette analyse de Breton (1989), écrite dans le cadre des relations interethniques et du multiculturalisme, porte sur les structures et les processus de représentation des intérêts de divers groupes ethniques au sein de l'appareil étatique. De façon spécifique, l'auteur s'intéresse à la façon dont l'État tient

compte de façon routinière des intérêts d'un groupe dans la conduite des affaires publiques, ce qu'il nomme "vesting of interests" (Breton, 1989, p. 36). Son étude porte sur les réseaux organisationnels étatiques mis en place pour tenir compte de façon systématique des intérêts ethniques. Il s'intéresse donc aux conditions dans lesquelles l'appareil étatique adopte ou maintient une politique visant à structurer ses relations avec les citoyens selon leur caractère ethnique plutôt, ou en plus, d'un autre critère de classification.

Trois directions peuvent varier dans l'étendue des objectifs et des instruments pour la mise en oeuvre de cette politique (Breton, 1989). La première variation possible porte sur l'étendue de la politique: la politique peut couvrir un seul domaine d'activité, tous les domaines dans lesquels l'État intervient, ou certains d'entre eux. La deuxième direction qui peut varier est le type de mécanismes organisationnels en place. La formation de réseaux informels entre les leaders de la communauté et les fonctionnaires est un exemple de mécanisme que peut adopter l'État. Ce dernier peut aussi reconnaître un organisme quelconque en tant que porte-parole du groupe minoritaire, organisme qui deviendra alors un agent consultatif. Dans certains cas, l'organisme est même créé par l'État. Un autre type de mécanisme porte sur le degré de lobby exercé par les organismes ethniques, ainsi que sur le degré de tolérance ou d'acceptation de ce lobby. Il existe aussi des organisations et des comités consultatifs multiculturels. On retrouve en plus des agences de relations communautaires qui agissent comme intermédiaire entre le groupe et l'appareil de l'État. Le recrutement de fonctionnaires membres du groupe minoritaire est aussi considéré comme un des mécanismes possibles, ainsi que la création d'agences ou d'offices gouvernementaux ou paragouvernementaux. Comme dernier type de mécanisme, Breton (1989) ajoute que l'État peut aussi mettre sur pied des agences destinées à être gérées principalement par la minorité.

Enfin, la troisième direction, qui peut varier dans l'étendue des objectifs et des outils opérationnels de la politique étatique face aux intérêts ethniques, est le degré de consolidation des mécanismes ou des réseaux au sein de l'appareil étatique.

Breton (1989) conclut: "The interests that are likely to become vested in societal institutions are those that are related to a set of opportunities or threats and that come from communities able to mobilize resources available and convert them into influence on the relevant centers of decision making" (p. 48). L'enjeu pour le groupe minoritaire est donc relié à sa capacité de s'organiser sur le plan politique. De plus, une collaboration doit exister, d'une part, entre les organisations du groupe ethnique, et d'autre part, entre cette minorité et les groupes de la majorité. Ces aspects de l'action politique de la communauté minoritaire ont été expliqués plus haut (Breton, 1983).

En ce qui a trait à la communauté franco-ontarienne, Breton (1985) s'est intéressé à sa situation de minoritaire. Selon lui, la collectivité francophone de l'Ontario connaît une certaine intégration et une mobilité aisée dans la société majoritaire. Comme ses frontières ethniques se traversent facilement, la communauté cherche à les accentuer. Le défi de la communauté franco-ontarienne est d'assurer l'épanouissement du groupe, d'intégrer les membres au sein de la communauté, puisque l'assimilation est une menace importante. Pour contrer l'acculturation des francophones à la société majoritaire, Breton (1985) affirme qu'il importe de mousser l'identité franco-ontarienne, de développer le sens d'appartenance à la communauté. D'abord, il soutient que l'identité franco-ontarienne est devenue un choix, un phénomène subjectif. Les Franco-ontariens et les Franco-ontariennes choisissent de s'intégrer à la structure sociale du groupe ou, si ils ou elles en font partie de naissance, ils ou elles peuvent s'en retirer. Donc, la survie de la communauté franco-ontarienne est

associée à sa capacité d'attirer les membres à l'aide d'une organisation sociale bien développée. Le dynamisme et le magnétisme du groupe minoritaire est fonction de sa structure sociale et de ses activités communautaires. En d'autres mots, la complétude institutionnelle est l'élément qui assurera le maintien de la communauté: "il s'agit du développement communautaire, de la création, de la continuité et du renouvellement d'un milieu de vie" (Breton, 1985, p. 84).

Le phénomène de la complétude institutionnelle n'a jamais été étudié en fonction du champ social du sport et de l'activité physique. Pourtant, il s'agit d'un domaine d'activités et d'interactions sociales important pour la valorisation et le maintien de l'identité culturelle (Cheska, 1988; Harney, 1985; Jarvie, 1991; Pooley, 1981; Renson, De Kegel et Smulders, 1983). Dans une étude sur le lien entre les activités de loisirs et le développement communautaire, Karlis et Dawson (1990) soutiennent que la structure sociale et l'organisation d'activités dans le domaine de la récréation s'annoncent non seulement comme un potentiel important pour la continuité des groupes ethniques, mais aussi pour leur développement communautaire. Il s'agit donc, dans la présente étude, d'examiner le rôle de la complétude institutionnelle dans le domaine du sport et de l'activité physique pour le maintien de la communauté franco-ontarienne, pour la promotion de l'identité franco-ontarienne.

2.4 La communauté franco-ontarienne - communauté politique

Selon Cardinal et ses collègues (1994), la vie politique des collectivités francophones minoritaires du Canada s'oriente selon deux axes. D'une part, les communautés francophones tentent de se prendre en main, de contrôler leur propre destinée et, d'autre part, elles cherchent tout de même à participer à la société canadienne. Ces deux axes ne sont pas nécessairement en opposition, mais ils créent toutefois une certaine tension qui, selon Cardinal et ses collègues

(1994), résume la vie politique des collectivités francophones minoritaires au Canada.

La situation minoritaire de la collectivité franco-ontarienne reflète justement cette réalité. Sa faible position hiérarchique dans l'ordre social ontarien l'incite à renforcer ses frontières ethniques afin de contrer l'assimilation. Comme l'intégration au groupe est un phénomène volontaire, selon Breton (1985), la communauté doit mousser l'identité franco-ontarienne et nourrir le sens d'appartenance chez ses membres pour assurer sa survie. C'est pourquoi Breton (1985) réitère l'importance de consolider le réseau d'institutions franco-ontariennes pour mieux encadrer les relations sociales des membres du groupe. Augmenter le degré de complétude institutionnelle est selon lui le moyen par excellence d'intégrer les francophones de la province à la communauté franco-ontarienne et de développer l'autonomie communautaire. La présente étude examine justement une dimension de la complétude institutionnelle dans le champ des activités physiques et sportives en Ontario français.

L'approche de Breton (1983, 1989) permet d'envisager la collectivité francophone de l'Ontario en tant que communauté politique agissant dans le but d'influencer la direction des affaires publiques en matière d'activités physiques et sportives. Ce champ d'action politique implique alors, d'une part, des organisations franco-ontariennes qui interviennent dans ce domaine et, d'autre part, un ensemble de ressources, d'occasions d'actions et de défis. Ces organismes communautaires se préoccupant des activités physiques et sportives peuvent être engagés dans des luttes pour le contrôle des ressources et pour la direction du domaine selon leurs intérêts et leur idéologie. Par contre, ils peuvent aussi faire front commun pour atteindre des buts communautaires, tel que l'atteinte de l'autonomie en matière d'activités physiques et sportives pour

fournir des interactions sociales en français et ainsi accroître le magnétisme de la communauté à l'égard de ses membres.

Certaines des ressources utiles pour la réalisation du projet sportif franco-ontarien sont disponibles à l'intérieur de la communauté tandis que d'autres ressources se retrouvent à l'extérieur de ses frontières sociales. Ainsi, l'action politique franco-ontarienne, pour consolider le réseau institutionnel et les activités communautaires dans le domaine du sport et de l'activité physique, peut non seulement viser les conditions internes du groupe, mais elle peut aussi tenter d'influencer les conditions extérieures. En outre, la communauté franco-ontarienne s'intéresse à l'intervention du gouvernement ontarien puisque ce dernier gère certaines des ressources nécessaires à la réalisation de son projet sportif. La communauté franco-ontarienne existe à l'intérieur de la société ontarienne et se retrouve alors en relation d'interdépendance avec elle. Toutefois, à l'instar des analyses de Juteau, son statut de minoritaire la place essentiellement dans une position de subordination face à la société majoritaire. Comme les institutions dominantes, notamment le gouvernement ontarien, sont en mesure d'influencer son développement et sa recherche d'autonomie, la communauté franco-ontarienne oriente son action politique, en partie, vers son rapport avec le gouvernement ontarien. Elle cherche à influencer son propre rôle au sein de l'appareil gouvernemental qui se préoccupe des activités physiques et sportives, ainsi qu'à influencer les politiques gouvernementales et leur application.

Cette étude s'intéresse avant tout à l'intersection entre l'effort franco-ontarien pour la mobilisation des ressources afin d'assurer son autonomie et son rapport de pouvoir avec le gouvernement ontarien pour obtenir les ressources qu'il contrôle. Juteau et Séguin-Kimpton (1993) ont étudié certaines revendications et stratégies de la communauté franco-ontarienne. Ces auteurs

affirment que les "agents de la collectivité minoritaire de l'Ontario, inscrits dans un espace politique spécifique, sont amenés à actualiser des revendications bien précises" (p. 283). Leur analyse les conduit à décrire l'organisation de la collectivité francophone de l'Ontario en termes de deux orientations qui se superposent. Ces deux préoccupations de la communauté franco-ontarienne résultent des deux types de situations minoritaires auxquelles elle fait face (Breton 1985) ou pour emprunter les propos de Cardinal et ses collègues (1994), ces orientations découlent des deux axes de la vie politique franco-ontarienne.

En effet, la communauté franco-ontarienne vit de façon simultanée les deux types de conditions d'existence: elle tient à préserver sa spécificité tout en cherchant à participer et à transformer des institutions sociales majoritaires. D'une part, cette collectivité adopte des stratégies pour se construire et maintenir une identité franco-ontarienne. Elle s'efforce de créer un espace pour permettre des interactions structurées entre les membres (Juteau et Séguin-Kimpton, 1993; Breton, 1985). D'autre part, les revendications franco-ontariennes visent à obtenir une légitimité de la part du gouvernement ontarien. La langue française est au coeur de ces demandes car la communauté cherche à agir sur les rapports linguistiques. Juteau et Séguin-Kimpton (1993) expliquent que la communauté francophone de l'Ontario cherche à valoriser sa langue à travers sa quête de l'officialisation de la langue française. Le but de ces revendications est de freiner le déclin du français, de permettre l'épanouissement de la langue et ainsi, l'épanouissement de la communauté.

Breton (1985) poursuit plus loin l'explication des demandes de la communauté franco-ontarienne pour l'obtention de l'appui de l'État ontarien et des institutions de la société majoritaire. Comme la mobilité des Franco-ontariennes et des Franco-ontariens est relativement facile, la communauté tente d'obtenir du gouvernement qu'il reconnaisse comme légitime son

existence et sa différence. Une fois son existence officiellement reconnue, le groupe minoritaire peut s'appuyer sur cette légitimité pour revendiquer le support des institutions sociales, afin d'assurer son développement, de même que la préservation de sa propre organisation sociale. La communauté exige alors que la société majoritaire contribue au développement et au maintien des organismes franco-ontariens. On prétend que l'État se doit d'agir pour contribuer à l'épanouissement du groupe minoritaire, en aidant la communauté à retenir ses membres et en encourageant ces derniers à participer à la structure sociale et institutionnelle du groupe.

Juteau (1979; Juteau-Lee 1983a, 1983b, 1983c; Juteau-Lee et Lapointe, 1983; Juteau et Séguin-Kimpton, 1993) aborde la construction de l'identité franco-ontarienne en fonction du monde extérieur à la communauté. Elle met l'accent sur l'influence des processus et des facteurs externes; tels que le pouvoir de l'État sur la direction des relations ethniques et l'évolution des rapports interethniques au Canada, sur la transformation de l'identité franco-ontarienne et l'évolution de la communauté. De son côté, Breton (1964, 1983, 1985) accorde plus d'attention aux processus et aux rapports organisationnels et sociaux au sein de la communauté pour expliquer la production de son identité et les conditions de l'épanouissement communautaire. Les concepts de Breton (1964, 1983, 1985, 1989) semblent alors refléter de façon plus adéquate la réalité franco-ontarienne et son rapport à l'État ontarien en ce qui concerne le champ d'action politique du sport et de l'activité physique.

CHAPITRE 3 - RECENSION DES ÉCRITS

Ce deuxième chapitre est consacré à la recension des écrits portant sur trois thèmes rattachés à la problématique de cette étude, les revendications franco-ontariennes dans le champ social des activités physiques et sportives face à la politique gouvernementale. La première partie du chapitre porte sur le champ social des activités physiques et sportives en Ontario français. Malgré le fait qu'il n'existe aucune étude sociologique sur le sujet, nous disposons de quelques libres discours décrivant le phénomène de la participation sportive au sein de la communauté franco-ontarienne, notamment en vue de son épanouissement collectif. Dans une deuxième partie, nous consultons les écrits qui tentent de voir si le sport contribue au maintien des communautés ethniques. En troisième partie, nous présentons les travaux portant sur l'intervention du gouvernement ontarien dans le champ de l'activité physique et sportive au sein de la communauté franco-ontarienne.

3.1 La communauté franco-ontarienne et le sport

Notre recherche nous a amené à constater qu'il n'existe pas de travail académique traitant de la place qu'occupent les pratiques sportives au sein de la communauté franco-ontarienne. Cependant, dans une recherche récente, Pageot et Gravelle (1993) ont tenté d'identifier les organisations franco-ontariennes qui interviennent dans le domaine du loisir, des sports et de la santé ainsi que les besoins et les problèmes qu'elles rencontrent. Les organisations qui ont été étudiées offrent une programmation à caractère récréatif, sportif et/ou de santé selon un modèle de vie active même si leur raison d'être n'est pas la promotion de ce genre d'activités (Pageot et Gravelle, 1993). Ils ont découvert un manque de motivation de la part des bénévoles et des participants, une préoccupation quant à la disponibilité, la formation et le recrutement des ressources humaines francophones, une préoccupation quant à l'accès à des

sources documentaires en français et un souci concernant d'autres fonctions reliées à l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes. Une autre étude réalisé par Proulx, Trudel et Boudreau (1993) auprès des éducateurs physiques franco-ontariens tente de décrire leur milieu professionnel. Les résultats de cette recherche démontrent que l'éducateur physique franco-ontarien et l'éducatrice physique franco-ontarienne sont des intervenants actifs au sein de la communauté sportive soit en tant qu'entraîneur, organisateur ou autre.

Bien qu'il ne constituent pas des analyses scientifiques, deux autres textes permettent de décrire les préoccupations de la communauté franco-ontarienne dans le champ des activités physiques et sportives. En premier lieu, un texte de Bouchard (1979) dans lequel il résume ses impressions des discours et des échanges lors d'un colloque organisé par l'Institut franco-ontarien en 1979. Un des objectifs de la rencontre était de sensibiliser les intervenants en activité physique au fait que la pratique sportive présente un danger potentiel d'assimilation à la société anglophone. Selon Bouchard (1979), les discussions ont tourné autour de deux tendances: (a) une préoccupation quant à la préservation de la culture et de la langue de la communauté franco-ontarienne; (b) les activités sportives et récréatives sont un domaine qui favorise l'assimilation. Une recommandation adoptée par les participants au colloque appuie la mise sur pied d'organismes régionaux pour répondre aux besoins des francophones et des anglophones. De plus, deux interventions sont proposées: organiser un comité régional francophone qui s'intéresse au sport et élaborer un plan prioritaire pour la formation des intervenants nécessaires en vue de desservir les francophones du nord-est.

En second lieu, un livre édité par Sylvie Jean (1990), Nos athlètes: premier panorama, porte sur l'historique des francophones de la province et du sport. Dans la première partie du livre, Sylvestre (1990), trace les grandes lignes

historiques de la pratique du sport chez les Canadiens français de l'Ontario à partir du début du 19^{ième} siècle. L'auteur décrit, entre autres, l'influence du base-ball sur le sport organisé en Ontario français. Dès la deuxième moitié du 19^{ième} siècle des équipes s'inspirant du modèle des collèges classiques québécois sont organisées au sein des institutions scolaires francophones. Il semble, selon ce livre, que les institutions scolaires, notamment les collèges classiques, aient beaucoup influencé le développement du sport et de l'activité physique en Ontario français. Plutôt que de copier le modèle des anglophones et d'organiser des ligues, les francophones forment de multiples équipes "pour des raisons d'attachement paroissial ou de valorisation de la vie de quartier" (p. 17). Déjà, on dénote le caractère communautaire que les francophones accordent au sport.

Selon l'historique que présente Sylvestre (1990), le hockey a aussi une place importante au sein des pratiques sportives des francophones. Il s'agit, selon lui, du sport le plus populaire au sein de la communauté franco-ontarienne. Deux phénomènes marquent l'apport des francophones au monde du hockey. D'abord, la contribution d'athlètes doués à diverses équipes amateurs et professionnelles et deuxièmement, la marque qu'ont laissé différentes familles de hockeyeurs. L'auteur suppose que le hockey représente un phénomène important, sinon dominant, dans l'histoire du sport en Ontario français.

Sylvestre (1990) conclut son exposé sur l'histoire du sport chez les francophones de l'Ontario en affirmant qu'à travers le sport, les attitudes et les valeurs des participants sont valorisées. En tant que pratiques libres, selon Sylvestre (1990), les activités physiques et sportives miroitent les comportements et habitudes des Franco-ontariennes et des Franco-ontariens. Par la pratique sportive, les membres de la communauté franco-ontarienne

peuvent vivre leur identité distincte. Cet auteur considère donc que l'étude du sport au sein de la communauté franco-ontarienne permet de reconnaître les valeurs culturelles fondamentales du groupe.

Dans une section portant sur les ligues, tournois et trophées au sein de la communauté franco-ontarienne, Jean et Sylvestre (1990) dressent un portrait actuel du sport organisé en Ontario français. Il est évident que la pratique de l'activité physique et sportive, pratique individuelle ou en équipe, témoigne de la réalité franco-ontarienne dans toutes les régions de la province (Jean et Sylvestre, 1990). Les auteurs mettent l'accent sur la diversité des pratiques sportives franco-ontariennes. Ils s'intéressent non seulement à la pratique sportive chez les athlètes de haute performance, mais aussi au sport scolaire, aux ligues récréatives et à l'activité physique chez les ainé(e)s.

Un des éléments déterminant la participation des équipes franco-ontariennes dans diverses ligues est l'appui financier qu'elles reçoivent des entreprises de la communauté. Selon Jean et Sylvestre (1990), le sport collectif est lié à la commandite des entreprises privées. Non seulement les gens d'affaires de la communauté encouragent financièrement la pratique sportive, mais aussi les clubs sociaux. On donne l'exemple des Clubs Richelieu et des Chevaliers de Colomb qui organisent des tournois, des épreuves sportives et des compétitions entre familles. De plus, les centres culturels qui mettent sur pied les carnivals d'hiver offrent aussi une programmation d'activités physiques et sportives en plus d'une programmation culturelle, sociale et artistique.

Il arrive parfois que les francophones de la province mettent l'accent sur le fait français par l'entremise de la pratique sportive. Par exemple, le Tournoi de Saint-Jean-de-Brébeuf dans la région de Sudbury est un événement annuel qui existe depuis 1963. Il regroupe les francophones dans le cadre d'une compétition de golf amicale à prix modique. Il existe aussi des organismes

sportifs qui s'identifient fièrement comme francophones tels le Club de golf Outaouais de Rockland. Les Tournois franco-ontariens, événements d'envergure provinciale, sont organisés annuellement dans les écoles secondaire et primaire de langue française en vue de contribuer au développement physique mais aussi à l'affirmation de l'identité franco-ontarienne chez la population étudiante.

L'ouvrage vise aussi à glorifier certains individus. Harney (1985), un auteur en Études du sport qui s'est intéressé à la question des groupes ethniques, souligne qu'aujourd'hui encore certains auteurs mettent l'accent sur les performances individuelles. Une portion importante de l'ouvrage sur le sport et l'activité physique en Ontario français est consacrée aux contributions des Franco-ontariens qui évoluent dans ce milieu. Dans Nos athlètes: premier panorama, Jean (1990) célèbre les athlètes franco-ontariens qui ont réussi dans l'univers des sports régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux.

Bien que cet ouvrage représente un premier effort de documentation de l'histoire du sport en Ontario français, il présente certaines faiblesses. En premier lieu, la contribution des femmes franco-ontariennes au développement du sport organisé en Ontario français y est absente. En deuxième lieu, les auteurs semblent ne considérer que les Ontariens d'origine canadienne-française au lieu d'adopter une approche plus orientée vers la communauté. En troisième lieu, il est surtout question des sports dominants tels que le hockey et le base-ball. Existe-t-il des pratiques sportives typiquement franco-ontariennes? Il semblerait que la seule caractéristique distinctive de la pratique sportive franco-ontarienne soit sa dimension communautaire. La participation sportive des Franco-ontariens reproduit, malgré elle, le modèle dominant anglo-ontarien et nord-américain. Pourtant, les auteurs mettent l'accent sur l'aspect récréatif du champ des activités physiques et sportives de la communauté franco-ontarienne. Mais, il n'est pas question des luttes et des

collaborations qui ont animé ce champ d'action pour assurer la participation sportive dans un milieu francophone. S'il existe aujourd'hui des organismes franco-ontariens, des ligues communautaires, des équipes, des réseaux, bref une structure sociale franco-ontarienne, c'est que des intervenants ont incité le développement de ce champ d'activités. Quels ont été les enjeux de cette évolution?

En conclusion, on constate par la lecture de cet exposé sur le sport en Ontario français que les activités physiques et sportives agissent comme une force d'attraction dans la communauté franco-ontarienne. On retient du livre de Jean (1990) trois idées principales. En premier lieu, la communauté franco-ontarienne se préoccupe des activités physiques et sportives. En deuxième lieu, on ne peut nier la contribution de l'excellence sportive des francophones de l'Ontario. En dernier lieu, la contribution des Franco-ontariennes et des Franco-ontariens qui participent et interviennent dans le champ des activités physiques et sportives fortifie le dynamisme de la communauté franco-ontarienne (Jean, 1990). Ce troisième constat met en évidence le lien entre ce champ d'action et l'épanouissement et le maintien de la collectivité francophone.

3.2 Le sport - élément de survie ou de désintégration des communautés ethniques

Les études suivantes portent sur les processus de maintien de l'identité ethnique. Les auteurs en Études du sport abordent le lien des activités physiques et sportives avec l'identité ethnique afin, notamment d'étudier l'assimilation. L'accent est aussi mis sur l'expression de la spécificité culturelle des groupes. Perçue en tant qu'expression de la culture du groupe, la pratique sportive est ancrée dans son contexte culturel et permet de développer et de refléter son identité (Cheska, 1987). Les activités sportives en tant que formes culturelles

peuvent donc jouer un rôle dans le maintien de l'identité, comme le démontrent plusieurs auteurs (Cheska, 1988; Harney, 1985; Jarvie, 1991; Kariis et Dawson, 1990; Pooley, 1981; Renson, De Kegel et Smulders, 1983). Cependant, d'autres auteurs concluent le contraire, c'est-à-dire que le sport demeure une pratique sociale qui assimile les groupes minoritaires à la société dominante (Day, 1981; Harney, 1985; Parashak, 1990).

3.2.1 Le sport contribue au maintien de l'identité

Les recherches démontrant la contribution de la pratique sportive au maintien de l'identité ethnique dans le contexte canadien sont plus nombreuses que les études qui ont soutenu l'hypothèse contraire. Selon Carrington (1986), le sport fournit un contexte culturel privilégié en vue du développement de différentes formes d'identité collective. Fleming (1991) précise que l'histoire du sport organisé démontre clairement que la pratique sportive peut agir comme un véhicule favorable au développement et à l'expression de la fierté ethnique. Non seulement est-il possible que le sport aide au développement et à la protection de l'ethnicité, il est aussi plausible que le sport agisse comme un outil de promotion du prestige régional ou national (Hall et al., 1991). D'ailleurs les gouvernements fédéral et provinciaux au Canada se sont vite rendus compte de l'avantage politique découlant de leur association avec le sport de haute performance, notamment la promotion du nationalisme ou du régionalisme (Hall et al., 1991; Harvey et Proulx, 1988; Macintosh, Bedecki et Franks, 1987; Macintosh et Whitson, 1990).

Dans une étude sur la survie ethnique de certains groupes autochtones, Cheska (1984) s'intéresse aussi au rôle du sport dans la préservation des frontières ethniques. Cette auteure a étudié les changements des caractéristiques indiquant l'existence de frontières ethniques entre des groupes d'Indiens Navajo et d'Euro-américains du sud-ouest des États-Unis. Elle suppose

que les pratiques sportives fournissent un contexte et un contenu culturels exprimant la diversité ethnique. De cette recherche, Cheska (1984) retire quatre observations. La première stipule que les rencontres sportives interethniques sont régies par les codes et les valeurs de chacun des groupes présents. Selon la deuxième observation, l'identité ethnique est déterminée, lors des rencontres sportives, par l'auto-perception des Autochtones, par la sélection et par la manifestation de comportements qui distinguent les frontières ethniques. La troisième généralisation qu'apporte l'auteure est que le contenu et la forme des pratiques sportives indiquent que les frontières ethniques peuvent changer avec le temps. Lorsque l'interaction entre les groupes ethniques persiste, les expressions culturelles peuvent être modifiées. Par contre, la perception des groupes quant à leur compatibilité avec l'identité ethnique renforce continuellement la diversité des ethnies. Selon la quatrième observation de l'auteure, les interactions sportives entre les groupes autochtones expriment leur diversité culturelle, puisque la participation sportive interethnique réaffirme la culture de chacun des groupes.

À l'instar de l'approche des Cultural Studies, l'auteure fait appel à la notion de pouvoir symbolique; plutôt que de parler de résistance culturelle, elle s'intéresse surtout à la question de la préservation ethno-culturelle. Afin de comprendre le phénomène de maintien de l'identité distincte des groupes ethniques autochtones, Cheska (1988), dans une autre recherche, explore deux thèmes: la question du maintien de systèmes d'identités qui entretiennent la différenciation entre les groupes ethniques lors des interactions et celle de l'utilisation symbolique des expressions culturelles en vue de reconstruire la dimension psycho-culturelle du pouvoir ethnique. Cette analyse révèle que les groupes ethniques autochtones profitent, entre autres, des contextes sportifs lors de festivités pour la reconstruction psycho-culturelle du pouvoir. En

premier lieu, les Autochtones réussissent à préserver une identité distincte lors des négociations entre groupes ethniques autochtones et durant les interactions avec les autres groupes ethniques. La deuxième forme de pouvoir symbolique identifiée permet aux Autochtones de retenir une relation synergique personnelle entre eux et les forces de la nature. En dernier lieu, les Autochtones croient en un pouvoir symbolique qui leur permet de revigorer, de redéfinir et de reconstruire leurs propres concepts d'identité ethnique. L'auteure reprend ce dernier point dans une étude différente et affirme que le renouvellement, la continuité et la modification des pratiques sportives traditionnelles sont trois utilisations des jeux ethniques qui permettent de préserver l'identité au sein des sociétés dominantes contemporaines (Cheska, 1987). La pratique sportive peut aider à renouveler l'opposition ethnique à la culture dominante. À travers les sports, les valeurs ethniques alternatives peuvent survivre dans les sociétés dominantes. Les actions possibles à travers la pratique sportive visant à maintenir l'identité ethnique que Cheska (1987) décrit ressemblent à quelques-unes des formes de résistance culturelle décrites par Donnelly (1988) sous la catégorie de contestations culturelles qu'il nomme "opposition des groupes dominés", notamment la persistance des pratiques sportives culturelles et la transformation des pratiques dominantes.

Renson et ses collègues (1983) se sont aussi intéressés au rôle des sports traditionnels dans l'expression de l'identité ethnique. Ces auteurs ont constaté que des études sur des minorités ethniques portant sur les Basques, les Écossais et les Irlandais démontrent clairement que lors de situations de crise, les jeux traditionnels ont contribué au processus d'identification des groupes subordonnés. Dans leur propre étude, ils ont confirmé l'hypothèse selon laquelle les jeux folkloriques, dans le cas d'une crise d'identité ethnique, fournissent une structure d'interaction permettant l'expérience et le partage

d'origines historiques et culturelles communes. La vérification de l'hypothèse a été faite auprès des immigrants flamands de l'Ontario pour lesquels une crise d'identité résultait de l'immigration au Canada. Selon Renson et ses collègues (1983), un jeu folklorique doit avoir des antécédents qui relèvent de l'histoire culturelle du groupe ethnique. Les jeux de "rolle bolle", de "course de pigeons" et de "lancer popinjay" que pratiquent encore les Flamands canadiens correspondent à cette définition et ont servi de véhicule pour l'expression et la consolidation de leur identité ethnique (Renson et al., 1983). En guise de conclusion, les auteurs soulignent un phénomène de double aliénation qui semble émerger dans la communauté flamande-canadienne. Ils distinguent un vide culturel qui apparaît entre l'image perçue de l'identité ethnique des Flamands canadiens et la réalité actuelle des Flamands d'Europe. Les immigrants flamands définissent leur ethnicité selon l'état de la culture flamande lors de leur départ. Cependant, la culture et la situation sociale en Flandre ont changé depuis leur émigration. Il existe alors un écart entre leur identité telle qu'ils la définissent, et la société flamande actuelle.

Harney (1985) a étudié l'histoire de la pratique sportive des groupes ethniques de l'Ontario pour mieux comprendre la préservation de l'ethnicité individuelle et collective. Il déplore le fait qu'en Études du sport, les historiens de l'Ontario ont généralement adopté le modèle dominant de l'assimilation qui néglige l'identité de groupe pour ne considérer que l'individu. On met l'accent sur les exploits sportifs individuels, sur la mobilité sociale à travers le sport et sur l'acculturation par l'intermédiaire "d'athlètes-modèles" (Harney, 1985). En effet, le modèle dominant de l'assimilation a influencé le choix des historiens. C'est à partir de ce modèle de la sociologie des relations ethniques qu'ils ont raconté les prouesses des athlètes d'origines juive, noire, autochtone, italienne et autres (Harney, 1985).

Selon Harney (1985), l'activité sportive permet d'affirmer l'identité ethnique. Il souligne que les instances cléricales reliées aux groupes ethniques de l'Ontario ont appliqué le concept de "la langue gardienne de la foi, la foi gardienne de la langue" à la préservation ethno-culturelle par le sport. Par exemple, le clergé protestant s'est servi du sport à travers les YMCA pour maintenir la solidarité et les valeurs ethniques. L'histoire des groupes ethniques en Ontario indique que le sport occupe une place importante dans la culture. Harney (1985) a même découvert des groupes pour qui la vie associative de l'ethnie n'est pas perçue comme complète tant que des gymnases, des parcs ou autres espaces de jeu n'étaient disponibles. Chez ces groupes ethniques, le sport agit comme une ressource pour transmettre et maintenir l'identité distincte.

3.2.2 Le sport contribue à l'érosion de la communauté

Harney (1985) accepte l'idée selon laquelle le sport joue un rôle important dans la préservation de l'identité. Mais, son étude historique sur le sport chez les groupes ethniques de l'Ontario révèle aussi des occasions où la pratique sportive a mené à l'érosion de l'identité par l'élimination des différences ethniques et sociales. Il constate aussi que peu de chercheurs ont tenté de comprendre comment le sport peut menacer la solidarité du groupe ethnique ou encore comment le sport peut entraîner la perte de la culture spécifique à l'ethnie.

Day (1981) est l'un des chercheurs qui se sont intéressés au problème de la perte d'identité des groupes ethniques de l'Ontario à travers la pratique sportive. Dans sa recherche, l'auteur a étudié l'acculturation des participants à huit clubs ethniques de soccer de la ville de London. Selon Day (1981), la nature très compétitive de la ligue de soccer a contribué directement à la croissance du phénomène de l'assimilation. Les résultats obtenus démontrent que tel que pratiqué à l'intérieur de ces clubs ethniques, le soccer encourage l'assimilation à la société dominante (Day, 1981).

Paraschak (1990, 1991a ,b) s'est pour sa part rendue compte que les relations ethniques à travers le sport peuvent reproduire les relations de domination et de subordination de la société globale. À titre d'exemple, son étude de l'évolution de la pratique sportive des femmes autochtones à l'intérieur du système autochtone, et parallèlement au sein du système dominant, démontre que certaines des valeurs dominantes se retrouvent dorénavant dans le système autochtone. Si la pratique sportive a lieu dans des conditions qui reproduisent des éléments de la culture dominante, elle ne contribue certainement pas à la préservation des valeurs et de la culture autochtones. Dans une étude différente sur le financement étatique des sports à l'intention des Autochtones des Territoires du Nord-Ouest, l'auteure rapporte que l'intervention du gouvernement fédéral visait à assimiler les groupes ethniques autochtones. Il en a résulté le fait que, pendant une certaine période, l'expérience sportive autochtone reproduisait les valeurs hégémoniques euro-canadiennes (Paraschak, 1991a).

Même si au Canada il y a davantage de recherches qui confirment l'hypothèse selon laquelle le sport contribue au développement et à la consolidation de l'identité ethnique que d'études qui la rejettent, il faut éviter de tenir pour acquis cette hypothèse. Il appert que la pratique sportive peut entretenir l'identité surtout quand sa forme et son contenu sont reliés à la culture distincte du groupe et à ses traditions. L'état des liens entre la structure sportive et l'identité est un autre facteur qui semble être important dans l'apport des activités sportives à la croissance du sens collectif d'appartenance à un groupe. Le sport est un lieu qui permet l'interaction interethnique favorable à la différenciation des groupes dans la mesure où les participants perçoivent leurs différences et à condition aussi que celles-ci soient reflétées à travers les pratiques sportives. Dans le cas contraire, c'est-à-dire une situation où le

contact sportif entre les groupes ethniques calque la société globale, le sport contribue fort probablement à l'érosion de l'identité du groupe dominé. De plus, l'interaction entre les membres de différentes ethnies dans le cadre sportif peut aussi atténuer leurs caractéristiques distinctes si l'organisation sportive n'encourage pas la différenciation ethnique. L'assimilation des groupes ethniques à travers le sport n'est pas inévitable: la préservation de l'identité ethnique dépend du contexte et des conditions qui gouvernent la pratique sportive.

Une des lacunes des recherches canadiennes sur le sujet est l'absence d'analyse exhaustive des facteurs qui influencent l'impact du sport sur l'identité du groupe ethnique. Karlis et Dawson (1990) reconnaissent que l'organisation d'associations et de clubs sportifs et récréatifs font partie de ces facteurs qui peuvent améliorer la cohésion et la solidarité du groupe ethnique. Harney (1985) souligne aussi que le sport peut être un élément fondamental de la vie associative d'un groupe. Il y aurait peut-être lieu de proposer des liens entre les études du sport et l'étude des relations de pouvoir entre les groupes ethniques afin de mieux comprendre le rôle des associations sportives dans le développement des communautés.

3.3 L'intervention du gouvernement ontarien

Cette partie de la revue des écrits porte sur le rôle et les actions du gouvernement ontarien. Nous présentons les études relatant l'histoire de l'action étatique dans le domaine du sport et de l'activité physique. Nous analysons aussi les quelques commentaires de la Loi de 1986 sur les services en français.

3.3.1 L'histoire de la politique ontarienne en matière de sport et d'activités physiques

Selon les écrits de Dinning, Lawlor et Taylor (1980), à partir de 1945, le gouvernement ontarien s'intéresse au domaine de l'activité physique et son intervention est dirigée vers la condition physique à l'exclusion du sport compétitif. La pratique d'activités physiques est considérée comme une activité récréative; par conséquent, elle est liée au loisir.

Le gouvernement ontarien a pour objectif d'impliquer les Ontariennes et les Ontariens dans la planification, la mise en oeuvre et la participation à des activités physiques et de loisir. En cela, il attribue certaines valeurs sociales à la pratique sportive et récréative: l'enrichissement émotif, psychologique, social et intellectuel, la collaboration et la cohésion communautaire, la liberté de choisir, et la créativité (Elliot et al., 1976; Pogue et Taylor, 1972). Ce sont les citoyens qui auraient la responsabilité de décider de leur programme. Une fois le choix fait, le gouvernement leur fournirait encouragement et appui. Selon cette approche, le gouvernement suppose que les valeurs maximales en loisir sont atteintes lorsque les participants prennent l'initiative et la responsabilité de planifier et d'opérer les programmes. Cette approche qu'adopte le gouvernement renvoie au principe mis de l'avant par les intervenants en loisir du secteur privé. Ces premiers pionniers du mouvement du loisir insistent sur le fait qu'un programme de loisir doit être fondé sur l'appui, l'initiative et la coopération entre les groupes communautaires et les paliers de l'État (Pogue et Taylor, 1972). Durant les années 1950, la division des programmes communautaires du ministère de l'Éducation opère selon cette approche. À la fin de la décennie, son intervention connaît une période de consolidation. Durant les 20 premières années de son intervention, le gouvernement établit les bases

pour la création de plusieurs activités et clubs de loisir. Il incite les municipalités à mettre sur pied des comités de loisir et donne l'appui nécessaire à l'amélioration des politiques, des installations et des programmes existants, et vise l'élaboration de nouveaux (Elliot et al., 1976). Selon Pogue et Taylor (1973), entre 1945 et 1960, l'intervention du gouvernement ontarien dans le domaine du loisir présente deux caractéristiques: la facilitation et le partenariat. La province considère que le meilleur rôle qu'elle peut jouer à l'égard du mouvement du loisir et du conditionnement physique est celui de facilitateur. D'autant plus qu'à travers cette fonction, il lui est possible de guider et d'amener les citoyens à prendre leurs responsabilités envers les programmes de loisir. L'objectif général est d'encourager les communautés à reconnaître les valeurs d'activités récréatives constructives et puis de les appuyer dans leurs plans d'action. Le deuxième rôle du gouvernement ontarien aurait été de devenir un partenaire avec les organismes locaux puisque le travail d'équipe est le meilleur moyen par lequel il envisage à servir les citoyens. De plus, le partenariat permettrait au gouvernement de présenter des services intégrés aux groupes communautaires. Les fonctions de facilitateur et de partenaire auraient été développées et intégrées à la politique de travail de la division en charge des programmes communautaires de sorte que la relation entre la province et les instances locales en serait une de coopération où le gouvernement facilite et où les agences municipales agissent.

Pendant les années 1960, le gouvernement ontarien réalise de grands progrès dans ses efforts de répondre aux besoins de récréation de la population alors que son intervention prend plus d'envergure mais devient moins directe que pendant les deux décennies précédentes (Elliot et al., 1976). Durant cette période, le fondement communautaire du rôle provincial en matière de loisir et de sport prend plus d'importance, et de plus en plus d'organismes privés

interviennent dans ce champ d'activités. La province maintient une politique en matière de loisir qui suppose que les valeurs maximales en loisir sont atteintes lorsque les participants prennent la responsabilité de planifier et d'opérer les programmes. Malgré sa distance apparente, le gouvernement ontarien est l'un des pionniers responsables du développement des loisirs durant cette période. Il joue un rôle important dans la création de programmes, puis il assiste et guide d'autres organismes à prendre la responsabilité de ces programmes. Il peut ensuite limiter son intervention à celle d'un conseiller.

En septembre 1962, l'Ontario participe à une entente fédérale-provinciale, dans le cadre de la Loi sur la santé et le sport amateur, afin d'assurer la disponibilité d'un programme de condition physique et de sport amateur aux Ontariens et aux Ontariennes de tous les âges sur une base annuelle. Selon les dispositions du projet de loi (C-131), les gouvernements provinciaux participants partagent avec le palier fédéral les dépenses quant à l'allocation de fonds pour des programmes favorisant la participation à des activités de conditionnement physique et à des activités sportives (Harvey et Proulx, 1988). Le gouvernement ontarien peut ainsi bénéficier de subventions fédérales dans la mesure où il s'engage lui aussi. L'Ontario entrevoit son rôle par rapport aux programmes d'activités physiques et sportives d'un point de vue surtout récréatif. Le gouvernement veut encourager et appuyer les programmes auxquels la population participe pour le simple plaisir de participer.

Le "Community Programs Branch" du ministère de l'Éducation devient le "Youth and Recreation Branch" en juin 1968. La principale responsabilité de cette nouvelle structure étatique, telle que définie par son premier directeur, est de rendre disponible une variété d'activités afin que les Ontariennes et les Ontariens puissent utiliser leur temps de loisir d'une façon plaisante et créatrice (Elliot et al., 1976). L'objectif du gouvernement est d'offrir un leadership et de

l'aide à l'intention du développement des communautés ontariennes, notamment en prêtant une attention particulière aux besoins des jeunes de participer pleinement à la vie communautaire. Le gouvernement se réserve encore ses rôles de partenaire et de facilitateur.

Selon Dinning et ses collègues (1980), les politiques, les fonctions et les méthodes de l'appareil étatique sont cohérentes avec les objectifs du gouvernement jusque vers la fin des années 1960. Cependant, de 1967 à 1969, la province maintient son orientation envers la poursuite d'activités récréatives tout en s'intéressant aussi au sport amateur. Une des raisons de ce changement d'intérêt est la grande visibilité des activités sportives. La province est forcée de s'impliquer dans ce milieu, surtout que les autres gouvernements le font et d'autant plus que l'État fédéral incite à de telles atteintes en raison de son programme de Jeux nationaux où les provinces s'affrontent. La pression du gouvernement fédéral, qui se traduit par son programme de partage des coûts et ses Jeux du Canada, agit comme catalyseur dans le changement de priorité du gouvernement ontarien. Il n'en est pas la cause. Ces facteurs poussent le gouvernement ontarien à considérer la poursuite de l'excellence comme un motif légitime d'intervention (Dinning et al., 1980). Entre 1968 et 1970, l'Ontario redéfinit son orientation quant au sport de haute performance. Sa première et plus importante initiative consacrée au sport de haute performance consiste en un programme de subventions destinées aux organismes de sport établit en 1968. Les conditions rattachées à ces allocations ont, d'après Dinning et ses collègues (1980), mené à la réorganisation des organismes sportifs et à la fortification de leur rôle. Et puis, le gouvernement recommande la formation d'un conseil sportif qui devient Sport Ontario. L'idée d'établir un tel organisme est conçue en 1968 et incorporée en 1969. D'autres actions du gouvernement ontarien dirigées vers le sport de haute performance font jour: sa participation aux Jeux du

Canada, la mise sur pied de jeux provinciaux et l'instauration d'un programme de reconnaissance sportive. En 1970, le gouvernement ontarien est engagé dans la promotion du sport amateur. Un indice du revirement de priorités du gouvernement est le changement de proportion du budget accordée au sport de haute performance (Dinning et al., 1980).

En 1972, la province effectue une étude provinciale et c'est alors que le gouvernement accorde au loisir le statut de service social essentiel (Fisher, 1980). En raison de la fonction du gouvernement d'assurer l'offre des services sociaux, l'Ontario justifie son intervention dans le domaine par la réduction des inégalités d'accès au loisir. Le rôle de l'État-providence aurait orienté les actions du gouvernement ontarien au début des années 1970. La structure gouvernementale est à nouveau changée et c'est le "Ministry of Community and Social Services" qui hérite d'une division consacrée aux activités sportives et récréatives: le "Sport and Recreation Branch". Peu après, la création d'un ministère des Loisirs et de la Culture démontre l'importance qu'accorde le gouvernement aux programmes du domaine des loisirs et des activités physiques. Jusqu'en 1974, ces programmes sont assignés à de gros ministères qui leur prêtent peu d'intérêt.

Afin de contribuer au développement du sport dans la province, le gouvernement ontarien élabore, en 1973-1974 une politique qui vise deux objectifs principaux (Dinning et al., 1980). Le premier est de permettre aux organismes de sport d'atteindre l'auto-suffisance financière. La province se serait engagée à partager les coûts des programmes de développement du sport amateur. Le deuxième objectif de la politique est axé sur l'auto-gestion des organismes sportifs. Entre 1970 et 1975, Sport Ontario se renforce et obtient davantage de fonds de la part du gouvernement et des loteries provinciales. Cet organisme est responsable de l'établissement du Centre des sports de l'Ontario en

1970. Deux autres événements importants pour le développement du sport amateur en Ontario surviennent durant cette période. Il s'agit de l'augmentation des subventions accordées aux organismes de sport, ainsi que l'introduction du programme national de certification des entraîneurs élaboré initialement par l'Ontario.

Depuis 1970, les activités sportives récréatives obtiennent moins d'argent que les activités sportives compétitives. Le gouvernement stipule que les activités récréatives peuvent s'auto-financer, car des subventions sont distribuées aux municipalités pour l'offre de services de loisir qui comprennent surtout des programmes de sport récréatif. C'est aussi au début de cette décennie que le gouvernement cherche à s'associer avec d'autres agences pour assurer la disponibilité d'activités de loisir et de sports récréatifs. Pour subvenir aux besoins des groupes communautaires en matière d'activités physiques récréatives, le gouvernement suit trois principes d'intervention. En premier lieu, il continue d'encourager la participation, la coopération et le partenariat entre les acteurs impliqués. En deuxième lieu, il maintient ses fonctions de facilitateur, de promoteur et de coordonnateur. En dernier lieu, le gouvernement ontarien favorise le choix, la diversification et la décentralisation. Ces principes d'opération aident l'Ontario à développer quatre éléments, soient une philosophie du loisir, des organisations, les compétences des intervenants et une approche coordonnée et coopérative.

En 1979, le gouvernement commande un rapport de recherche afin d'étudier la situation du sport amateur, du conditionnement physique et des activités récréatives en Ontario. Des recommandations doivent être faites en rapport à l'utilisation des ressources, au perfectionnement et à la coordination des efforts, à la coopération entre les divers partenaires, et à la création ou à l'amélioration de structures nécessaires (Fisher, 1980). Le but de ces

modifications est d'encourager et d'initier la croissance de la participation de masse ainsi que l'excellence. Fisher (1980) propose six constats de faiblesse de l'intervention étatique dans le domaine. Le premier porte sur le manque de vision du gouvernement provincial: celui-ci n'a pas de politique de loisir pour guider les ministères dans l'élaboration de leurs programmes. Le deuxième constat est que plusieurs structures du gouvernement de l'Ontario touchent directement au loisir. En effet, 18 ministères, dont le ministère de la Culture et des Loisirs, le ministère des Richesses Naturelles et le ministère de l'Industrie et du Tourisme, sont impliqués dans ce domaine. Le troisième point du rapport de l'étude est le manque de coordination entre ces ministères. L'auteur remarque aussi qu'il y a peu d'appréciation de la valeur intrinsèque d'une politique gouvernementale du loisir. On ne reconnaît pas non plus l'importance d'entretenir une relation entre la politique du loisir et la politique de développement économique et industriel, d'une part, et l'importance d'établir un parallèle entre la politique du loisir et la politique sociale, d'autre part. Le cinquième constat est le fait qu'il n'existe pas de véhicule en vue de faciliter la planification intégrale au niveau local et le fait qu'il n'y a pas d'instance pour considérer, approuver ou résoudre d'une façon coordonnée les plans et préoccupations des communautés. Le dernier constat est que le système existant, en 1980, ne mène pas à une évaluation complète de la pertinence des activités de loisir en fonction de leur disponibilité à tous les citoyennes et citoyens et en fonction de leur accès pour tous les groupes sociaux.

En 1982-1983, la structure étatique chargée du loisir, du sport et des activités physiques est encore une fois transformée et un nouveau ministère, le ministère du Tourisme et des Loisirs, est créé selon les dispositions du projet de loi 41. Puis, le 4 février 1987, le parlement ontarien adopte un énoncé de politiques sur les loisirs communautaires. L'Ontario se dote ainsi d'une politique

du loisir qui répond à l'une des faiblesses que soulignait Fisher (1980). Une étude porte spécifiquement sur cet énoncé de politique sur les loisirs communautaires. La politique ontarienne, selon Reid (1989), précise deux choses. D'abord, on indique que c'est le ministère du Tourisme et des Loisirs qui est l'appareil étatique principal en ce qui a trait à la représentation et la coordination des intérêts et des programmes de la province. Ensuite, c'est selon l'approche expliquée dans cet énoncé de politique que le gouvernement local devrait diriger les développements en matière de loisir communautaire. Reid (1989) constate que la politique étatique vise une approche de coopération quant à la planification, la création de services et leur mise en oeuvre au sein de la communauté. Les différents paliers du gouvernement ont la responsabilité d'assister et de faciliter l'offre de services récréatifs. Cependant, ce sont les organismes privés, qu'ils soient commerciaux ou à buts non lucratif, qui demeurent les principaux intervenants.

Cet aperçu de l'intervention étatique ontarienne dans le champ du sport et de l'activité physique permet de dresser certains constats. En premier lieu, dès le début de son implication dans le domaine, la province de l'Ontario aurait tenté d'établir une relation avec les organismes intéressés afin de former des partenariats. Elle aurait poursuivi une philosophie exigeant l'engagement des citoyens et le rôle central des organismes locaux, régionaux et provinciaux. Le gouvernement perçoit son rôle en terme de facilitateur et de partenaire et aurait adopté cette position tout au long de ses interventions. Divers motifs ont encouragé son implication dans le domaine. À titre d'exemple, il se préoccupe de la santé et du bien-être de la population ainsi que du développement personnel et communautaire. Il s'assure de la disponibilité de services de loisir et de sport pour tous les Ontariens et les Ontariennes. Les instruments d'intervention qu'il utilise au début sont surtout des méthodes d'exhortation - des moyens en vue

d'encourager les intervenants et les participants, ainsi que des dépenses - la distribution de ressources financières. Une autre caractéristique de l'intervention du gouvernement ontarien dans le sport et l'activité physique est le changement de priorité qui survient à la fin des années 1960. Jusque-là, il aurait encouragé prioritairement la participation de masse mais le besoin de réaliser des gains politiques l'orienta vers le sport de haute performance.

3.3.2 Le gouvernement ontarien et la minorité francophone

C'est depuis les années 1970 que le gouvernement ontarien intervient de plus en plus face à la minorité francophone (Juteau et Séguin-Kimpton, 1993) en prenant le rôle "d'agent de reproduction de toutes les identités culturelles, linguistiques, régionales" de la province (p. 282). En effet, il entreprend différentes démarches et met en place divers mécanismes, tels que des lois et des comités, qui servent d'un côté à assurer une certaine régulation sociale (Juteau et Séguin-Kimpton, 1993) et de l'autre, à tenir compte des intérêts franco-ontariens et ainsi à rendre légitime la présence des francophones dans le processus de prise de décisions (Breton, 1989). Les rapports entre la communauté franco-ontarienne et le gouvernement provincial se modifient avec l'influence croissante du gouvernement sur la communauté. Par ailleurs, selon Juteau et Séguin-Kimpton (1993) le projet de société franco-ontarien, l'autonomie dans différents champs d'activités sociales, ne cadre pas avec les objectifs provinciaux du multiculturalisme. En effet, cette politique dévoile une vision "neutre et pluraliste de la société ontarienne" (Juteau et Séguin-Kimpton, 1993, p. 283) dans laquelle la communauté franco-ontarienne aurait sensiblement le même statut que tout autre groupe ethnique, ce qu'elle ne peut pas accepter en raison de sa vision des peuples fondateurs.

Suite aux pressions de la communauté franco-ontarienne sur le gouvernement pour qu'il adopte une loi régissant les services gouvernementaux

et qu'il offre des garanties, la Loi de 1986 sur les services en français (Loi 8) est enfin promulguée. La Loi 8 est une loi cadre sur les services en français offerts par les structures étatiques. En d'autres mots, le but de cette loi est de mettre en place des dispositions juridiques en vue d'encadrer la politique du gouvernement concernant les affaires francophones (Guillaume, 1987). Le gouvernement tente ainsi d'établir de nouvelles relations harmonieuses avec les francophones de sorte à se démarquer des rapports conflictuels antécédents qu'il a entretenus avec elle (Grandmaitre, 1986). En adoptant cette loi, le gouvernement reconnaît les droits linguistiques et culturels de la communauté franco-ontarienne (Grandmaitre, 1986; Guillaume, 1987).

Selon Guillaume (1987), les réactions de la communauté franco-ontarienne à la Loi 8 sont favorables. Cardinal et ses collègues (1994) déclarent en effet que l'adoption de ce projet de loi représente une victoire importante pour la collectivité francophone. On applaudit la reconnaissance de la langue, ainsi que le principe de l'égalité des services. Cependant, les représentants de la communauté soulignent que la partie n'est pas gagnée. On cherche toujours à obtenir le bilinguisme officiel.

Dans une recherche portant sur les conséquences de la Loi 8, Duguay (1990) étudie les implications de cette loi en fonction de l'amélioration des services gouvernementaux offerts aux francophones ainsi qu'en fonction de la reconnaissance symbolique de la réalité francophone ontarienne. L'auteure soutient que, en plus de légitimer l'usage de la langue française au sein des institutions étatiques, la Loi 8 renforce l'identité de la communauté franco-ontarienne. En effet, la reconnaissance officielle des droits linguistiques des francophones ravive leur fierté. L'identité franco-ontarienne est construite principalement autour de la langue française. Comme la Loi 8 améliore le statut du français, il s'en suit qu'elle contribue à l'affermissement de l'identité

communautaire. L'importance de cette loi pour la communauté franco-ontarienne, selon Duguay (1990), est non seulement le fait que cette loi rend légitime la langue et la culture des francophones de la province, mais aussi qu'elle lui donne les outils nécessaires pour s'affirmer.

Selon Braën (1986), la Loi de 1986 sur les services en français présente cependant certaines faiblesses. D'abord, il aurait été préférable que les gouvernements locaux soit aussi responsables de garantir des services en français. De plus, il est à remarquer qu'il existe certaines réserves à l'application de la loi en raison de l'Article 7 qui soutient que les obligations du gouvernement sont limitées dans la mesure où tous les efforts raisonnables sont déployés (Le Gouvernement de l'Ontario, 1986). En d'autres mots, les droits linguistiques des francophones de la province sont soumis à des conditions et peuvent même être restreints davantage si les efforts étatiques sont considérés "raisonnables". Ces insuffisances de la Loi de 1986 poussent Braën (1986) à déclarer que, finalement, les droits linguistiques que propose le gouvernement ne sont pas aussi larges et étendus qu'ils puissent paraître. Au contraire, en adoptant cette loi, le gouvernement impose des limites et des définitions qui ont pour effet de préserver la langue française dans une position d'inégalité face à la langue anglaise. Le français n'a toujours pas le statut de langue officielle.

Selon Beauregard (1986), la Loi de 1986 sur les services en français "n'est pas une fin mais un moyen" (p. 146). Elle se présente comme un outil que le gouvernement utilisera pour intervenir et faciliter l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne. Cet auteur souligne cependant qu'il importe que la communauté franco-ontarienne ne crie pas victoire; il faut rester attentif et s'assurer que les droits soient respectés. Il ajoute aussi qu'il faut persévérer en ce qui concerne les revendications.

Selon Guillaume (1987), "la politique du gouvernement de l'Ontario en faveur des francophones est une réponse aux pressions de cette minorité et aussi une prise de conscience d'un enjeu politique majeur pour l'ensemble de la province" (p. 23). Cette auteure remarque aussi que le gouvernement ontarien a adopté une approche souple et adaptée qui évite de contrarier les anglophones, ainsi que de mener à une situation de ségrégation pour la minorité francophone.

En somme, la Loi de 1986 sur les services en français représente une action étatique qui reconnaît l'existence de la communauté francophone de l'Ontario et son droit à des services en français. Les francophones de la province peuvent dorénavant s'appuyer sur cette loi cadre dans leurs démarches pour obtenir davantage de ressources, de services et de programmes de la part du gouvernement. De plus, à partir du préambule de cette loi qui reconnaît l'importance de la survie du groupe, la communauté franco-ontarienne peut justifier ses demandes de support étatique pour assurer son épanouissement.

3.4 Conclusion

La recension des écrits abordant les divers éléments de la problématique de cette thèse permet de dresser certains constats. Force nous est de reconnaître que les auteurs négligent de prendre en considération la contribution potentielle du champ social des activités physiques et sportives à la consolidation de la complétude institutionnelle en milieu francophone. L'attention des auteurs en Études du sport n'a pas été tournée vers le rôle des institutions et des structures sportives face au développement communautaire. Certains traitent des relations ethniques dans le contexte de la pratique sportive en terme de reproduction culturelle ou de source de conflits entre dominants et dominés. Toutefois, ils abordent seulement le phénomène du maintien de la spécificité des groupes par l'entremise de la transmission de l'héritage culturel. Dans la

mesure où les conditions encadrant la participation sportive des francophones reflètent leurs caractéristiques spécifiques et distinctives, l'activité physique et sportive peut promouvoir et fortifier l'identité franco-ontarienne. Le champ des activités physiques et sportives peut aussi contribuer à la préservation de l'identité collective franco-ontarienne non seulement par l'entremise de la pratique sportive, mais aussi par la mise sur pied d'organismes franco-ontariens encadrant cette participation sportive. On constate un lien entre le concept de "complétude institutionnelle" tel que propose Breton (1964, 1983, 1985) et la notion de développement communautaire à laquelle font référence Karlis et Dawson (1990). En effet, ces auteurs misent sur l'importance d'un système d'organisations communautaires pour encadrer et structurer les interactions entre les membres du groupe. Appliquer ce principe au champ des activités physiques et sportives, veut dire reconnaître que l'établissement d'une structure ou d'un réseau institutionnel gouvernant les interactions et les pratiques sportives des francophones devient un moyen pour maintenir la cohésion du groupe et contribuer au magnétisme de la communauté.

Pour assurer sa survie, la communauté franco-ontarienne entreprend ses propres démarches, mais elle doit aussi obtenir un certain support étatique. D'ailleurs, Guillaume (1987) souligne qu'au fur et à mesure de son évolution, la communauté franco-ontarienne devient plus combative; elle ne cesse de revendiquer des droits auprès des divers paliers gouvernementaux. En effet, le projet de société du groupe vise une certaine autonomie institutionnelle afin d'éviter l'assimilation des membres. L'adoption de la Loi de 1986 sur les services en français apporte un nouvel outil de pression aux organismes franco-ontariens qui revendiquent l'obtention de ressources. La présente étude cherche donc à explorer comment se jouent, en réalité, les luttes franco-

ontariennes face au gouvernement provincial dans le champ des activités physiques et sportives.

CHAPITRE 4 - MÉTHODOLOGIE

Harney (1985) a étudié l'histoire de la pratique sportive des groupes ethniques de l'Ontario pour mieux comprendre la préservation de l'identité ethnique individuelle et collective. Il affirme que la recherche en Études du sport sur les groupes ethniques devrait se diriger vers une nouvelle approche et prendre la perspective des groupes minoritaires comme point de départ plutôt que celle de la société majoritaire. Birrell (1989) a passé en revue les recherches en sociologie du sport qui s'intéressent à la notion de race. Elle aussi considère qu'il importe d'adopter une approche critique basée sur l'expérience et les institutions uniques des groupes minoritaires par rapport aux institutions majoritaires. À titre d'exemple, Birrell (1989) encourage les auteurs à puiser des analyses récentes ayant pour objectif d'adopter le point de vue du groupe ou de l'individu en situation minoritaire, de célébrer la survie culturelle, et de répondre aux besoins des groupes en associant la recherche avec l'action.

La présente étude de cas tente de suivre ces recommandations, c'est-à-dire de tenir compte, avant tout, de la perspective du groupe minoritaire. En conséquence, cette recherche comprend, d'une part, la conception du sport et de l'activité physique qui prédomine au sein des organismes de la communauté franco-ontarienne et, d'autre part, la fonction que ces groupes assignent au champ social des activités physiques et sportives. Ce sont les revendications animées par cette perception des organismes franco-ontariens intervenant dans ce champ d'action qui sont au centre de l'étude. Tel qu'expliqué dans le deuxième chapitre, la communauté franco-ontarienne est un groupe minoritaire au sein de la société ontarienne qui poursuit une stratégie visant à affermir sa complétude institutionnelle afin d'assurer son développement. Toutefois, cette communauté ne possède pas toutes les ressources nécessaires pour atteindre l'autonomie à laquelle elle aspire. Elle revendique une aide auprès du

gouvernement afin de permettre son épanouissement dans divers champs d'action dont celui des activités physiques et sportives. Cependant, la communauté franco-ontarienne a peu d'influence sur le gouvernement provincial. En raison de son statut de minoritaire, elle est en position de lutte en vue d'obtenir les ressources requises. Cette étude porte ainsi sur l'intersection entre, d'une part, la stratégie franco-ontarienne pour obtenir des ressources qui se retrouvent à l'extérieur de la communauté en vue de consolider sa complétude institutionnelle. D'autre part, nous tentons d'étudier le rapport de pouvoir de cette communauté envers le gouvernement provincial. Les revendications des organismes franco-ontariens en matière d'activités physiques et sportives représentent la rencontre de ces deux facteurs. Comme les interventions favorisées par ce groupe minoritaire dépendent du support étatique, il est nécessaire de comparer les revendications franco-ontariennes à la politique du gouvernement ontarien. L'analyse de la compatibilité entre les demandes des organismes franco-ontariens et l'approche du gouvernement permet d'évaluer les chances de réussite du projet de la communauté franco-ontarienne à l'égard du champ social des activités physiques et sportives.

4.1 L'échantillon

Une partie de l'échantillon de cette étude comprend les principales associations franco-ontariennes provinciales qui se préoccupent des activités physiques et sportives et qui représentent divers secteurs de la communauté auprès du ministère provincial responsable de ce champ d'action. Il s'agit des cinq organismes suivants: l'Association canadienne-française de l'Ontario (A.C.F.O.), la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (F.C.S.F.O.), le Centre d'information franco-ontarien sur le sport, la condition physique et le loisir (Franc-O-Forme), la Fédération des aînés francophones de l'Ontario (F.A.F.O.) ainsi que la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (F.E.S.F.O.)

(maintenant - Fédération de la jeunesse franco-ontarienne). Ces organismes provinciaux qui agissent comme représentant de la communauté franco-ontarienne auprès des instances gouvernementales ont été étudiés. Bien que l'Association franco-ontarienne des éducatrices et éducateurs physiques (A.F.O.E.E.P.) constitue un autre organisme franco-ontarien provincial qui se préoccupe du champ des activités physiques et sportives, elle ne fait pas partie de l'échantillon puisque ce regroupement professionnel dirige plutôt ses demandes au ministère de l'Éducation. Le ministère du Tourisme et des Loisirs est la structure étatique ontarienne qui a été étudiée afin de décrire la politique ontarienne dans le champ des activités physiques et sportives. Bien que plusieurs ministères du gouvernement de l'Ontario interviennent dans ce champ d'action, celui du Tourisme et des Loisirs en a la responsabilité première.

4.2 L'analyse de contenu qualitative

Afin d'approfondir le phénomène du sport au sein de la communauté franco-ontarienne et de nous permettre de nous rapprocher des intervenants, cette étude fut effectuée à l'aide d'une méthode de recherche qualitative. Selon Deslauriers (1991), la recherche qualitative permet l'étude d'un phénomène social tout en tenant compte de son évolution et de ses fluctuations. En effet, une méthode souple et inductive qui tient compte de l'expérience et du sens du phénomène étudié caractérise la recherche qualitative. On s'intéresse alors à l'analyse des processus sociaux, ainsi qu'aux sens que les individus et collectivités attribuent à l'action.

Deslauriers (1991) ajoute qu'en recherche qualitative, il est possible d'absorber à fond le sujet, car il s'agit d'une procédure intensive traitant, la plupart du temps, d'un seul cas étudié en profondeur. Rappelons que la question de recherche principale est celle de la compatibilité entre, d'un côté, les revendications franco-ontariennes en matière d'activités physiques et sportives

et, de l'autre côté, la politique sportive du gouvernement ontarien. Pour bien comprendre cette problématique, il est nécessaire de décrire les actions des intervenants, c'est-à-dire les organismes franco-ontariens et le gouvernement ontarien, ainsi que le sens qu'ils accordent à ces interventions.

C'est à partir d'une analyse qualitative de contenu que la position face à l'activité physique et sportive prônée, d'une part, par la communauté franco-ontarienne et, d'autre part, par le gouvernement ontarien, a été décrite. L'analyse qualitative de contenu est une méthode qui vise la compréhension de la position des intervenants, de leurs idées, leurs valeurs et leurs intentions à partir de la signification des mots et des faits (Pourtois et Desmet, 1988). Ce type de traitement des informations recueillies peut s'appliquer à toutes les formes de communication y compris les discours, les documents et les textes d'entrevues. Landry (1992) précise que les documents officiels des organisations telles les gouvernements et divers organismes, décrivent leurs activités, leurs plans de travail, ainsi que leurs prises de position sur certains enjeux.

L'approche utilisée s'inspire en partie de la méthode qu'Altheide (1987) nomme "analyse de contenu ethnographique". Altheide (1987) explique que cette analyse emprunte des aspects de l'ethnographie, c'est-à-dire l'étude décrivant les individus et leur culture, pour les appliquer à l'analyse de contenu. Ce qui distingue ce type d'analyse est la nature réflexive et interactive du chercheur, des concepts, de la collecte et de l'analyse des données. En effet, Altheide (1987) soutient que ce genre d'analyse de contenu implique un mouvement de réflexion entre le développement des concepts, la collecte des données, l'analyse des informations et l'interprétation. Il importe d'être systématique et analytique mais non rigide. En effet, bien que des variables ou des catégories guident l'étude, il importe de demeurer ouvert à l'émergence de d'autres variables durant la recherche. L'analyse ethnographique de contenu

se présente comme une découverte constante et une comparaison constante des situations et des sens pertinents.

4.2.1 Première étape - l'analyse documentaire

L'analyse de contenu des documents des organismes franco-ontariens et des documents du ministère ontarien représente la première étape de l'analyse. La liste des documents étudiés est présentée à l'Annexe 2. L'analyse de contenu qualitative mène à une interprétation des données, à partir de catégories analytiques, en faisant ressortir et en décrivant les particularités des ressources documentaires (Landry, 1992). Il s'agit donc de mettre l'accent sur les nuances qui existent dans les ressemblances et les différences entre les catégories de renseignements. Il faut demeurer ouvert aux enjeux qui peuvent survenir ou se déclarer à travers l'analyse de contenu. C'est en retournant, à différentes reprises, aux documents étudiés que la classification analytique a été précisée et nuancée. Les catégories d'information recherchées découlent des questions de recherche et ont été établies avant la cueillette de données. Ainsi, pour les organismes franco-ontariens, les informations des documents officiels et privés ont été recueillies à partir des catégories suivantes: leur mandat, leur conception du sport et de l'activité physique, leurs buts et leurs interventions dans ce domaine, leurs revendications, ainsi que leur satisfaction quant à l'action étatique. L'analyse des informations obtenues pour ces catégories a permis de souligner certaines tendances chez les organismes franco-ontariens qui interviennent dans le champ des activités physiques et sportives et ainsi décrire le projet sportif franco-ontarien. En effet, une analyse préliminaire a mené à la classification, par induction, des données recueillies pour les différentes catégories d'information. Cette classification s'est précisée tout au long de l'analyse et nuancée à partir du concept de "complétude institutionnelle" empruntée à Breton (1964, 1983 et 1985).

De même, du côté de la structure du gouvernement responsable des loisirs, les catégories de départ (conception du sport et de l'activité physique, interventions et ligne de conduite qui guide les actions en matière d'activités physiques et sportives) ont été clarifiées à partir de l'analyse des documents gouvernementaux et ministériels. Ces données ont été décrites en fonction de l'approche du gouvernement telle que présentée dans la revue des écrits. L'analyse documentaire a permis de décrire les interventions du ministère du Tourisme et des Loisirs face à la population francophone en matière d'activités physiques et sportives. Cette description emprunte la classification de Doern et Phidd (1983) pour présenter différents types d'outils d'intervention étatique. Ces auteurs ont élaboré une grille d'analyse permettant de classer les outils d'intervention étatique selon les catégories suivantes: l'exhortation, les dépenses, la réglementation ainsi que la propriété publique (Doern et Phidd, 1983, p. 111). Les huit catégories qu'utilise Breton (1989) pour identifier les instruments gouvernementaux pouvant être mis en place afin de tenir compte des intérêts des groupes minoritaires ont aussi permis de décrire les interventions étatiques. Tels que décrits au deuxième chapitre, ces mécanismes organisationnels que peut utiliser le gouvernement sont: les réseaux, la reconnaissance d'un porte-parole officiel, le lobbying, les comités consultatifs multiculturels, les organismes intermédiaires, le recrutement de fonctionnaires provenant du groupe minoritaire, les offices gouvernementaux ou paragouvernementaux et les agences gérées par le groupe minoritaire.

4.2.2. Deuxième étape - les entrevues

L'analyse de contenu qualitative de textes d'entrevues représente la deuxième étape de l'analyse. En effet, il a été nécessaire de procéder à des entrevues auprès des dirigeants des organismes franco-ontariens, afin d'éclaircir certaines interrogations suscitées lors de l'analyse documentaire ou

encore pour obtenir des informations qui n'apparaissaient pas dans les documents; particulièrement les données nécessaires à la description des attentes des organismes face au ministère, ainsi que leur satisfaction à l'égard des interventions gouvernementales. Selon Deslauriers (1991), l'entrevue consiste en une "interaction limitée et spécialisée, conduite dans un but spécifique et centrée sur un sujet particulier" (p. 33). Dans cette étude de cas, les entrevues se sont avérées utiles pour repérer et classer les problèmes, les enjeux et les comportements émergents de l'analyse documentaire (voir en Annexe 3 la certification du comité de déontologie ainsi que la lettre d'information et les formules de consentement aux entrevues). À l'aide des entrevues semi-dirigées, il a été possible d'élaborer sur différents points, tout en obtenant un minimum d'informations. Les thèmes abordés par les questions du guide d'entrevue (voir Annexe 4) sont reliés aux catégories générales d'information recherchée auprès des organismes. De façon générale, les dirigeants des organismes ont parlé de leur conception du sport et de son rôle en tant que réalité franco-ontarienne, de leurs projets et des buts qu'ils visent en matière d'activités physiques et sportives, de leurs attentes face à l'intervention du gouvernement ainsi que de leur satisfaction à l'égard de l'intervention du gouvernement.

En tout, huit entrevues, d'une durée moyenne de 40 minutes, ont été réalisées avec des dirigeants ou des représentants des organismes. La liste des participants est présentée à l'Annexe 5. Toutes les entrevues, dont certaines effectuées par téléphone, ont été enregistrées puis transcrites. La transcription de ces entrevues a produit environ 60 pages de texte, imprimé à simple interligne en caractère New York à une taille de 10 points. Les données ont été cueillies à partir de ces textes d'entrevues. Ces renseignements ont servi à enrichir l'analyse documentaire et à clarifier les informations obtenues pour

mieux décrire le projet sportif franco-ontarien et les revendications des organismes. En effet, les données des entrevues ont confirmé et corroboré les catégories déterminées à partir de l'analyse documentaire. Il importe de noter toutefois que la plupart des individus interrogés dans le cadre des entrevues interviennent depuis peu de temps au sein des organismes respectifs. Six des huit intervenants occupent leur poste depuis trois ans ou moins. Comme l'implication de ces individus est relativement récente, ils ne connaissent pas nécessairement toute l'histoire des interventions et des actions entreprises par leur organisme respectif. Il s'agit d'un facteur qui a aussi affecté la cueillette des données concernant l'impact de la Loi de 1986 sur les services en français sur les revendications franco-ontariennes ainsi que sur l'intervention gouvernementale.

Tel qu'expliqué dans ce chapitre, l'analyse des données a été faite en deux temps suivant les deux méthodes de cueillette des données. Toutefois, il est à remarquer que dans la démarche qualitative, l'analyse des documents et celle des entrevues se sont entrecroisées. En effet, il était nécessaire de revenir souvent aux documents et aux textes des entrevues pour bien comprendre tous les facteurs encadrant, d'un côté, les revendications des organismes franco-ontariens, et de l'autre côté, la politique du ministère du Tourisme et des Loisirs. Ce n'est qu'après l'examen du projet sportif franco-ontarien et de la ligne de conduite du gouvernement dans le champ des activités physiques et sportives de même que face à la communauté franco-ontarienne, qu'il fut possible de mettre en rapport les demandes des groupes franco-ontariens et les interventions gouvernementales.

CHAPITRE 5 - PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Le but de ce premier chapitre d'analyse est de brosser le portrait général du champ social des activités physiques et sportives en Ontario français en présentant, d'une part, des organismes franco-ontariens qui y interviennent et leur projet sportif commun, et d'autre part, le ministère provincial qui a la responsabilité de ce champ d'action. Cette présentation des résultats tient compte à la fois de l'analyse documentaire ainsi que de l'analyse des textes d'entrevues effectuées avec les dirigeants des organismes franco-ontariens. Dans la première partie du chapitre, nous présentons chacun des organismes participants à cette étude, ainsi qu'une brève description de leurs interventions afin de situer leur position respective dans ce champ d'action. Une synthèse de leurs mandats, de leur façon de concevoir l'activité physique et sportive ainsi que des raisons qui motivent leurs interventions permet de décrire le projet sportif de la communauté franco-ontarienne. La troisième partie du chapitre est consacrée à la présentation de l'agence gouvernementale se consacrant aux activités physiques et sportives à partir de l'analyse documentaire.

5.1 Présentation des organismes franco-ontariens

La caractéristique principale des organismes étudiés est leur spécificité franco-ontarienne: ce sont des organismes qui se disent franco-ontariens, qui sont dirigés par les francophones de la province et qui interviennent pour eux.

5.1.1 A.C.F.O.

C'est en 1910 que l'Association canadienne-française de l'Ontario (A.C.F.O.) est fondée (A.C.F.O., 1992b). En 1994, son mandat est de "promouvoir le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne dans pratiquement tous les secteurs d'activités" (A.C.F.O., 1991b, p. v). Pour remplir cet objectif, entre autres fonctions, l'A.C.F.O. assume le rôle de porte-parole principal de la communauté franco-ontarienne (A.C.F.O., 1991b). Elle joue un

rôle politique auprès des gouvernements sur qui elle exerce des pressions et auprès desquels elle met de l'avant les intérêts franco-ontariens dans plusieurs domaines (A.C.F.O., 1991b). Non seulement les interventions de l'A.C.F.O. concernent la société ontarienne en général, mais elle considère aussi important d'aviver le dynamisme de la communauté pour y attirer des membres (A.C.F.O., 1989). L'association se préoccupe donc de mobiliser les membres de la communauté ainsi que de coordonner l'action communautaire (A.C.F.O., 1992b).

L'A.C.F.O. cherche à défendre et à promouvoir les intérêts des francophones dans tous les domaines de la vie sociale dont le domaine des loisirs (A.C.F.O., 1982e). Au début des années 1980, sa préoccupation pour le domaine des loisirs devient de plus en plus évidente aux congrès provinciaux. Il existe, selon l'A.C.F.O., six types de loisirs, dont les activités physiques et sportives. Elle devient active dans le champ social des activités physiques et sportives à partir de 1982, en consacrant une partie de ses énergies à faciliter le développement de ces activités dans un encadrement francophone (A.C.F.O., 1982a). Au cours de cette première année d'intervention active, l'A.C.F.O. évalue la situation du loisir en Ontario français et embauche un conseiller en loisir et en sport pour deux ans grâce à l'appui financier du gouvernement québécois. Une des premières responsabilités du nouveau conseiller est de préparer un plan d'action pour le domaine "Loisirs". Ce plan d'action (A.C.F.O., 1982c) vise à élaborer des programmes de loisir en français qui encouragent la collaboration avec d'autres organismes et avec la population francophone. Un des objectifs que l'A.C.F.O. entreprend de réaliser dans le cadre de ce plan d'action est d'assumer un rôle de groupe de pression auprès des instances gouvernementales (locales, régionales et provinciales) en vue de l'obtention de services en français. L'A.C.F.O. n'entrevoit pas intervenir de façon permanente dans le domaine du loisir, en outre dans le champ des activités physiques et sportives. Les démarches

entreprises au début des années 1980 avaient pour but d'inciter le dynamisme au sein de la communauté franco-ontarienne (Rouleau, 1982b). En effet, l'A.C.F.O. est intervenue de façon active selon un plan de développement s'étalant sur trois ans (1982-1984) pour engager le développement communautaire dans ce champ d'activités sociales. D'une part, elle a adopté un rôle de catalyseur pour encourager et appuyer l'implication des organismes franco-ontariens, et d'autre part, elle a pris un rôle de porte-parole et d'agent de revendication, notamment auprès du ministère provincial. Durant l'année de mise en oeuvre de son plan d'action, l'A.C.F.O. crée des projets et collabore avec les organismes de la communauté. En 1984, la dernière année du plan d'action, l'A.C.F.O. vise à faciliter la consolidation de la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (F.C.S.F.O.) pour que cet organisme soit en mesure de jouer le rôle de leadership d'action dans le domaine des loisirs et des sports. Toutefois, l'A.C.F.O. ne compte pas se retirer complètement du champ d'action des activités physiques et sportives; elle prévoit maintenir son rôle d'intervenant politique (A.C.F.O., 1983e).

C'est par l'entremise du plan de développement global de la communauté franco-ontarienne que l'A.C.F.O. refait surface dans le champ des activités physiques et sportives au début des années 1990. Ce projet de développement de l'Ontario français a été mis en marche par l'A.C.F.O. en 1990. Trois principes soutiennent ce projet de société franco-ontarienne (A.C.F.O., 1992c). Dans un premier temps, la communauté franco-ontarienne s'efforce de prendre en charge son propre destin; elle aspire à l'autonomie. Le deuxième principe qui dirige le plan de développement global de cette communauté est la recherche d'un appui pour réaliser cette autonomie. Le dernier principe directeur du projet de société relève du désir des francophones de participer à part entière, entre autres, à la société ontarienne (A.C.F.O., 1992c). Le plan de développement

global de la communauté franco-ontarienne englobe 15 secteurs d'activités, dont un secteur qui porte sur les sports, les loisirs, le conditionnement physique et la vie active (A.C.F.O., 1992a). Chacun des secteurs regroupe, autour d'une table sectorielle, divers organismes chargés d'intervenir dans le secteur identifié. Ils peuvent toutefois obtenir l'assistance de l'A.C.F.O. sur demande (A.C.F.O., 1992c). Bien que l'A.C.F.O. ait la responsabilité légale et ultime de ce plan de développement global, elle a institué un Comité de mise en oeuvre (C.M.O.) pour en diriger la réalisation (A.C.F.O.-C.M.O., 1993). Ce comité spécial de l'A.C.F.O., composé de divers représentants de la communauté franco-ontarienne, possède certains pouvoirs décisionnels délimités dans un protocole d'entente (A.C.F.O.-C.M.O., 1993). Parmi les buts du C.M.O. se trouvent les objectifs suivants: favoriser la collaboration entre les tables sectorielles, les représenter, les appuyer et faire des recommandations (A.C.F.O.-C.M.O., 1993).

En 1991, la table sectorielle sur les sports, les loisirs, la condition physique et les loisirs adopte diverses résolutions pour améliorer ce secteur d'intervention. Voici certaines des actions que les organismes de la table sectorielle prévoient entreprendre pour réaliser ces résolutions: exercer des pressions auprès du ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario afin que les francophones obtiennent des services de qualité égale à ceux offerts aux anglophones; appuyer les organismes qui organisent des rencontres et des activités en français; appuyer le Comité consultatif franco-ontarien sur le sport et la condition physique; et impliquer le ministère dans le développement du sport chez les francophones (A.C.F.O., 1991a). Pour l'année 1992-1993, cette table sectorielle s'est donnée les priorités suivantes: former des réseaux, identifier les besoins, encourager les activités et les regroupements qui se déroulent en français ainsi que favoriser la communication et l'échange d'information (A.C.F.O., 1992a). L'A.C.F.O. remarque que "Franco-O-Forme est l'organisme qui

semble vouloir assumer le leadership dans ce secteur" (A.C.F.O., 1992d, p. 3).

Parmi les organismes qui doivent participer à la réalisation des résolutions du plan de développement dans ce secteur d'activités se trouvent Franc-O-Forme, la F.C.S.F.O., la F.A.F.O., le ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario ainsi que son Comité consultatif franco-ontarien (A.C.F.O., 1992d).

5.1.2 F.C.S.F.O.

La Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (F.C.S.F.O.) est un organisme à buts non-lucratifs mis sur pied pour faciliter l'interaction et la collaboration entre les francophones des divers clubs sociaux de la province (F.C.S.F.O., sans date/a). Cet organisme intervient dans quatre domaines: le sport, les activités culturelles, les aînés et la jeunesse (F.C.S.F.O., sans date/a). Il est à remarquer que la F.C.S.F.O. s'intéresse aux activités physiques et sportives depuis sa fondation en 1958 (F.C.S.F.O./Entrevue, 1994). La F.C.S.F.O. vise principalement à encourager les francophones à prendre part à des activités de loisir afin de leur permettre de "mieux vivre en français chez eux, en Ontario" selon deux principes d'action (F.C.S.F.O., 1991-1992). D'une part, cet organisme cherche à se développer en tant que porte-parole dans le domaine du loisir, et ce depuis 1983 (CERECO Inc, 1986), alors que l'A.C.F.O. l'encourage justement à prendre la relève. D'autre part, la F.C.S.F.O. intervient en fonction d'un deuxième principe qui la guide à offrir des services d'interactions, de formation, de mise sur pieds d'événements sportifs et socio-culturels et des services de coordination des énergies dans le domaine du loisir franco-ontarien (F.C.S.F.O., 1991-1992). Cet organisme considère important de mettre sur pied divers organismes francophones ainsi que d'encourager les interactions entre francophones dans le but de préserver la langue française (F.C.S.F.O., 1988). Comme la langue française est particulièrement menacée dans le sud-ouest de l'Ontario, la F.C.S.F.O. concentre surtout ses efforts pour intervenir dans cette

région et ainsi contribuer à la survie de la communauté franco-ontarienne (F.C.S.F.O., 1991-1992).

Depuis ses débuts, la F.C.S.F.O. a entrepris diverses actions pour améliorer la situation du champ social des activités physiques et sportives au sein de la communauté franco-ontarienne. À titre d'exemple, au milieu des années 1980, elle a commandé une étude sur les attitudes et les besoins des Franco-ontariens en matière de loisir (Cereco Inc, 1986). Vers la fin des années 1980, la F.C.S.F.O. a engagé un coordonnateur sportif grâce à l'appui financier de l'Office des affaires francophones (F.C.S.F.O., 1989-1990). La F.C.S.F.O. organise aussi des tournois annuels, tels que des compétitions de hockey, de volley-ball et de quilles, destinées à différentes clientèles (F.C.S.F.O., 1989-1990). En ce qui touche à sa contribution au développement de la communauté franco-ontarienne à travers les activités physiques et sportives, la F.C.S.F.O. a participé au Forum sur les sports et le conditionnement physique (F.C.S.F.O., 1989-1990), ainsi qu'à la table sectorielle du plan de développement global de la communauté franco-ontarienne (A.C.F.O., 1992d). Quant à son objectif d'agir en tant que porte-parole franco-ontarien en matière de loisir, la F.C.S.F.O. planifie, dans son plan directeur de 1988-1989, communiquer avec les autres organismes franco-ontariens, ainsi qu'avec le ministère provincial.

5.1.3 Franc-O-Forme

Franc-O-Forme a ouvert ses portes en mai 1988 sous le nom "Centre d'information franco-ontarien sur le sport et la condition physique" (Comité consultatif franco-ontarien, 1990). Le ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario a mis sur pied cet organisme, suite à une recommandation de son Comité consultatif franco-ontarien (Comité consultatif franco-ontarien, 1990), afin de répondre à deux objectifs principaux (Ontario Ministry of Tourism and Recreation, 1990). D'abord, Franc-O-Forme serait un agent de liaison entre, d'un

côté, les programmes ainsi que les services du ministère en matière de sport et de condition physique, et de l'autre, la population francophone de l'Ontario. Le deuxième objectif que le ministère cherchait à remplir par l'entremise de cet organisme était de rassembler et de distribuer l'information sur le sport et la condition physique pour les francophones. De 1988 à 1990, Franc-O-Forme s'est toutefois développé en poursuivant trois orientations: la compilation de données, la cueillette et la distribution d'informations et la formation pour les intervenants francophones (Comité consultatif franco-ontarien, 1990). Ses interventions dépassent donc son mandat original. Le ministère commissionne, en 1990, une étude pour évaluer la situation de Franc-O-Forme puisque l'organisme soumet une proposition visant à élargir à la fois son mandat et ses ressources financières (Ontario Ministry of Tourism and Recreation, 1990). C'est suite aux recommandations découlant de cette étude que le ministère décide de faire de Franc-O-Forme un organisme indépendant (Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994). Ainsi, Franc-O-Forme est une agence créée par le ministère pour répondre à des objectifs gouvernementaux. Ce n'est pas un organisme mis sur pied par la communauté franco-ontarienne. Au contraire, c'est le ministère qui a choisi de changer le statut de Franc-O-Forme. Depuis ce changement, ce sont les membres de la communauté franco-ontarienne qui sont responsables de la gestion de Franc-O-Forme. Cependant, il importe de souligner que toutes les ressources financières de l'organisme proviennent du ministère du Tourisme et des Loisirs (Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994). Éventuellement, le loisir se greffe au mandat de Franc-O-Forme ainsi qu'à son nom: "Centre d'information franco-ontarien sur le sport, la condition physique et le loisir". En effet, au printemps 1992, Franc-O-Forme devient un organisme privé avec son propre conseil d'administration (Lessard, 1993) et le loisir apparaît dans l'appellation du centre ainsi que dans l'identification de son champ d'activité (Beaulieu et

Lemire, 1992). L'organisme indépendant, qui se déclare représentant officiel des francophones auprès du ministère, a pour mission de "promouvoir une vie saine et active au sein de la communauté franco-ontarienne" (Franc-O-Forme, 1993, p. 2). Il est alors évident que le mandat qui est assigné à Franc-O-Forme par les représentants de la communauté franco-ontarienne qui siègent à son Conseil d'administration dépasse largement les objectifs gouvernementaux qui ont justifié sa création.

Franc-O-Forme est aujourd'hui un organisme franco-ontarien qui se préoccupe avant tout du sport et de l'activité physique. Il s'agit d'un organisme de la communauté qui représente les francophones au ministère du Tourisme et des Loisirs, et qui agit aussi comme porte d'entrée au ministère pour les francophones de la province. Malgré son indépendance administrative du gouvernement, Franc-O-Forme poursuit toujours l'objectif d'aider le ministère à mieux servir sa clientèle francophone. Depuis son ouverture, l'organisme a entrepris diverses démarches pour répondre à son mandat. Toutefois, rassembler et disséminer des ressources et des informations demeurent des fonctions centrales pour Franc-O-Forme que ce soit par l'initiation de projets de recherche, l'élargissement de sa banque de données ou par la publication d'un bulletin (Comité consultatif franco-ontarien, 1990; Franc-O-Forme, 1993). De plus, l'organisme collabore avec le ministère à différents projets pour assurer la disponibilité de services et de programmes en français (Franc-O-Forme, 1993). Certaines de ses interventions sont plutôt dirigées vers la communauté. Par exemple, il participe à la table sectorielle sur le sport, les loisirs, le conditionnement physique et la vie active du plan de développement global de la communauté franco-ontarienne (Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994). Faciliter la formation de réseaux entre les intervenants de l'Ontario français, telle que l'Association franco-ontarienne des éducatrices et éducateurs physique

(A.F.O.E.E.P.) est une autre de ses interventions (Comité consultatif franco-ontarien, 1990). L'organisme travaille aussi pour l'initiation d'un projet de Jeux franco-ontariens à l'image des Jeux de l'Acadie (Berthiaume, 1993; Franc-O-Forme, 1994a). Bref, Franc-O-Forme cherche à être au centre du champ social des activités physiques et sportives en Ontario français. Outre ce désir de leadership au sein de la communauté sportive francophone de l'Ontario, l'organisme aspire aussi à développer un rôle parallèle à celui du Centre des Sports de l'Ontario pour desservir la population francophone. Ce projet d'avenir se rattache à l'objectif de Franc-O-Forme de demeurer un bras opérationnel du ministère pour desservir l'Ontario français. Bien que les loisirs semblent s'être greffés au mandat de Franc-O-Forme, les interventions de ce dernier sont principalement axées vers le développement des activités physiques et sportives.

5.1.4 F.E.S.F.O.

La Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (F.E.S.F.O.) est un organisme provincial qui représente environ 25 000 élèves. Cet organisme a pour mandat de veiller à ce que les jeunes qui fréquentent le secondaire franco-ontarien participent à part entière au développement de la communauté franco-ontarienne (F.E.S.F.O., 1993d). La F.E.S.F.O. poursuit divers objectifs tels qu'agir comme porte-parole, promouvoir la fierté culturelle ainsi que la langue française, et favoriser l'intégration à la culture franco-ontarienne (F.E.S.F.O., 1993d). Il est à remarquer que lors de sa dernière assemblée générale, en avril 1994, l'organisme a élargi son mandat original pour devenir la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994.). Dorénavant, ses interventions seront davantage communautaires; elles ne seront plus seulement orientées vers le milieu scolaire.

L'intervention de la F.E.S.F.O. dans le champ social des activités physiques et sportives se fait sur trois plans. En premier lieu, cet organisme agit comme

porte-parole de la jeunesse franco-ontarienne (F.E.S.F.O., 1993d). En deuxième lieu, la F.E.S.F.O. s'implique dans la formation de jeunes leaders avec ses "Forums Organizzactions(sic)" (1993c), et au travers le programme "Couch-Sport" du ministère de l'Éducation et le programme de leadership Bark Lake du ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs (F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994). En troisième lieu, cet organisme intervient dans ce champ social en organisant des activités sportives. La F.E.S.F.O. a organisé des Jeux franco-ontariens d'envergure provinciale pour la première fois en mai 1994 (F.E.S.F.O., 1994). Cette activité comprend cinq volets de compétition dont un volet sportif. L'implication de la F.E.S.F.O. dans l'organisation d'activités physiques et sportives est toute récente. Bien que cet organisme ait toujours offert des occasions de pratique sportive lors d'activités comme les assemblées générales annuelles et autres réunions, c'est la première fois que l'activité sportive, par le biais des Jeux franco-ontariens, devient l'activité au centre de l'intervention de la F.E.S.F.O. (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994).

5.1.5 F.A.F.O.

La Fédération des aînés francophones de l'Ontario a été établie en 1978. Elle représente plus de 12 000 francophones de 55 ans et plus regroupés au sein d'une centaine de clubs et de centres pour aînés francophones (F.A.F.O., sans date/a). La mission générale de l'organisme vise à défendre les intérêts des aînés francophones ainsi qu'à les encourager à devenir plus autonomes et à améliorer leur qualité de vie (F.A.F.O., 1990). De plus, la F.A.F.O. encourage le développement personnel et l'engagement des aînés francophones au développement communautaire, afin de leur permettre de mieux vivre en français (F.A.F.O., sans date/c). Ce porte-parole représente les aînés francophones de l'Ontario auprès du gouvernement provincial, mais aussi auprès de l'ensemble de la société ontarienne (F.A.F.O., sans date/b, sans date/c).

La F.A.F.O. cherche à favoriser le mieux-être des aînés francophones, dans un environnement francophone et, cela, dans divers domaines, dont celui de la santé et des services sociaux, communautaires et récréatifs (F.A.F.O., sans date/a). La F.A.F.O. s'intéresse au champ des activités physiques et sportives selon une optique de conditionnement physique pour les aînés (F.A.F.O./Entrevue, 1994). Ses interventions actuelles se limitent surtout à l'élaboration de programmes, tels que le programme de conditionnement physique continu (F.A.F.O., 1990), à l'organisation d'ateliers sur le conditionnement physique lors des assemblées et conférences (F.A.F.O., 1992) ou encore à l'appui politique aux clubs membres qui tentent d'obtenir des ressources du gouvernement (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994). La F.A.F.O. s'implique aussi dans le champ des activités physiques et sportives au travers le plan de développement global de la communauté franco-ontarienne (A.C.F.O., 1992a).

5.2 Un projet sportif commun

5.2.1 Les mandats

Les activités physiques et sportives apparaissent de façon spécifique au mandat de deux des organismes étudiés. À titre d'exemple, le champ social des activités physiques et sportives "représente la partie la plus centrale, le noyau de tout ce qui peut préoccuper les gens qui sont à Franc-O-Forme" (Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994). La F.C.S.F.O. est le seul autre organisme franco-ontarien provincial étudié qui a au centre de son existence une préoccupation pour ce champ d'activités sociales. Si les trois autres organismes (la F.E.S.F.O., l'A.C.F.O. et la F.A.F.O.) s'intéressent à ce champ d'action c'est parce que leur mandat couvre différents champs d'intervention. Dans le cas de la F.E.S.F.O., St-Denis (F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994) explique: "On est pas là pour le sport, mais on est là pour s'assurer que les jeunes participent pleinement au développement de

leur milieu; ça peut être à travers les sports comme ça peut être à travers autres choses".

Par contre, deux caractéristiques ressortent des mandats des cinq organismes. D'abord, ce sont tous des organismes qui représentent la communauté franco-ontarienne ou un sous-groupe de cette communauté auprès des instances gouvernementales. Ils se décrivent comme porte-parole et ont des responsabilités à remplir en fonction de ce rôle (A.C.F.O., 1991b; F.E.S.F.O., 1993d; Franc-O-Forme, 1993; F.A.F.O., sans date/a; F.C.S.F.O., 1988). La deuxième tendance commune aux cinq organismes est leur préoccupation à l'égard de l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne (A.C.F.O., 1991b; F.E.S.F.O., 1993d; F.A.F.O. sans date/c; Beulieu et Lemire, 1993; F.C.S.F.O., 1988). Leurs actions visent le développement de la communauté par deux moyens. D'une part, les organismes s'intéressent à la promotion de l'identité franco-ontarienne, de la langue française. On veut mousser la fierté franco-ontarienne. D'autre part, ils visent le développement de la communauté par la participation à des activités en français, par les rencontres entre francophones, par la mise sur pied d'organismes et la consolidation de son autonomie. Ces démarches que favorisent les organismes franco-ontariens permettent d'illustrer le concept de "complétude institutionnelle" de Breton (1964, 1983, 1985). En effet, ces organismes cherchent à instituer une structure sociale qui sera en mesure d'offrir aux membres la possibilité de "vivre en français" et ainsi les intégrer à la communauté. Ils cherchent aussi à atteindre une certaine autonomie institutionnelle, c'est-à-dire qu'ils considèrent essentiel que les relations sociales entre francophones soient organisées et gérées par et pour eux.

5.2.2 Leur conception de l'activité physique

Les organismes établissent un lien entre le champ des activités physiques et sportives et trois préoccupations principales. En premier lieu, il existe un

lien entre la pratique sportive et la langue française. Les organismes stipulent que ce champ social peut mener à l'assimilation à la société majoritaire si les francophones n'ont pas l'occasion de pratiquer le sport et l'activité physique dans un contexte francophone (A.C.F.O., 1982e, 1992a; F.C.S.F.O., 1991-1992). Le Président du conseil d'administration de Franc-O-Forme (Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994) affirme que: "il y a toujours encore une motivation pour que l'activité physique puisse devenir un agent de francisation, de nos jeunes, de nos communautés aussi". La participation sportive "en français" est donc considérée cruciale afin de lutter contre l'assimilation (A.C.F.O., 1983c; Berthiaume, 1993; F.C.S.F.O./Entrevue, 1994; F.E.S.F.O., 1993; F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994). À titre d'exemple, la Directrice générale de la F.E.S.F.O. (1994) déclare que l'activité physique et sportive devient "un moyen pour faire stimuler la fierté franco-ontarienne" (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994).

En deuxième lieu, les organismes étudiés perçoivent ce champ d'action comme un lieu de relations sociales à développer pour affermir la complétude institutionnelle de la communauté. La responsable des relations publiques de l'A.C.F.O. (A.C.F.O./Entrevue/A, 1994) constate qu'il s'agit d'un champ social "fondamental pour le développement de la communauté franco-ontarienne". D'ailleurs, certains soulignent qu'il importe que les organismes de la communauté prennent en charge ce champ social afin d'offrir des activités adaptées aux besoins des francophones; ils favorisent la mise sur pied de structures franco-ontariennes pour intervenir dans ce champ d'action (A.C.F.O., 1983d; F.C.S.F.O., 1988; Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994). La deuxième composante du concept de complétude institutionnelle, l'existence de rapports sociaux entre francophones, ressort aussi de quelques entrevues où l'importance d'offrir des occasions d'interactions en français est réitérée (A.C.F.O./Entrevue/A, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994). Lemieux

(F.C.S.F.O./Entrevue, 1994) réitère que les activités physiques et sportives ont le rôle de combler "le besoin de se rencontrer, le besoin de se réunir, de se regrouper, le besoin de savoir que dans nos milieux, on est pas les seuls francophones".

En troisième lieu, les organismes étudiés maintiennent que les activités physiques et sportives permettent d'améliorer la qualité de vie des Franco-ontariennes et des Franco-ontariens. Ils s'intéressent à ce champ social non seulement pour ses bénéfices à la communauté, mais aussi en raison des avantages qu'il offre à chaque individu, particulièrement l'amélioration de leur santé physique et mentale (A.C.F.O., 1983d; F.A.F.O., 1990; F.C.S.F.O./Entrevue, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994). Pour ces organismes, le mieux-être des membres implique aussi leur épanouissement individuel. Par l'entremise des activités physiques et sportives, les Franco-ontariens et les Franco-ontariennes, peu importe leur âge, peuvent se valoriser, s'exprimer et se surpasser (F.E.S.F.O., 1993b). Finalement, ce champ social incite au développement de la vie sociale des membres par l'entremise de rencontres et d'échanges, et de plus, il encourage les francophones à s'impliquer au sein de la communauté (Berthiaume, 1993; F.A.F.O., 1992).

5.2.3 Leurs buts

Les organismes franco-ontariens interviennent dans le champ des activités physiques et sportives en fonction de buts qui proviennent de leur conception de ce champ social. Ces motifs qui guident leurs actions peuvent être classés selon les trois catégories susmentionnées: le fait francophone, le renforcement de la complétude institutionnelle de la communauté et l'amélioration de la qualité de vie des membres. En effet, ces organismes cherchent à offrir des occasions de participation dans un environnement francophone afin de contrer l'assimilation, afin de mousser la fierté franco-

ontarienne et afin de permettre aux membres de "vivre en français" (A.C.F.O., 1982c; F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994; F.C.S.F.O., 1991-1992). Par exemple, Lapointe (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994) spécifie: "Notre but est de donner des occasions aux jeunes d'avoir du fun en français, de s'amuser en français." La deuxième catégorie de buts que poursuivent ces organismes réfère au développement communautaire que ce soit par les objectifs d'animer le développement au sein de ce champ (A.C.F.O., 1982c), d'encourager les rencontres sportives (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994; F.C.S.F.O./Entrevue, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994), d'initier des réseaux et des partenariats (A.C.F.O., 1982c; Franc-O-Forme, 1988) ou tout autre objectif visant à consolider la structure sociale et à procurer des relations sociales entre francophones. Finalement, la dernière catégorie de buts est reliée à l'amélioration de la qualité de vie des francophones de la province. Entre autres, il est question d'améliorer la santé et de développer une autonomie qui valorise les aînés (F.A.F.O./Entrevue, 1994) tandis que l'A.C.F.O. (1982c) se préoccupe d'assurer aux francophones leur part d'emploi dans ce secteur d'activités sociales. Les autres motifs d'intervention des organismes sont aussi associés à l'amélioration de la qualité de vie des membres. À titre d'exemple, le souci de permettre aux francophones d'interagir et d'échanger peut enrichir la vie sociale de membres de la communauté et favoriser leur épanouissement en français.

5.2.4 Leurs interventions

Les initiatives qu'entreprennent les organismes franco-ontariens résultent de leur mandat et de leur conception du champ social des activités physiques et sportives. Ces actions peuvent être classifiées selon quatre types d'interventions. Un premier type d'intervention englobe l'organisation d'activités par les organismes afin d'encourager la participation à des sports en

français ainsi que l'organisation de programmes de formation ou de développement des activités physiques et sportives (Franc-O-Forme, 1993; F.C.S.F.O., 1989-1990; F.A.F.O., 1990; F.E.S.F.O., 1993b; A.C.F.O., 1982c). Le deuxième type d'intervention est relié à des fonctions d'information et de communication entre les organismes et les membres de la communauté par la distribution de bulletins ou l'initiation et la réalisation de projets de recherche (Franc-O-Forme, 1988; Franc-O-Forme, 1993; A.C.F.O./Entrevue/A, 1994). Le troisième type d'intervention tente de nourrir le dynamisme de ce champ social en outre par la participation au plan de développement de la communauté (A.C.F.O., 1992d), l'embauche de personnel (A.C.F.O., 1982a; F.C.S.F.O., 1983; F.C.S.F.O., 1989-1990), l'appui aux organismes (A.C.F.O., 1983b, 1992d) et la formation de réseaux entre intervenants (Franc-O-Forme, 1988). Le dernier type d'intervention résulte du mandat de porte-parole des organismes. L'A.C.F.O. (1982c; A.C.F.O./Entrevue/A, 1994) offre un appui politique aux organismes, tandis que les autres organismes offrent des services de représentation auprès du ministère, entre autres, en vue d'obtenir des services en français et des ressources (F.A.F.O./Entrevue, 1994; F.C.S.F.O./Entrevue, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994; Franc-O-Forme, 1988).

Les projets d'avenir des organismes sont tous reliés à la consolidation de ce champ d'action au sein de la communauté. La mise sur pied et l'élargissement des Jeux franco-ontariens apparaissent en tête de liste (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994; A.C.F.O./Entrevue/B, 1994). Franc-O-Forme, qui se propose en tant que chef de file, entrevoit aussi la création et la consolidation de structures et de réseaux visant à encadrer les activités sportives et physiques des francophones, ainsi que les intervenants (Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994). La représentation de l'Ontario français

auprès des instances politiques est un autre exemple de projet des organismes, notamment l'A.C.F.O. (A.C.F.O./Entrevue/A, 1994).

5.2.5 Le projet sportif franco-ontarien

Depuis le début des années 1980, différents organismes franco-ontariens interviennent dans le champ social des activités physiques et sportives. Bien que les intervenants principaux aient changé au cours de la période étudiée, il appert que la conception de ce champ d'action ainsi que les motifs d'intervention soient demeurés les mêmes, peu importe l'organisme. En effet, les données de la présente étude révèlent que les organismes franco-ontariens partagent une vision commune de l'activité physique et du sport. Ces organismes provinciaux prennent part au même projet sportif franco-ontarien: la consolidation de la complétude institutionnelle de la communauté à travers le développement du champ de l'activité physique et sportive.

L'histoire des Jeux franco-ontariens permet d'illustrer ce projet commun. En 1977, les premiers Jeux franco-ontariens sont organisés en milieu scolaire. Cette compétition sportive annuelle a lieu pendant cinq ans sous l'égide de l'Association des enseignants franco-ontariens (A.C.F.O., 1983c). Mais, en 1982, cette association professionnelle juge que l'organisation de cette activité ne relève pas de son mandat, ni de ses responsabilités. L'A.C.F.O. prendra en charge l'activité sportive qu'elle intègre à son secteur "loisir". Toutefois, l'organisation des Jeux franco-ontariens échoue. L'A.C.F.O. (1983c) déplore cet échec puisque la mort de ses jeux représente une perte importante pour la communauté tant pour la lutte contre l'assimilation des jeunes et la promotion de l'identité franco-ontarienne que pour le développement du sport amateur. Comme il lui importe d'organiser des Jeux franco-ontariens sur une base permanente et définitive, l'A.C.F.O. (1983c) met sur pied un comité provisoire en vue d'étudier le modèle des Jeux de l'Acadie. En 1983, le projet des Jeux franco-ontariens passe à la F.C.S.F.O.

(Rouleau, 1983a) que l'A.C.F.O. appui car elle ne veut pas intervenir en permanence dans ce champ d'action. Toutefois, les Jeux franco-ontariens ne voient pas le jour en raison du manque d'appui financier de la part du gouvernement ontarien (Rouleau, 1983c). Rouleau (1983b) soutient que le ministère du Tourisme et des Loisirs refuse de subventionner des jeux qu'il considère parallèles aux Jeux de l'Ontario, un programme qu'il subventionne déjà. Rouleau (1983b) précise alors que le concept des Jeux franco-ontariens n'avait pas été pris en considération avant même d'être présenté au ministère.

Ce sont Franc-O-Forme et la F.E.S.F.O. qui relancent le projet des Jeux franco-ontariens au début des années 1990. Suivant la même vision que l'A.C.F.O., Franc-O-Forme propose de reproduire l'expérience sportive de l'Acadie pour permettre la manifestation de la fierté franco-ontarienne ainsi que pour soutenir le développement communautaire (Berthiaume, 1993). Pour se faire, l'organisme initie la création d'un groupe de travail pour étudier la possibilité de mettre sur pied des Jeux franco-ontariens destinés aux jeunes de 12 à 15 ans.

La F.E.S.F.O. présente un nouveau modèle pour les Jeux qui s'appuie sur les principes et les valeurs de l'organisme tels l'auto-animation, la coopération, le leadership, la performance collective et l'animation participative (F.E.S.F.O., 1993b). De plus, lors d'une assemblée générale, les membres de la F.E.S.F.O. désirent insérer les jeux provinciaux au projet des jeux de la francophonie canadienne à l'initiative de la Fédération de la jeunesse canadienne-française. L'activité qu'organise la F.E.S.F.O. vise, entre autres, à contrer l'assimilation et à promouvoir l'identité franco-ontarienne à travers cinq volets: sport, improvisation, art visuel, quizz franco-ontarien et amuseur public (F.E.S.F.O., 1993b). Avec l'appui du ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs ainsi que l'appui d'organismes franco-ontariens, les premiers Jeux franco-ontariens

de la F.E.S.F.O. ont lieu en mai 1994 sous le thème "Des jeux ... qui nous ressemblent... qui nous rassemblent!" (F.E.S.F.O., 1994).

Bien que l'approche de la F.E.S.F.O. diffère de celle des autres intervenants qui favorisent le modèle acadien, c'est-à-dire des jeux régionaux qui mènent à une finale provinciale, tous ces organismes partagent la même vision: l'organisation d'une compétition sportive provinciale pour mousser le sens d'appartenance des jeunes à la communauté franco-ontarienne ainsi que pour vaincre l'assimilation. C'est au plan de la mise en oeuvre du concept que les organismes prônent des orientations différentes. Non seulement l'exemple du projet de Jeux franco-ontariens démontre la persistance du projet sportif de la communauté malgré les changements au niveau des intervenants, mais il met aussi en évidence le fait que l'appui gouvernemental semble être un facteur essentiel pour la réalisation du projet sportif franco-ontarien.

En résumé, le projet sportif franco-ontarien reproduit le projet global de société de la communauté franco-ontarienne: les organismes cherchent à mettre sur pied un système social pour combler les besoins des francophones en matière d'activités physiques et sportives. Les aspirations des organismes franco-ontariens renvoient ainsi au concept de complétude institutionnelle tel que Breton (1964, 1983, 1985) le développe. Breton (1985) insiste sur l'importance d'intégrer les francophones à la communauté franco-ontarienne par l'entremise d'un système social dynamique. Il s'agit justement de l'approche qu'adopte la communauté franco-ontarienne dans son projet de société et que les organismes qui interviennent dans le champ des activités physiques et sportives reprennent. Ce champ social devient un lieu d'action pour la préservation de la langue française, caractéristique fondamentale de la communauté. Les organismes franco-ontariens prévoient ainsi aviver le dynamisme de la communauté en offrant des occasions de pratique sportive dans un encadrement

francophone. Il est question de renforcer le magnétisme franco-ontarien pour attirer les membres: "Pour qu'ils s'attachent à une communauté, il faut qu'il y ait quelque chose d'intéressant" (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994).

Les initiatives franco-ontariennes visent une forme d'autogestion. Le développement de la communauté implique que les francophones se prennent en main, qu'ils se responsabilisent (Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994). C'est ce que les organismes étudiés cherchent à faire au travers leurs diverses interventions. Toutefois, d'autres acteurs qui interviennent aussi dans le champ social des activités physiques et sportives peuvent ainsi influencer le projet franco-ontarien. Le gouvernement provincial possède une structure qui voit à la gestion de ce champ social en Ontario. Cet appareil gouvernemental possède des ressources qui sont utiles aux organismes franco-ontariens provinciaux pour réaliser leurs objectifs tels l'organisation de Jeux franco-ontariens. Il est donc nécessaire de décrire la structure du gouvernement ontarien qui intervient dans ce champ d'action pour mettre en contexte le projet sportif franco-ontarien.

5.3 Présentation du ministère du Tourisme et des Loisirs

En 1982, l'adoption du projet de loi 41 donne naissance au ministère du Tourisme et des Loisirs de la province de l'Ontario (Minister of Tourism and Recreation, 1982). Selon le gouvernement, le tourisme et le loisir sont intimement liés. Les Ontariens et Ontariennes effectuent un quart de leurs voyages dans le but de participer à des activités sportives ou de loisirs en plein air. D'autres citoyens prennent part à des activités physiques et sportives durant leur séjour même s'il ne s'agit pas du motif principal du déplacement (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1985-1986, 1986-1987). Le champ des activités physiques et sportives stimule l'économie que ce soit par le biais du sport de masse ou de haute performance.

Le nouveau ministère a un mandat à l'égard du loisir qui s'avère relativement important. Il se propose de promouvoir le loisir, de stimuler l'économie à travers le développement du loisir, de permettre à tous les Ontariens et Ontariennes de participer à des activités récréatives, physiques et sportives en fonction de leurs besoins et intérêts, de fournir des ressources aux municipalités et aux organismes provinciaux et régionaux dans le domaine du sport, du conditionnement physique et du loisir (Minister of Tourism and Recreation, 1982). Le ministère est guidé par une philosophie du sport qui suppose la complémentarité des buts de participation de masse et de développement de l'élite (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1982-1983).

Durant les années 1980, le ministère du Tourisme et des Loisirs s'est doté d'une structure qui favorise la distribution de ressources et l'orientation du loisir, du sport et de la condition physique en Ontario. Plusieurs ministères ontariens offrent des programmes et des infrastructures de loisirs, mais c'est le ministère du Tourisme et des Loisirs qui en a la responsabilité première et qui possède la structure la plus importante pour agir dans ce domaine. Cette structure est présentée en Annexe 1. Son rôle est d'assurer l'offre de services favorisant le développement des loisirs (Gouvernement de l'Ontario, 1991). Trois agences relativement indépendantes du gouvernement sont reliées au ministre et agissent plus ou moins directement dans le domaine du sport et de l'activité physique: la société Tremplins de ski de Thunder Bay, la Fondation Trillium et la Société des loteries. La société Tremplins de ski de Thunder Bay Ltée est celle qui touche davantage le sport. Cette agence exploite le Centre national d'entraînement de ski "Big Thunder" et elle est l'hôte de diverses compétitions nationales et internationales. De son côté, la Fondation Trillium fonctionne indépendamment du gouvernement et est dirigée par un conseil d'administration formé de bénévoles nommés par le ministre. Il s'agit d'un

organisme à buts non-lucratifs de nature sociale et culturelle qui distribue des ressources provenant des loteries provinciales aux organismes volontaires de services sociaux (Government of Ontario, 1986). Trillium vient en aide aux associations qui offrent des programmes aux Ontariens et Ontariennes socialement défavorisés (Gouvernement de l'Ontario, 1991). Selon la nature du service qu'ils offrent, les organismes de sport et de loisir sont admissibles aux programmes de la fondation. La troisième agence, la Société des loteries, joue un rôle dans le champ social des activités physiques et sportives en Ontario puisque que les profits qu'elle génère servent en partie à financer les programmes de la Fondation Trillium, de la Division des opérations et de la Division des Loisirs. Cet organisme de nature commerciale administre les loteries de la province et verse les bénéfices dans le Fond du revenu consolidé de la province. Elle est alors plus dépendante du gouvernement (Government of Ontario, 1986). Les sommes d'argent sont ensuite distribuées au différents ministères ontariens.

Le ministère est divisé en différentes sections qui ont des fonctions spécifiques plus ou moins reliées au champ des activités physiques et sportives. La direction des communications n'entretient qu'une relation secondaire par rapport à ce domaine. En effet, son rôle est de faire connaître les programmes et les politiques du ministère (Gouvernement de l'Ontario, 1991). La division des opérations agit plus directement auprès des activités récréatives, physiques et sportives, car elle dispense des services de développement et de consultation afin d'augmenter les opportunités offertes aux citoyens. De plus, cette division rend disponible l'information concernant les programmes de loisir, de sport et de conditionnement physique du ministère, puis, elle oriente les ressources vers les municipalités, les organismes communautaires et les autres groupes. Finalement, elle administre les programmes de subventions financés par les loteries de la province.

C'est la division des loisirs qui s'implique directement dans le champ social des activités physiques et sportives (Gouvernement de l'Ontario, 1991; Ministry of Government Services, 1991). Son orientation primordiale vise la promotion d'une vie saine et active au moyen du loisir pour tous les citoyens. Elle a pour mandat de poursuivre les objectifs gouvernementaux relatifs au bien-être social et aux besoins des citoyens de sorte à ce qu'ils s'engagent davantage dans le système de loisir.

La division des loisirs comprend deux directions qui se subdivisent en sections (Gouvernement de l'Ontario, 1991; Ministry of Government Services, 1991). La première direction est responsable de tous les programmes de sport, de conditionnement physique et de loisir de la province et est composée de quatre sections qui ont des tâches spécifiques. La section des services à l'intention des organismes provinciaux offre un appui financier et des services de consultation pour encourager l'expansion et l'affermissement de l'autonomie des organismes provinciaux. La section haute performance dirige les programmes de perfectionnement des athlètes, fait reconnaître l'éthique dans le domaine, coordonne les activités avec les Tremplins de ski de Thunder Bay Ltée, appuie les centres d'entraînement et quelques autres programmes. La section vie active favorise l'adoption d'un mode de vie sain et actif et fait la promotion de la sécurité dans les activités de sport, de conditionnement physique et autres activités de loisir. La section leadership veille aux activités et aux programmes de formation et de perfectionnement. Trois de ces sections se préoccupent principalement du sport de haute performance. Seule la section vie active consacre la totalité de ses activités au sport de masse.

La direction de la politique des loisirs veille au développement de la politique des loisirs à l'échelle provinciale, régionale et municipale. Deux sous-divisions lui permettent de poursuivre ses objectifs. La section recherche et

évaluation prépare des études et des analyses qui identifient les besoins. Elle offre aussi des subventions à des chercheurs indépendants. La section planification et analyse se charge des dossiers prioritaires. Elle s'occupe de la planification des installations de loisir afin de répondre aux besoins de la communauté puis elle étudie le système pour élaborer de nouveaux programmes et de nouvelles politiques.

La politique étatique

Le 4 février 1987, le gouvernement ontarien adopte un énoncé de politiques sur les loisirs communautaires dans lequel il conçoit la notion de loisir comme "l'ensemble de toute activité qu'une personne ou un groupe décide d'entreprendre afin de rendre le temps libre plus intéressant, plus agréable et plus satisfaisant" (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1987, p. 5). La liberté de choisir, la pratique individuelle ou en groupe ainsi que l'enrichissement physique, émotif, psychologique, social et intellectuel sont les trois éléments centraux à cette définition. L'énoncé de politique ne fait que formaliser les règles qui guident les actions du gouvernement ontarien dans le domaine du loisir. Il est toujours question de partenariat avec les organismes intéressés, notamment avec les municipalités et les organisations du secteur privé. De plus, les principes directeurs pour l'avenir des loisirs soulignent la nécessité de l'engagement des citoyens, le rôle central de la communauté, le statut du loisir en tant que service social essentiel et l'obligation de rendre les activités de loisir accessibles à tous les citoyens. Avec cette politique, le gouvernement réaffirme les objectifs de promotion du développement individuel et communautaire, d'amélioration de la santé physique et mentale, de la qualité de vie et du fonctionnement social. Les buts principaux de l'intervention étatique dans ce domaine sont la coopération et la coordination, le développement maximal du potentiel des loisirs et la mise sur pied d'une variété de services (Ministère du

Tourisme et des Loisirs, 1987). En fin de compte, l'énoncé de politique rendu public en 1987 n'engage le gouvernement envers aucune nouvelle initiative. Il réaffirme plutôt les positions adoptées par le gouvernement depuis son intervention dans le loisir et dans le champ des activités physiques et sportives.

5.3.1 Conception des activités physiques et sportives³

À la fin des années 1980, le ministère du Tourisme et des Loisirs entreprend un projet avec la Fédération des Parcs et Loisirs de l'Ontario intitulé "Les loisirs, un service essentiel". Un des résultats de ce projet conjoint est la réalisation d'un catalogue portant sur les avantages du loisir (Fédération des parcs et des loisirs de l'Ontario (F.P.L.O.) et Ministère du Tourisme et des Loisirs (M.T.L.), sans date). Selon cette publication, l'activité physique et sportive semble occuper une place de choix parmi les loisirs, du moins en ce qui concerne les avantages personnels et économiques qui en découlent. Ce catalogue démontre que, de façon générale, le ministère associe ce champ d'activités à des préoccupations de santé, tant pour en réduire les coûts que pour l'améliorer. En ce qui concerne les avantages personnels, la qualité de vie, c'est-à-dire l'épanouissement personnel et la santé, est prédominante. Sur le plan économique, il est question de l'accumulation du capital et d'une préoccupation pour la production par l'entremise d'une main d'oeuvre en santé. D'un point de vue social, le ministère reconnaît l'apport du loisir et des activités physiques et sportives à la vie communautaire et en vue de favoriser l'harmonie ethno-culturelle. Le gouvernement établit un lien entre les activités physiques et sportives et le contrôle social. Il espère contrer la délinquance, superviser le temps libre des jeunes et prévenir les comportements anti-sociaux. Dans un autre document

³ Comme l'approche du gouvernement ontarien face au loisir et au sport semble demeurer la même depuis le début de son intervention dans ce champ d'activités, notre analyse ne tient pas compte des idéologies spécifiques des différents partis politiques qui ont été au pouvoir depuis 1980.

(Sport Ontario, 1992), l'importance du sport est souligné pour sa contribution à l'unité provinciale et à la promotion des identités collectives: "le sport communautaire est essentiel à l'épanouissement de l'esprit communautaire et de la fierté nationale" (Sport Ontario, 1992, p. 6).

5.3.2 Buts et interventions

Durant les années 1980, la philosophie de l'État-providence influence encore l'intervention du gouvernement ontarien qui veut assurer à tous les citoyens l'accès à des activités de loisir et de sport qui leur conviennent le mieux. Il poursuit donc sa fonction de coordonnateur des efforts des municipalités et des organismes régionaux et provinciaux. Le gouvernement provincial justifie son intervention dans le domaine du loisir et du sport pour promouvoir la santé et le bien-être des citoyens. Il encourage la participation aux activités sportives et récréatives pour favoriser l'adoption d'un mode de vie sain, et par la même, diminuer les coûts du système provincial de santé (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1988-1989, 1989-1990).

Vers la fin des années 1980, le ministère propose un nouveau programme de financement pour les organismes qui s'occupent des activités récréatives, physiques et sportives. Ce nouveau programme, instauré au cours de l'année fiscale 1989-1990, est développé afin d'allouer les subventions d'une manière plus concordante avec l'énoncé de politiques du gouvernement. Le concept de loisir englobe le sport et le conditionnement physique selon l'idéologie du gouvernement ontarien et le but de cette nouvelle démarche est d'assurer que "les collectivités ontariennes se donnent de nouvelles occasions de loisirs afin que toutes les personnes, et notamment celles qui doivent vaincre des obstacles pour participer à des activités comme tout le monde, aient un mode de vie plus sain et plus actif" (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1989, p. 1). Le ministère a identifié huit groupes cibles et la priorité est accordée aux organismes qui

cherchent à améliorer les occasions de loisir de ces groupes. La préoccupation du gouvernement envers la réduction des inégalités sociales est donc évidente.

La structure étatique ontarienne responsable du champ des activités physiques et sportives est hautement spécialisée et au cours des années elle a développé divers programmes afin d'atteindre les buts du gouvernement. C'est en classifiant, selon l'approche de Doern et Phidd (1983), les programmes du ministère du Tourisme et des Loisirs que l'on peut décrire les interventions gouvernementales dans le champ des activités physiques et sportives. Ces auteurs expliquent que l'État adopte quatre outils d'intervention: l'exhortation, la dépense, la régulation et la propriété publique (Doern et Phidd, 1983). Ces instruments lui permettent d'agir dans les différents domaines publics pour mettre en oeuvre ses politiques à des degrés de contrôle et de coercition qui varient selon l'outil utilisé. La dépense est l'instrument d'intervention que favorisent les programmes du ministère du Tourisme et des Loisirs axés spécifiquement sur le champ des activités physiques et sportives. Ce genre d'intervention consiste à distribuer des ressources financières sous forme de bénéfices ou de services. Le ministère opère plusieurs programmes de subventions et alloue, notamment, des fonds aux fédérations sportives provinciales selon quatre objectifs particuliers: le développement des organismes, le développement des ressources humaines, le perfectionnement des athlètes et les projets spéciaux (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1988b). La plupart des programmes du ministère impliquent une allocation quelconque de ressources financières selon des critères bien précis. C'est ainsi qu'il exerce un certain contrôle sur la direction et le fonctionnement du champ social des activités physiques et sportives en Ontario. Plusieurs des programmes du ministère sont en réalité des subventions accordées à divers organismes pour qu'ils interviennent dans ce champ d'action selon les priorités

gouvernementales. En outre, des fonds sont alloués pour le perfectionnement de l'entraînement, les initiatives à l'intention des femmes, le développement régional et l'encouragement à la participation (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1988b). Les programmes de subventions du ministère du Tourisme et des Loisirs agissent aussi comme outil de réglementation. Quelques-uns des programmes que le ministère administre représentent des moyens d'exhortation, notamment le programme des récompenses sportives de l'Ontario qui vise à reconnaître l'excellence des performances des athlètes (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1988b). Ce type d'instrument inclut des moyens de persuasion tels que les discours, les conférences, les études et la publication d'information pour inciter les intervenants dans le champ des activités physiques et sportives à appuyer et à agir en conformité avec la politique du ministère (Phidd et Doern, 1983). D'autres programmes gouvernementaux offrent des services de consultation, tels que le programme de condition physique des employés et le programme pour améliorer la participation des jeunes et des populations spéciales (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1988b). Les programmes peuvent représenter plus d'un moyen d'intervention. Entre autres, le programme national de certification des entraîneurs représente un type de dépense, un outil de réglementation ainsi qu'un moyen d'exhortation (Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1988b). En plus de ses programmes d'intervention, le ministère du Tourisme et des Loisirs produit avec d'autres organismes toute une panoplie de matériaux et d'outils de promotion. En fait, l'ampleur des moyens d'exhortation qu'utilise le gouvernement ontarien pour encourager la pratique des activités physiques et sportives est assez importante. Les documents consultés pour décrire la conception des activités physiques et sportives qu'adopte le ministère sont justement des exemples de documentation qu'il met à la disposition des organismes et des individus qui interviennent dans

ce champ d'action. Pour l'amour du sport. Trousse documentaire destinée aux animateurs sportifs de l'Ontario est un projet que le ministère a réalisé conjointement avec Sport Ontario tandis que "Les loisirs, un service essentiel" est une collaboration avec la Fédération des parcs et des loisirs de l'Ontario qui a produit différentes ressources documentaires. Toutefois, l'étude des programmes gouvernementaux permet de constater qu'ils consistent surtout à offrir des allocations quelconques aux organismes. La division des loisirs alloue cet argent, pour la plus grande partie, aux fédérations sportives provinciales, tandis que la division des opérations s'occupe principalement des autres organismes de sport et de loisir d'envergure locale et régionale. Alors que les instruments d'intervention qu'il utilise au début de son action dans le champ des activités physiques et sportives sont surtout de la catégorie de l'exhortation et des dépenses, durant les dernières années, le gouvernement s'est intéressé davantage à la réglementation. En effet, la structure dont le gouvernement se dote durant la dernière décennie vise surtout l'orientation et la planification des loisirs, des activités physiques et sportives, déterminant ainsi les priorités et objectifs que doivent suivre les organismes de la province.

Durant les années 80, le gouvernement donne encore la priorité au sport de haute performance. En effet, les allocations aux organismes sportifs augmentent toujours soit par des subventions conditionnelles, soit au travers de programmes comme "Mieux que jamais Ontario" entre 1984 à 1989. Cependant, la croissance des fonds accordés est limitée mais, même après l'arrêt de ce programme, ces sommes sont toujours investies dans les fédérations sportives. En effet, les éléments du programme "Mieux que jamais Ontario" sont délaissés sauf la distribution d'allocation financières. Plusieurs autres programmes du ministère distribuent aussi des fonds aux fédérations sportives provinciales

selon des objectifs qu'il impose. Un exemple de l'importance que le gouvernement provincial accorde à la haute performance est l'instauration d'un nouveau programme de jeux provinciaux. Dès 1985-1986, les Jeux de l'Ontario sont organisés annuellement, et on alterne entre des compétitions d'été et celles d'hiver.

Le ministère poursuit toujours ses fonctions de facilitateur et de pionnier au cours des années 1980. En effet, il élabore certains programmes au sein de la division des loisirs pour les transférer ensuite au Centre des sports de l'Ontario. Cet organisme subventionné par le ministère du Tourisme et des Loisirs, est créé par Sport Ontario suite aux recommandations du gouvernement. Il sert de point central pour la communauté sportive amateur de la province et abrite les bureaux administratifs de 51 organisations provinciales de sport ainsi qu'un certain nombre d'associations de loisirs (Sport Ontario, 1991). Son but est de fournir un appui administratif ainsi que des services de programmation à 76 organisations provinciales (Centre des sports de l'Ontario, 1990-1991).

Malgré les modifications à la structure étatique, la philosophie de base qui, au début des années 1990, guide encore le Gouvernement ontarien en matière de loisir et d'activités physiques vise toujours l'implication de la population dans le processus de décision ainsi que dans la mise en oeuvre des programmes. Ce sont les citoyens qui ont la responsabilité de décider de leurs programmes. Une fois que le choix est arrêté, le gouvernement leur fournit encouragement et support. La province considère que le meilleur rôle qu'elle peut adopter pour servir le mouvement du loisir et du conditionnement physique est celui de facilitateur. D'autant plus qu'à travers cette fonction, il lui est possible de guider et d'assister les citoyens à prendre leurs responsabilités. Puisque le gouvernement prône cette approche depuis qu'il intervient dans le champ des activités physiques et sportives et puisque cette approche a survécu malgré les changements au sein

de la structure ministérielle, il est fort probable qu'elle demeurera intacte malgré l'ajout de la Culture au ministère du Tourisme et des Loisirs. La modification de l'appareil gouvernemental n'aura peut-être que peu d'influence sur les programmes et décisions de la Division des Loisirs. Depuis sa création, le ministère du Tourisme et des Loisirs a maintenu les mêmes motifs et modes d'intervention qui ont guidé le gouvernement depuis qu'il agit dans le champ social des activités physiques et sportives. En plus, cet appareil gouvernemental s'est soucié de favoriser l'accumulation du capital puisqu'il a pour mandat, entre autres, de stimuler l'économie par ses actions.

5.4 Conclusion

La description de la logique d'intervention de la structure ministérielle responsable du champ des activités physiques et sportives permet de situer le projet sportif des organismes franco-ontariens dans le contexte provincial. Il existe à la fois des similitudes et des distinctions entre la conception des activités physiques et sportives exprimée par les organismes franco-ontariens et celle du gouvernement ontarien. En premier lieu, les documents de certains organismes (l'A.C.F.O., 1982b; F.C.S.F.O., 1988; Franc-O-Forme, 1993), ainsi que les entrevues auprès des intervenants de la F.E.S.F.O. (F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994) révèlent une idéologie semblable à celle du ministère du Tourisme et des Loisirs: il existe un lien fondamental entre le loisir et les activités physiques et sportives (Gouvernement de l'Ontario, 1991). Une autre caractéristique de la conceptualisation de ce champ d'activités commune aux organismes franco-ontariens et au gouvernement provincial est l'apport des activités physiques et sportives à l'amélioration de la qualité de vie des individus et au raffermissement de la vie communautaire. Par contre, une distinction importante au niveau des avantages sociaux attribués à ce champ d'activités sépare la communauté franco-ontarienne et le ministère du Tourisme et des

Loisirs. Alors que les francophones favorisent la pratique sportive pour consolider la communauté franco-ontarienne en se retirant davantage des activités de la société majoritaire et ainsi mieux vivre leur différence, le ministère du Tourisme et des Loisirs favorise plutôt l'intégration de tous les individus à la société ontarienne par l'entremise de la participation sportive et l'atténuation des différences sociales, culturelles et linguistiques. Les francophones visent à renforcer les frontières ethniques en vue de lutter contre l'assimilation, mais le gouvernement cherche à mettre tous les groupes minoritaires sur un même pied d'égalité. Dans ce contexte, le sport est un outil d'homogénéisation culturelle ce qui n'est pas compatible avec le projet franco-ontarien. Le ministère est aussi animé par une préoccupation économique et de régulation sociale qui n'apparaît pas chez les organismes franco-ontariens.

Globalement, les démarches qu'entreprennent les organismes de la communauté franco-ontarienne semblent s'insérer dans la politique ontarienne. Les francophones veulent prendre en charge le champ social des activités physiques et sportives pour offrir des occasions de participation qui répondent à leurs besoins particuliers, tandis que le gouvernement ontarien encourage l'implication des organismes et des individus. Le ministère responsable d'intervenir dans ce champ d'action veut établir des partenariats avec les organismes communautaires de sorte qu'il puisse préserver son rôle de facilitateur et de promoteur. Il ne veut pas organiser les activités comme telles, il limite son intervention à l'offre d'un appui pour la mise sur pied de programmes et la livraison de services. La quête d'autonomie des organismes franco-ontariens semble donc compatible avec la politique gouvernementale. Toutefois, la description de l'évolution des interventions du gouvernement provincial démontre que ce dernier est de plus en plus porté à réglementer ce champ social et à donner son appui dans la mesure où les actions proposées

répondent à ses conditions. Il ne suffit pas seulement pour un organisme de vouloir offrir un service à un groupe particulier selon les besoins identifiés par le groupe. L'organisme doit aussi intervenir en fonction des objectifs prioritaires du gouvernement afin d'obtenir son support. En fin de compte, le projet sportif des organismes franco-ontariens suit une direction similaire à la politique gouvernementale, mais il existe certains écarts. Les priorités franco-ontariennes ne sont pas nécessairement celles du ministère du Tourisme et des Loisirs. C'est pourquoi il importe d'analyser non seulement la politique étatique en matière d'activités physiques et sportives mais aussi sa ligne de conduite à l'intention de la population francophone.

CHAPITRE 6 - LES REVENdicATIONS FRANCO-ONTARIENNES ET LA POLITIQUE PROVINCIALE

L'analyse du projet sportif franco-ontarien révèle que le projet de société de la communauté franco-ontarienne se transpose dans le champ des activités physiques et sportives. Les organismes franco-ontariens qui interviennent dans ce champ d'action cherchent à doter la communauté de structures et de réseaux pour encadrer et offrir des occasions de pratiquer le sport dans un contexte francophone. Ce chapitre propose une analyse des revendications émanant du milieu franco-ontarien afin de décrire les relations de pouvoir et d'interdépendance entre cette communauté et le gouvernement provincial dans le champ d'action politique des activités physiques et sportives. Nous présentons les revendications des organismes franco-ontariens en décrivant leurs attentes, leur satisfaction quant aux interventions du gouvernement provincial ainsi que leurs demandes. Les détails qui ont permis de décrire les demandes franco-ontariennes émanent surtout des textes d'entrevues effectuées avec les représentants des organismes, mais certaines données proviennent aussi des documents officiels de ces organismes. Dans une deuxième partie, l'analyse des documents gouvernementaux nous permet de décrire les intentions et les interventions gouvernementales afin d'obtenir un portrait global de la politique du ministère du Tourisme et des Loisirs face à la communauté francophone de la province. La troisième partie du chapitre compare les demandes franco-ontariennes et la politique gouvernementale afin d'évaluer la compatibilité entre le projet sportif franco-ontarien et les possibilités d'obtenir des ressources de la part du ministère du Tourisme et des Loisirs.

6.1 Les revendications franco-ontariennes

La communauté franco-ontarienne exerce peu d'influence sur le gouvernement provincial. Bien que la collectivité francophone et le

gouvernement provincial soient dans une relation d'interdépendance, c'est le gouvernement qui domine le rapport. De même, dans le champ d'action politique des activités physiques et sportives, les organismes franco-ontariens se trouvent dans une position de dépendance à l'égard du ministère du Tourisme et des Loisirs puisqu'ils ne contrôlent pas toutes les ressources nécessaires à la concrétisation de leur projet sportif. En effet, ce ministère gère des ressources qui sont essentielles à la réalisation des objectifs des organismes franco-ontariens.

6.1.1 Leurs attentes face au ministère

La collectivité francophone n'a peut-être pas beaucoup d'influence sur le gouvernement provincial, mais ce peu de pouvoir n'empêche pas ses membres d'avoir des attentes face au gouvernement et à son ministère chargé du champ des activités physiques et sportives. Même que les organismes exigent l'appui gouvernemental justement parce que la communauté francophone se trouve dans une position minoritaire. Le ministère se voit assigner un rôle de leadership pour faciliter le développement de la communauté franco-ontarienne (Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994). Cachon (A.C.F.O./Entrevue/B, 1994) affirme que le gouvernement a l'obligation "d'assurer l'existence des institutions puis d'assurer aussi l'existence des groupes qui dépendent du gouvernement pour survivre".

En effet, les organismes considèrent que le ministère du Tourisme et des Loisirs a la responsabilité "d'appuyer dans tous les sens du mot, que ce soit au niveau politique, ... que ce soit au niveau financier" (F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994) les projets des organismes franco-ontariens en fonction des besoins et des objectifs franco-ontariens (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994; F.A.F.O./Entrevue, 1994). C'est donc dire que les organismes espèrent le soutien du ministère pour assurer l'autogestion, ainsi que l'autonomie de la communauté franco-ontarienne dans

le champ des activités physiques et sportives (A.C.F.O./Entrevue/B, 1994). On s'attend que le gouvernement fasse la promotion des services en français (A.C.F.O./Entrevue/A, 1994). Mais, les organismes provinciaux de l'Ontario français ne veulent pas seulement l'appui étatique pour réaliser leurs propres buts, ils aspirent aussi à participer et à prendre leur place au sein de la structure étatique responsable des activités physiques et sportives. "La chose la plus importante, à mon avis, c'est que nos projets deviennent leurs projets. En d'autres mots, que le projet global de l'Ontario inclue le projet francophone d'une façon beaucoup plus viscérale qu'il ne l'est maintenant" (Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994). Pour tenir davantage compte des intérêts franco-ontariens, le ministère doit impliquer les francophones à tous les niveaux de décisions que ce soit dans l'élaboration des politiques, l'établissement des priorités ainsi que la mise sur pied de projets (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994).

Les organismes franco-ontariens réclament l'appui du ministère en se basant sur un principe de rétablissement de la justice sociale et de la reconnaissance des droits des francophones. Les organismes déclarent que les francophones sont des citoyens à part entière de la province; ils réclament donc leurs juste part des ressources gérées par le gouvernement (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994; F.A.F.O./Entrevue, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994; A.C.F.O./Entrevue/B, 1994; A.C.F.O./Entrevue/A, 1994). La question de services équitables et comparables à ceux offerts à la population anglophone semble aussi être une préoccupation (Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994; A.C.F.O./Entrevue/A, 1994; F.A.F.O./Entrevue, 1994). Lapointe (F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994) conclut: "C'est une question de qualité de vie. Ce n'est pas parce que quelqu'un est francophone qu'il n'a pas droit à la même qualité de vie que quelqu'un qui est anglophone. Et cette qualité de vie, on y a pas juste droit, on y a droit en français". C'est à ce niveau que la Loi sur les

services en français semble avoir un impact sur la perception et les attentes des organismes franco-ontariens. En effet, Ranger (A.C.F.O./Entrevue/A, 1994) explique que le ministère se doit de remplir ses obligations légales face aux francophones.

Les intervenants principaux dans le champ franco-ontarien des activités physiques et sportives ont changé depuis le début des années 1980. La plupart des représentants des organismes interviewés n'étaient pas en mesure de commenter l'apport de la Loi sur les services en français de 1986, puisqu'ils n'étaient pas impliqués avant la mise en oeuvre de cette pièce législative. La documentation dans le domaine des activités physiques et sportives des organismes franco-ontariens ne fait aucune mention de l'influence de la Loi de 1986 sur les services en français. Régimbal (Franco-O-Forme/Entrevue/A, 1994) est le seul intervenant qui émet une opinion face à cette loi en suggérant que la création de l'Office des affaires francophones représente une autre source d'appui potentiel pour les projets sportifs franco-ontariens. Ranger (A.C.F.O./Entrevue/A, 1994) fait aussi référence à cette loi qui engendre des responsabilités gouvernementales face à la population francophone de la province. Il est assez surprenant de constater que les organismes ne semblent pas s'appuyer sur cet outil politique pour légitimer et justifier leurs demandes. Lapointe (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994) s'appuie sur la responsabilité juridique du ministère de mieux servir la population francophone mais sans faire directement référence à la Loi de 1986 sur les services en français. Ranger (A.C.F.O./Entrevue/A, 1994) est la seule intervenante qui y fait directement allusion. Pourtant, selon Beauregard (1986), cette loi représente un moyen d'assurer l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne. Les organismes qui présentent des demandes auprès du ministère du Tourisme et des Loisirs ne semblent pas s'appuyer sur le préambule de la loi, qui reconnaît

l'importance de préserver la spécificité des Franco-ontariennes et des Franco-ontariens, pour justifier leurs revendications. Du moins, l'apport de cette reconnaissance des droits culturels et linguistiques des francophones n'apparaît pas, ni dans les documents des organismes, ni dans les entrevues avec les intervenants.

6.1.2 Leurs impressions de l'intervention gouvernementale

Les documents privés et officiels des organismes franco-ontariens ainsi que les entrevues auprès des représentants de ces organismes révèlent une position plutôt équivoque de leur degré de satisfaction face aux interventions du gouvernement ontarien. D'un côté, les organismes considèrent que les actions du ministère sont insuffisantes. Ils dénoncent l'inéquité envers les francophones qui ne bénéficient pas de leur juste part d'appui du ministère (A.C.F.O., 1982e, 1983b, 1983c; F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994; Rouleau, 1983c). Ils reprochent au ministère de limiter son support selon des priorités qui ne correspondent pas nécessairement aux besoins, aux objectifs et aux projets des francophones; selon eux, il est parfois difficile ou impossible d'insérer les aspirations franco-ontariennes dans le cadre des objectifs ministériels (F.A.F.O., 1991a; F.A.F.O./Entrevue, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994; F.C.S.F.O./Entrevue, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994). La F.A.F.O. (1991a) accuse le ministère de lui imposer "à la fois un carcan et une camisole de force". La fédération considère que le ministère semble l'obliger à se joindre, entre autres, à un organisme géré et composé majoritairement d'anglophones, l'Association des centres pour aînés de l'Ontario, pour soumettre ses projets. La F.A.F.O. (1991a) refuse "les associations mixtes ou dites 'bilingues' car elles n'ont jamais pu, par le passé, répondre adéquatement à nos besoins". La F.A.F.O. (1991a) reconnaît qu'il est important d'éviter le dédoublement de services, mais pas au détriment des besoins des francophones. De son côté, St-

Denis (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994) explique la position de la F.E.S.F.O. face aux services offerts aux francophones au camp Bark Lake opéré par le ministère "un atelier parmi le stage anglais, ça ne marche pas".

Toutefois, certains d'entre-eux reconnaissent recevoir un certain appui du ministère (F.C.S.F.O., 1989-1990; Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994; F.A.F.O./Entrevue, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994) et constatent aussi certaines intentions louables face aux francophones, exprimées lors de la création du Comité consultatif franco-ontarien (Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994). Régimbal (Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994) affirme que "les intentions sont toujours bonnes; les voeux sont exprimés" mais que le ministère du Tourisme et des Loisirs "n'est pas suffisamment encore engagé". Lessard (Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994) souligne que le ministère répond favorablement, dans la mesure du possible, aux demandes de Franc-O-Forme en matière de programmes et de services. Mais, qui détermine ce qui est "possible" selon les conditions politiques et économiques? Pour ce qui est de la F.E.S.F.O., elle commence un dialogue avec le ministère avec l'organisation des Jeux franco-ontariens et la préparation d'un programme de formation pour le programme "Bark Lake" (F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994). Par contre, cette relation favorable ne fait que débiter, alors que ce n'est pas la première fois que l'organisme tente d'initier un tel rapport avec le ministère. Pourquoi les réponses du ministère sont-elles maintenant favorables? Pourquoi ne l'étaient-elles pas auparavant?

Les organismes franco-ontariens perçoivent un certain engagement de la part du ministère face aux droits de la collectivité francophone de la province. Ils nuancent ce constat en soulignant que les interventions gouvernementales ne sont toutefois pas suffisantes. Les organismes qui entretiennent aujourd'hui des liens plus directs avec le ministère du Tourisme et des Loisirs expriment une

certaine satisfaction quand à ses interventions récentes (F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994). Par contre, les organismes qui n'entretiennent pas de liens directs avec ce ministère commentent plutôt la performance générale du gouvernement et leur perception de son intervention est plus défavorable (A.C.F.O./Entrevue/B, 1994; F.A.F.O/Entrevue, 1994; A.C.F.O./Entrevue/A, 1994).

6.1.2 Les demandes des organismes franco-ontariens

Les organismes franco-ontariens suivent un projet sportif visant à affermir la complétude institutionnelle de la communauté francophone de l'Ontario. Toutefois, ils ne possèdent pas toutes les ressources nécessaires à la réalisation de leurs buts dans le champ des activités physiques et sportives. Les organismes franco-ontariens cherchent à mobiliser d'une part les ressources disponibles auprès des membres de la communauté et d'autre part, les ressources qui se trouvent à l'extérieur des frontières de la communauté franco-ontarienne, soit dans la société ontarienne ou la société canadienne. En effet, les organismes franco-ontariens ne se limitent pas aux ressources disponibles dans la province, telles que le démontrent les démarches de l'A.C.F.O. (1982c) pour obtenir des ressources de la part du gouvernement québécois et de la Fédération des francophones hors-Québec (F.F.H.Q.) pour réaliser ses objectifs dans le champs des activités physiques et sportives. Toutefois, cette étude porte sur les démarches des organismes franco-ontariens pour obtenir les ressources du ministère du Tourisme et des Loisirs. En effet, cette structure étatique responsable du champ des activités physiques et sportives gère aussi des ressources essentielles pour réaliser le projet sportif franco-ontarien, c'est-à-dire pour offrir des occasions de participation sportive dans un contexte francophone et pour créer des réseaux et des structures francophones qui encadreront les interactions des francophones dans ce champ social.

Les organismes franco-ontariens qui interviennent dans ce champ d'action politique ont deux types de demandes. En premier lieu, les organismes franco-ontariens veulent obtenir des services en français de la part du ministère du Tourisme et des Loisirs (A.C.F.O., 1983c, 1991a, 1992a; A.C.F.O./Entrevue/A, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994; Franc-O-Forme, 1993). Il faut non seulement que le ministère offre des services en français, mais il faut que ses services et ses programmes dirigés vers les francophones soient améliorés (F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994; A.C.F.O., 1982c, 1982d, 1983g) et qu'ils soient de qualité égale à ceux dont profite la population anglophone (A.C.F.O., 1983g). En deuxième lieu, les organismes franco-ontariens veulent obtenir des ressources de la part du ministère afin d'assurer la prise en charge de la communauté dans le champ des activités physiques et sportives. Tous les organismes demandent au ministère des fonds d'opération ou des ressources financières pour la mise en oeuvre de programmes et de projets (Berthiaume, 1993; F.A.F.O., 1990; F.E.S.F.O./Entrevue/A, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994; Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994; F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994; F.C.S.F.O./Entrevue, 1994; F.A.F.O./Entrevue, 1994; A.C.F.O., 1982c, 1983c). Si les organismes exigent un appui financier du ministère pour réaliser leurs interventions, c'est qu'ils considèrent important que les services et activités soient dirigés et encadrés par les francophones (F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994; A.C.F.O., 1982c). Outre les ressources financières, l'A.C.F.O. (1982c, 1982b) considère aussi important que le ministère embauche des francophones qui pourraient intervenir en faveur de la communauté au sein de la fonction publique.

Cachon (A.C.F.O./Entrevue/B, 1994) résume bien les revendications franco-ontariennes: "Les Franco-ontariens paient les impôts comme les autres. Ils sont une communauté de langue officielle, donc ils ont droit à des services gérés par eux et pour eux dans leur langue et avec leurs finances." Les organismes

franco-ontariens veulent, d'un côté, obtenir des services en français, et de l'autre côté, obtenir des sommes d'argent pour appuyer le développement de ce champ d'activités au sein de la communauté franco-ontarienne. Selon St-Denis (F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994), "il en faut des sports et des loisirs en français, c'est important; gérés par les francophones, avec des budgets pour les francophones". Ces demandes reflètent un désir de participer pleinement à la société ontarienne, notamment bénéficier des services et ressources offertes par le ministère du Tourisme et des Loisirs. Ces demandes dévoilent aussi le désir d'obtenir davantage d'occasions d'interaction en français dans le champ des activités physiques et sportives. Les organismes franco-ontariens favorisent des démarches pour offrir davantage d'occasions d'interagir en français dans ce champ d'activités soit par l'entremise des services et des programmes du ministère ou à travers des structures et des services gérés par les francophones. Ainsi, les demandes des organismes franco-ontariens qui interviennent dans le champ des activités physiques et sportives telles que révèlent les données de cette analyse correspondent aux revendications franco-ontariennes générales telles que l'expliquent Breton (1985) ainsi que Juteau et Séguin-Kimpton (1993). En effet, les organismes franco-ontariens tentent de promouvoir et de maintenir la spécificité de leur communauté à travers des structures et des activités sportives francophones tout en cherchant à prendre part entière aux institutions sociales majoritaires.

Bien qu'ils présentent des demandes pour des services en français, ainsi que des soumissions pour l'obtention de ressources, ces organismes n'assument pas des rôles très revendicateurs auprès du ministère du Tourisme et des Loisirs. À l'exception de l'A.C.F.O. au début des années 1980, les organismes franco-ontariens présentent peu de demandes. Malgré leur mandat de porte-parole franco-ontarien auprès des instances gouvernementales, les organisations

franco-ontariennes étudiées revendiquent peu; leur présence est plus ou moins effacée dans ce champ d'action politique ontarien. Pourtant, leurs perceptions de cette structure gouvernementale révèlent qu'elles ne sont pas nécessairement satisfaites de ses interventions. Pourquoi ne sont-elles pas plus actives sur le plan politique? Pourquoi n'exercent-elles pas davantage de pression?

Pour expliquer ce phénomène il faut d'abord reconnaître que le champ social du loisir et des activités physiques et sportives n'est pas un milieu très revendicateur. Régimbal (Franc-O-Forme/Entrevue/A, 1994) remarque d'ailleurs qu'en Ontario français, "la communauté sportive n'a jamais été une communauté politiquement active". Harvey (1987, 1993) qui s'intéresse à l'intervention étatique dans le champ des activités physiques, sportives et récréatives constate lui aussi "l'apolitisme" général des organismes et des individus qui interviennent dans ce champ social au Canada.

Un autre facteur qui peut affecter le nombre de demandes de la part des organismes franco-ontariens relève des limites des objectifs des programmes gouvernementaux existants. Les organismes qui soumettent des demandes reconnaissent que leurs projets doivent rencontrer les critères de financement du programme auquel ils s'intéressent (Franc-O-Forme/Entrevue/B, 1994; F.C.S.F.O./Entrevue, 1994; F.A.F.O./Entrevue, 1994). Ainsi, les organismes provinciaux franco-ontariens doivent adapter leurs interventions pour qu'elles correspondent aux objectifs des programmes gouvernementaux afin de s'assurer l'obtention de ressources. Ce ne sont pas tous les organismes qui ont les ressources nécessaires pour faire des pressions auprès du ministère pour qu'il intervienne selon leurs besoins et leurs priorités. Ils ne sont pas tous en mesure de consacrer des efforts à convaincre l'appareil gouvernemental d'adapter ses critères aux besoins et objectifs franco-ontariens. Conséquemment, les

organismes franco-ontariens peuvent soit présenter des projets qui s'insèrent dans le cadre des programmes du ministère, soit persévérer et revendiquer le support gouvernemental pour des projets qui ne correspondent pas nécessairement à ses priorités, ou encore ne pas faire demande au ministère sachant que leurs projets ne répondent pas aux objectifs des programmes existants.

Le peu d'action politique des organismes franco-ontariens auprès du ministère du Tourisme et des Loisirs est peut-être aussi relié au fait que les intervenants franco-ontariens qui semblent les plus actifs dans le champ des activités physiques et sportives ne sont apparus que récemment dans ce champ social. D'une part, la F.E.S.F.O. vient tout juste de s'impliquer d'une façon énergique par l'organisation des Jeux franco-ontariens et la préparation du programme de leadership pour le camp de plein-air Bark-Lake. Comme le lien entre la F.E.S.F.O. et le ministère n'est pas encore très ferme, Lapointe (F.E.S.F.O./Entrevue/B, 1994) explique: "On a pas vraiment, auprès du ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, entrepris un rôle revendicateur pour l'instant". D'autre part, ce n'est que depuis 1992 que les Franco-ontariens sont responsables de la gestion de Franc-O-Forme. Tel que souligné dans la présentation de cet organisme, le mandat et l'orientation de ses interventions ont une étendue plus vaste depuis que la communauté franco-ontarienne en assume la direction. Il est donc possible que Franc-O-Forme soit encore en transition quant à l'exécution de ses nouvelles responsabilités.

Quant à l'A.C.F.O. et son Comité de mise en oeuvre (C.M.O.) du plan de développement global de la communauté franco-ontarienne, ils ne sont présentement pas des intervenants actifs dans le champ des activités physiques et sportives. Ils offrent toutefois leur appui politique aux organismes, et ce, sur demande. S'ils n'exercent présentement pas de pression auprès du ministère du

Tourisme et des Loisirs c'est probablement parce que les organismes actifs dans ce champ d'action n'ont pas revendiqué leur appui. Comme les organismes, tels la F.E.S.F.O. et Franc-O-Forme, ne revendiquent pas activement dans ce champ d'action politique, ils ne semblent pas demander, du moins pour l'instant, le support de ces organismes "rassembleurs". D'autant plus que l'intervention dans le champ des activités physiques et sportives n'est présentement pas une priorité de l'A.C.F.O. (A.C.F.O./Entrevue/A, 1994). Ce champ d'action représente un secteur parmi 15 autres champ d'intervention du plan de développement global de la communauté et les énergies de cette association provinciale sont dirigés vers d'autres secteurs que celui des sports, des loisirs, du conditionnement physique et de la vie active. Quant au C.M.O., il agit auprès des tables sectorielles pour faciliter la collaboration et l'action. Mais, si les organismes responsables du secteur du sport, des loisirs, du conditionnement physique et de la vie active ne participent pas activement à la table sectorielle, qu'elles seront les interventions du C.M.O.?

6.2 La politique du ministère du Tourisme et de Loisirs

Pour comprendre l'approche du ministère du Tourisme et des Loisirs face aux francophones, il importe de décrire les actions qu'il a entreprises envers cette collectivité. Comme les organismes franco-ontariens réclament du gouvernement qu'il tienne compte des intérêts de l'Ontario français, quels sont les mécanismes et les processus que le ministère a mis en place à cet effet? Avant de décrire ses interventions axées spécifiquement sur la collectivité francophone, il importe de préciser que, depuis l'avènement de la Loi de 1986 sur les services en français, tous les programmes et les services du ministère et de la Division du Loisir doivent être bilingues. C'est à dire que les informations et ressources matérielles sont disponibles en français et en anglais. Entre autres, la trousse produite en collaboration avec Sport Ontario (1992) pour

encourager les intervenants en activité physique et sportive à promouvoir ce champ d'intervention est disponible en français. Une brève description d'organismes qui se préoccupent particulièrement de la communauté franco-ontarienne (Franc-O-Forme, l'Association franco-ontarienne des éducatrices et éducateurs physiques et le Comité consultatif franco-ontarien du ministère) est annexée au document. Non seulement les services de ressources documentaires sont disponibles en français, mais en principe, tous les programmes d'intervention sont aussi offerts en français. Les francophones devraient donc être en mesure de transiger en français au Jeux de l'Ontario et des programmes de formation pour intervenants devraient être enseignés en français. L'article 14 de la Loi de 1986 sur les services en français a aussi imposé la création d'un poste de coordonnateur des services en français au sein de chaque ministère (Gouvernement de l'Ontario, 1986). Outre la nomination d'un fonctionnaire en charge des services à la population francophone, le ministère du Tourisme et des Loisirs a aussi identifié environ 17 "postes désignés" au sein de sa fonction publique qui touchent directement ou indirectement au loisir et à l'activité physique et sportive. Ainsi, quelques postes sont occupés par des francophones ou des employés bilingues afin de mieux servir la communauté franco-ontarienne. Au sein de la Division des Loisirs, certains postes de conseillers en loisirs dans les régions désignées doivent être occupés par des employés bilingues de même qu'un poste de conseiller en politique et deux postes de conseillers de programmes provinciaux (Ontario Ministry of Culture, Tourism and Recreation, 1993). Ces "postes désignés" se retrouvent surtout au niveau des services à la clientèle ontarienne et, sauf quelques rares exceptions, ne se situent pas dans les échelons supérieurs de la fonction publique. Mis à part le "bilinguisme" des services et des programmes, et les responsabilités du ministère découlant de la Loi de 1986 sur les services en français, le ministère a aussi

entrepris, depuis le début des années 1980, des initiatives dirigées spécifiquement vers la collectivité francophone.

6.2.1 Les interventions du ministère

En 1979, le ministre ontarien de la Culture et des Loisirs commande une étude du sport amateur, de la condition physique et du loisir pour augmenter le taux de participation ainsi que l'excellence (Fisher, 1980). À cette époque, le Conseil des affaires franco-ontariennes (C.A.F.O), est l'agence gouvernementale qui se préoccupe activement du dossier des sports et de l'activité physique auprès des francophones (Régimbal, 1980; C.A.F.O., 1983). Fisher (1980), l'auteur du rapport, rencontre les membres de la C.A.F.O. pour discuter de leurs préoccupations. Il retient de ces discussions leur désir d'obtenir leurs propres programmes français, animés par des francophones selon leurs besoins afin de préserver leur langue et leur spécificité. Bref, déjà, les francophones réclament des services en français et des ressources pour assurer leur autonomie dans le champ des activités physiques et sportives. Cependant, Fisher (1980) constate que les fonctionnaires responsables des activités physiques et sportives démontrent peu de propension à l'égard des demandes provenant de la collectivité francophone, puisque des facteurs autres que les services à cette population sont mis en priorité. Cette situation illustre, à l'instar des travaux de Juteau-Lee (1983), la situation minoritaire de la communauté franco-ontarienne face à un appareil étatique contrôlé par un groupe ethnique dominant. Le groupe qui gère le gouvernement a peu d'intérêt à se préoccuper des demandes et projets de l'Ontario français (Breton, 1989).

Ainsi, dès 1980, l'appareil gouvernemental responsable du champ des activités physiques et sportives est informé des revendications franco-ontariennes. Comment réagit-il? La description qui suit donne un bref aperçu

des actions concrètes les plus importantes entreprises par le gouvernement pour répondre aux demandes de la communauté franco-ontarienne.

En janvier 1985, le ministère s'engage de façon structurelle envers la communauté franco-ontarienne en créant le Comité consultatif franco-ontarien sur le sport, la condition physique et les loisirs. Selon un protocole d'entente qui n'est toujours pas adopté officiellement, le mandat du comité "sera d'informer le ministère des questions qui relèvent du gouvernement de l'Ontario et sont liées au sport, à la condition physique et aux loisirs dans la communauté franco-ontarienne" (Ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, 1993b). Le comité a donc le rôle de conseiller le ministre et les fonctionnaires quant à la réalisation du mandat du ministère auprès des francophones. Selon le protocole d'entente, c'est le ministère qui invite la participation du comité, ce dernier a peu de pouvoir décisionnel. En effet, le Comité est consultatif et il conseille le ministre et les fonctionnaires quant à la réalisation du mandat du ministère au sein de la communauté franco-ontarienne. Mais le ministre et les fonctionnaires ne sont pas tenus de suivre les recommandations émises par le Comité consultatif (Ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, 1993b).

Le Comité consultatif franco-ontarien a initié certaines interventions étatiques. Une des réalisations les plus importantes du Comité consultatif franco-ontarien a été de convaincre le ministère de fonder le Centre d'information franco-ontarien sur le sport et la condition physique (Franc-O-Forme) (Ontario Ministry of Tourism and Recreation, 1990). Lors de sa création en 1988, Franc-O-Forme opérait sous l'égide du Comité consultatif pour faire un lien entre la population francophone et les programmes de la Division des Loisirs ainsi que pour rassembler et disséminer des informations pour la communauté sportive francophone. En d'autres mots, Franc-O-Forme devenait

un outil d'intervention du ministère pour remplir ses obligations en vertu de la Loi de 1986 sur les services en français (Jean, 1990).

En 1990, le ministère commande une étude pour évaluer l'apport du Comité consultatif et de Franc-O-Forme dans la réalisation de son mandat auprès de la collectivité francophone et pour émettre des recommandations quant aux fonctions de ces deux organismes (Ontario Ministry of Tourism and Recreation, 1990). Une des conclusions de l'étude est que les francophones ne connaissent toujours pas l'existence du Comité consultatif, de Franc-O-Forme, ni des programmes offerts par le ministère ou les organismes provinciaux. Les efforts du ministère pour servir la communauté franco-ontarienne ne sont pas un succès. En ce qui concerne le Comité consultatif, l'étude soutient, entre autres, qu'il n'a pas abordé son mandat de façon stratégique, qu'il ne possède pas le soutien administratif et politique nécessaire, ni une capacité de recherche suffisante, et que sa relation avec le ministère n'est pas régit par un protocole d'entente. Pour ce qui est de Franc-O-Forme, les résultats démontrent, entre autres, qu'il assume des fonctions qui dépassent ses objectifs, qu'aucune entente formelle n'encadre son rapport avec le ministère ou le Comité consultatif. De plus, les attentes de la communauté francophone face à Franc-O-Forme dépassent le mandat actuel de l'organisme. Le rapport de l'étude présente différentes recommandations pour améliorer le fonctionnement de ces deux organismes gouvernementaux qui se préoccupent du champ des activités physiques et sportives chez les francophones. La mise en oeuvre de ces recommandations mène au transfert de la direction de Franc-O-Forme à la communauté franco-ontarienne. En 1992, l'organisme est géré par un conseil d'administration composé de représentants francophones. Malgré son indépendance administrative, Franc-O-Forme demeure toutefois un organisme financé à même les deniers publics.

Une autre réalisation conjointe du Comité consultatif et du ministère du Tourisme et des Loisirs fut l'organisation, en 1990, d'un Forum sur le sport et le conditionnement physique en Ontario français (Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario, 1990). Les objectifs du ministère et du Comité consultatif était de (Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario, 1990, p. 1):

"faire connaître à la communauté franco-ontarienne les programmes et les services qui sont disponibles dans les domaines de l'activité physique et sportive"

"permettre aux participants de présenter certaines recommandations pour améliorer la prestation de ces programmes et services en français"

Les participants au Forum ont présenté plus de 60 recommandations regroupées selon cinq thèmes principaux dans le compte-rendu de la rencontre: l'importance de créer des réseaux; les problèmes de diffusion de l'information; l'amélioration de la formation des intervenants; l'organisation de Jeux provinciaux francophones; l'importance d'éviter la traduction et de favoriser l'adaptation ou la création en français (Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario, 1990). Ces demandes sont formulées par les intervenants francophones et visent l'obtention et l'amélioration des services en français de même que la formation et la consolidation de structures et d'activités pour encadrer la participation sportive en Ontario français.

En 1991, le ministère du Tourisme et des Loisirs commande une étude qui a pour objectif de déterminer comment la communauté franco-ontarienne définit le concept du loisir (Leroux et Associés, Inc., 1991). Les résultats de cette recherche sont similaires aux résultats obtenus dans la présente étude quant à la conception franco-ontarienne du sport et de l'activité physique. Le champ des activités physiques et sportives est une composante du loisir selon les francophones et il est intéressant de noter que leur description du concept de

loisir s'apparente à leur conception des activités physiques et sportives. En effet, le loisir est associé à la culture, à la langue française, c'est-à-dire à la spécificité de la communauté. Il est un moyen de lutte contre l'assimilation. L'importance du développement et de la gestion du loisir par les francophones à l'aide de ressources suffisantes est aussi soulevée, surtout en rapport avec le phénomène des centres culturels communautaires. Les motivations personnelles et sociales que soulignent les francophones face au loisir renvoient à l'apport du loisir au bien-être et à qualité de vie des membres de la communauté franco-ontarienne.

Une autre intervention du ministère dirigée spécifiquement aux francophones vise à élargir l'étendue des ressources documentaires disponibles en français. Par l'entremise du programme "Initiative francophone", il distribue des subventions aux fédérations sportives pour les encourager à augmenter leurs services en français tels la documentation écrite, les ressources audio-visuelles ainsi que les ateliers et les séminaires (Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario, 1988b).

En résumé, le ministère du Tourisme et des loisirs intervient par l'entremise de divers outils pour mettre en oeuvre sa politique face à la communauté franco-ontarienne. Il utilise la dépense telle les subventions offertes avec "Initiative francophone" et les fonds d'opération accordés à Franc-O-Forme. À titre d'exemple, en 1991, le ministère a accordé un montant de \$210 000 pour Franc-O-Forme et le Comité consultatif franco-ontarien. Le Comité consultatif franco-ontarien ainsi que les études portant sur les francophones, l'organisation d'un Forum et l'envoi d'une délégation franco-ontarienne aux Jeux de l'Acadie en 1993 représentent non seulement un type de dépense mais aussi un outil d'exhortation. Enfin, avec son programme de financement établi en 1991, le ministère utilise la réglementation jumelée avec la dépense pour

favoriser la participation des francophones aux activités physiques et sportives. En effet, la communauté franco-ontarienne représente un des huit groupes prioritaires identifiés dans la nouvelle démarche en matière de financement des loisirs tant au niveau des organismes provinciaux qu'au niveau des collectivités. "Les Franco-ontariens constituent une importante collectivité en Ontario. Il faut appuyer et développer les programmes et services de loisirs afin de tenir compte de la collectivité francophone de l'Ontario" (Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario, 1991, p. 4). Le programme offert aux organismes provinciaux vise par exemple à développer des ressources d'expression française et à former les intervenants francophones. C'est à travers ce type de subventions que la F.E.S.F.O. a obtenu un appui financier de la part du ministère du Tourisme et des Loisirs pour l'organisation des Jeux franco-ontariens. Ces exemples d'intervention démontrent que le ministère utilise différents outils pour appuyer ses objectifs et sa politique dans le champ des activités physiques et sportives à l'égard des francophones. Cependant, il est à remarquer qu'il n'a pas formalisé ses intentions par l'adoption d'une politique.

6.2.2 Les intentions du ministère

En avril 1980, la structure étatique responsable du champ des activités physiques et sportives, le ministère de la Culture et des Loisirs, prépare une ébauche de politique pour orienter l'offre de services aux francophones de la province (Ontario Ministry of Culture and Recreation, 1980; Fisher, 1980). Ce ministère remarque que l'assimilation linguistique et culturelle préoccupe la collectivité francophone et reconnaît l'importance, entre autres, d'offrir des occasions de pratique sportive dans un contexte francophone. Il est recommandé de développer des services en français pour répondre adéquatement aux besoins de la communauté franco-ontarienne, et non pas se contenter de traduire les services et programmes existants. De plus, cet énoncé

suggère que pour recevoir des fonds d'opération, les organismes qui soumettent des demandes au ministère devraient appliquer la même politique en matière de services en français. Il s'agit toutefois d'un projet politique qui ne fut pas mis en oeuvre.

Durant les années 1990, l'appareil étatique engagé dans le champ des activités physiques et sportives entretient toujours la proposition d'adopter une politique en matière de services pour la collectivité francophone (Ministère du Tourisme et de Loisirs de l'Ontario, 1992; Recreation policy branch, 1994). L'ébauche de politique présentée en 1992 poursuit la vision suivante: "Les Franco-ontariens de tous les groupes d'âges pourront à la fois vivre leur différence et s'intégrer au reste de la société ontarienne par le biais d'activités de loisirs" (Ministère du Tourisme et de Loisirs de l'Ontario, 1992, p. 1). Appuyer les francophones dans leur quête de développement et d'autogestion figure parmi les objectifs proposés.

Par contre, l'ébauche de politique développée en 1994 ne fait pas allusion au projet franco-ontarien d'atteindre l'autonomie dans le champ du loisir (Recreation policy branch, 1994). Cet énoncé met plutôt l'accent sur le rôle du ministère en tant que facilitateur pour la création de milieux francophones pour la participation aux activités de loisirs, et ceci, par le biais de l'établissement de partenariats avec les organismes franco-ontariens. Le ministère dénote aussi l'importance d'encourager la participation des francophones aux structures ontariennes déjà établies. Il existe donc une différence importante entre les deux énoncés de principe développés au cours des années 1990. Mais, soulignons qu'il ne s'agit encore que d'ébauches.

Bien que le gouvernement semble préoccupé par l'offre de services à la communauté franco-ontarienne en matière de loisirs depuis le début des années 1980, tel que démontré dans la préparation d'ébauches de politiques (Ministère

du Tourisme et de Loisirs de l'Ontario, 1992; Ontario Ministry of Culture and Recreation, 1980; Recreation policy branch, 1994), aucune politique n'a encore été adoptée officiellement. Tout ce qu'il est possible de retirer de ces démarches est qu'il semblerait que quelqu'un à l'intérieur du ministère exerce suffisamment de pressions pour faire avancer la question franco-ontarienne durant les années 1990. Serait-ce le comité consultatif franco-ontarien? Les fonctionnaires francophones? Mais, jusqu'à quel point les intentions du ministère seront-elles formalisées? Resteront-elles à l'état de proposition? Dans quelle mesure ses intentions reflèteront-elles les revendications franco-ontariennes?

6.3 Compatibilité entre les revendications et la politique du ministère

La comparaison des revendications franco-ontariennes et des interventions étatiques révèle d'abord que les demandes émises par les organismes franco-ontariens correspondent à celles qui furent identifiées dans les études mandatées par la structure responsable du champ des activités physiques et sportives. Depuis le début des années 1980, le ministère reçoit les mêmes demandes pour des services en français et l'accès aux ressources pour assurer l'autogestion de ce champ d'activité par la communauté franco-ontarienne. Cependant, ce n'est qu'en 1985, après trois années d'action politique de l'A.C.F.O. et de la C.A.F.O., que la première action gouvernementale importante est réalisée avec la création du Comité consultatif franco-ontarien. Fait à noter: cette intervention survient avant l'adoption de la loi cadre sur les services en français. À partir des impressions des organismes franco-ontariens qui interviennent de près avec le ministère et à partir de la description des démarches que le ministère a entrepris au cours des années 1980 et début 1990, il ressort que le ministère agit maintenant de façon un peu plus favorable aux

demandes franco-ontariennes. À tout le moins, il exprime une intention positive. Est-ce une conséquence de l'influence du Comité consultatif? Est-ce en raison du contexte politique ontarien qui est plus ouvert aux revendications franco-ontariennes? Est-ce l'influence de la Loi 8 qui pousse le ministère à s'engager à mieux servir la population francophone?

Le Comité consultatif franco-ontarien du ministère du Tourisme et des Loisirs représente un des types de structure décrits par Breton (1989) que met en place le gouvernement pour tenir compte des intérêts des groupes ethniques sur une base régulière. En effet, le Comité consultatif franco-ontarien est un mécanisme important pour les organismes franco-ontariens puisque le ministère en a fait le représentant officiel de l'Ontario français. Il s'agit d'une structure dont peuvent se servir les organismes franco-ontariens pour exercer des pressions; c'est ce qu'a fait la F.E.S.F.O. pour obtenir des fonds pour la réalisation des Jeux franco-ontariens. Franc-O-Forme représente aussi un autre type de mécanisme du gouvernement qui permet de tenir compte des intérêts des francophones. Créé originalement comme un organisme paragouvernemental, cette agence est toujours subventionnée par le ministère et semble encore poursuivre des objectifs reliés aux obligations du gouvernement face à la population francophone, malgré son indépendance administrative récente. Un troisième mécanisme qu'utilise le ministère du Tourisme et des Loisirs pour tenir compte des intérêts franco-ontariens est le recrutement de francophones au sein de la fonction publique pour remplir les "postes désignés" (Breton, 1989).

Comme les organismes franco-ontariens revendiquent que le gouvernement prenne en considération leurs projets et que le ministère du Tourisme et des Loisirs a justement créé des processus pour tenir compte des intérêts franco-ontariens, il semblerait que la politique du ministère face aux francophones soit compatible à leurs demandes. C'est du moins ce que semblent

indiquer les processus mis en place, notamment le Comité consultatif, le financement de Franc-O-Forme, et le recrutement de fonctionnaires francophones. Cependant, il faut se poser la question à savoir quelle est l'efficacité de ces mécanismes? Par exemple, jusqu'à quel point le Comité consultatif représente-t-il les préoccupations de la communauté franco-ontarienne? Quel genre de ressources et d'outils sont mis à sa disposition? Par la simple création du Comité consultatif franco-ontarien, sans l'octroi des ressources nécessaires pour accomplir sa tâche adéquatement, le ministère pourrait prétendre avoir rempli ses obligations face à la collectivité francophone. Il aurait démontré ses intentions. D'ailleurs, selon la limite de la Loi de 1986 sur les services en français, le gouvernement doit simplement démontrer que "toutes les mesures raisonnables ont été prises et que tous les projets raisonnables ont été élaborés afin de faire respecter la présente loi" (Gouvernement de l'Ontario, 1986, p. 7).

Breton (1989) souligne que le gouvernement ne s'engagera à répondre aux demandes des groupes que dans la mesure où ces derniers exercent suffisamment de pression pour le forcer à agir. Donc, à moins que la communauté franco-ontarienne n'utilise les mécanismes existants, notamment le Comité consultatif franco-ontarien, ces structures auront peu d'influence sur les décisions du ministère. Pour que les intérêts des francophones soient véritablement pris en considération lors de l'élaboration des programmes et l'allocation des ressources, il importe que la collectivité francophone donne du poids au Comité consultatif franco-ontarien. Le gouvernement a fait certaines démarches qui, selon ses objectifs, seraient suffisantes. Encore faut-il que les francophones revendiquent et exercent des pressions pour que leurs intérêts soient réellement considérés dans les processus instaurés par le ministère. Bref, la communauté franco-ontarienne doit s'approprier ces outils afin d'influencer

l'intervention du ministère. Ainsi, pour obtenir davantage de ressources, les organismes franco-ontariens doivent exercer plus de pression, soit par le moyen et les mécanismes existants, soit par la revendication de nouveaux mécanismes et processus. À titre d'exemple, serait-il préférable d'inclure les francophones à tous les niveaux de prise de décision plutôt que dans un comité qui conseille le ministre sur demande?

Le ministère du Tourisme et de Loisirs a mis en place certains outils qui démontrent sa préoccupation pour les intérêts franco-ontariens. Toutefois, l'appareil étatique traite les demandes des franco-ontariens en termes de "besoins" de la population francophone alors que les organismes franco-ontariens revendiquent des "droits". Ils considèrent que leurs droits légitimes ne sont pas suffisamment reconnus au sein du ministère, qu'ils n'ont pas accès aux ressources auxquelles ils ont "droit". De son côté, le ministère du Tourisme et des Loisirs aborde la problématique en fonction de besoins à remplir chez la communauté franco-ontarienne. Il s'agit d'une distinction fondamentale entre l'approche des organismes franco-ontariens et celle du ministère.

Conséquemment, les organismes franco-ontariens doivent exercer davantage de pression pour influencer ce ministère. Mais la Loi de 1986 sur les services en français qui justement pourrait servir d'outil politique pour appuyer les revendications franco-ontariennes ne semble pas faire partie de la stratégie des organismes qui interviennent dans le champ des activités physiques et sportives. Les organismes ont-ils suffisamment compris l'importance et l'utilité de cette loi? Est-ce parce qu'ils n'ont pas encore vraiment établi de stratégies puisqu'ils ne revendiquent pas activement auprès du ministère responsable de ce champ d'activité? Est-ce parce que le poids et l'étendue de la loi sont trop limités? Est-ce parce que la communauté n'a pas l'habitude d'intervenir sur la scène politique provinciale?

CHAPITRE 7 - CONCLUSION

Bien que certains auteurs aient expliqué le projet franco-ontarien dans divers champs d'activités sociales à partir du concept de complétude institutionnelle développé par Breton (1964, 1983, 1985), notre étude représente une première tentative d'analyse du champ des activités physiques et sportives au sein de la communauté franco-ontarienne en fonction de ce concept. Les recherches découlant de la sociologie des collectivités francophones minoritaires du Canada qui portent sur la communauté franco-ontarienne, ses aspirations et ses luttes n'ont, à notre connaissance, pas abordé la contribution de ce champ d'action au développement de la communauté. Les auteurs en Études du sport qui se sont intéressés à la question de l'ethnicité n'ont pas, de leur côté, exploré la contribution de la dimension structurelle et institutionnelle du champ des activités physiques et sportives à l'épanouissement des groupes ethniques. Notre étude cherche alors à introduire le concept de complétude institutionnelle et ainsi permettre un nouvel angle d'analyse permettant de comprendre l'influence du sport et de ses structures sociales sur le maintien des frontières ethniques. De plus, l'analyse qualitative des données visait à privilégier le point de vue des organismes franco-ontariens. Il serait important de poursuivre la recherche en adoptant la perspective du groupe minoritaire afin de mieux saisir sa perception du développement communautaire.

En outre, le cadre d'analyse offre une grille de lecture qui permet de situer les revendications des organismes franco-ontariens, dans le champ des activités physiques et sportives, dans le contexte plus général du projet social de la communauté. L'analyse du projet des organismes provinciaux franco-ontariens qui se préoccupent du champ des activités physiques et sportives démontre que ces intervenants associent ce champ d'action au maintien de l'identité franco-ontarienne, à la solidification de la structure sociale de la communauté franco-

ontarienne, ainsi qu'à la qualité de vie des membres de la communauté. Les diverses interventions de ces représentants de la communauté auprès du gouvernement découlent de cette conception qu'ils partagent de ce champ d'action et de leurs buts en ce qui a trait à l'épanouissement collectif de la communauté franco-ontarienne ainsi qu'à l'épanouissement individuel des membres de la communauté.

Le projet sportif franco-ontarien reflète le projet de société de la minorité francophone de l'Ontario en se situant dans le cadre du développement d'un réseau institutionnel au sein de la communauté, ainsi qu'en offrant un potentiel d'accroissement des possibilités d'interagir entre francophones, en français. Les organismes franco-ontariens qui interviennent dans le champ des activités physiques et sportives reprennent aussi le thème de l'autogestion; ils affirment que le développement de ce champ passe par sa prise en charge par les francophones.

Dans cette quête d'autonomie, les organismes franco-ontariens demandent l'appui étatique. Comme le ministère du Tourisme et des Loisirs gère des ressources qui sont nécessaires à la réalisation de leurs projets, ces porte-paroles revendiquent ce qu'ils considèrent leur revenir de droit. C'est ainsi que ce champ d'action politique reflète les relations de pouvoir entre les organismes franco-ontariens, qui tentent d'assurer le maintien de la communauté franco-ontarienne à travers le développement des activités physiques et sportives, et le gouvernement provincial, qui contrôle des ressources nécessaires à la réalisation de leur projet. Cette analyse du projet sportif franco-ontarien démontre donc que les luttes entre la communauté franco-ontarienne et le gouvernement provincial se reproduisent dans le champ des activités physiques et sportives.

Les données obtenues révèlent que les organismes provinciaux franco-ontariens qui interviennent dans le champ des activités physiques et sportives ont deux types de demandes face au gouvernement ontarien. En premier lieu, ils veulent obtenir des services en français, et en deuxième lieu, ils veulent obtenir des ressources pour consolider la complétude institutionnelle de la communauté francophone dans ce champ social. Bien que les organismes étudiés cherchent à promouvoir la spécificité de la communauté franco-ontarienne, ils revendiquent aussi leur place au sein de la société ontarienne. En réponse aux demandes franco-ontariennes, le gouvernement ontarien a fait certaines initiatives pour tenir compte des intérêts francophones. Avec la création du Comité consultatif franco-ontarien, le financement de Franc-O-Forme et le recrutement de fonctionnaires francophones, le ministère du Tourisme et des Loisirs démontre ses intentions à l'égard de la population francophone. Comme le gouvernement ontarien adopte certaines mesures pour prendre en considération les projets franco-ontariens, il semblerait que la politique du ministère face aux francophones soit ouverte à leurs demandes. Encore faut-il que les organismes franco-ontariens assument des rôles revendicateurs.

Alors que la Loi de 1986 sur les services en français apparaissait être un élément central à la problématique, elle s'est révélée ne pas être pertinente en ce qui concerne les rapports entre francophones et le gouvernement ontarien en matière d'activités physiques et sportives. L'analyse ne permet pas de déterminer son influence sur les relations de pouvoir entre les organismes franco-ontariens et le gouvernement provincial dans ce champ d'action politique. En effet, les données recueillies auprès des intervenants franco-ontariens sont marquées par l'absence de référence à cette loi cadre. Il semblerait que son influence se fasse surtout sentir au niveau du ministère du Tourisme et des Loisirs en raison des obligations qu'elle engendre. Toutefois, il

est impossible de déterminer si les changements au niveau de l'intervention du ministère sont attribuables à l'adoption de cette loi. Le guide d'entrevue que nous avons utilisé cherchait à explorer les fondements sur lesquels les intervenants franco-ontariens justifient leurs revendications et exigent l'appui du gouvernement, ainsi qu'à examiner leurs perceptions de l'influence de la Loi de 1986 sur les services en français sur les interventions du ministère du Tourisme et des Loisirs. Cependant, les intervenants interrogés n'ont pas fait allusion à la Loi de 1986 sur les services en français pour décrire les obligations du gouvernement et ils et elles n'étaient pas en mesure de commenter l'influence de cette loi sur les interventions du ministère du Tourisme et des Loisirs. Serait-ce parce qu'ils ne la connaissent pas suffisamment? Est-ce que ces intervenants connaissent les possibilités d'action que cette loi introduit? Par ailleurs, la période de temps qui s'est écoulée depuis la mise en vigueur de la Loi de 1986 sur les services en français est peut-être trop courte pour permettre d'examiner l'influence de cette loi. Il y aurait peut-être lieu d'utiliser une méthode de cueillette de données autre que celle que nous avons privilégiée afin de mieux comprendre l'impact (ou l'absence d'impact) de la Loi de 1986 sur les services en français sur les demandes franco-ontariennes et la réponse gouvernementale à ces demandes. En effet, il y aurait lieu d'interroger les dirigeants des organismes au sujet des stratégies qu'ils et elles emploient afin de formuler et d'appuyer leurs revendications. Puisque les documents ministériels ne révèlent pas beaucoup d'information au sujet de l'influence de la Loi de 1986 sur les services en français, il serait aussi important d'effectuer des entrevues auprès des fonctionnaires afin d'obtenir des renseignements sur les conséquences de cette loi sur les programmes et les politiques ainsi que leur mise en oeuvre.

Il importe cependant de souligner que les organismes franco-ontariens qui se préoccupent de ce champ d'action politique n'émettent pas leurs revendications de façon très active. Bien qu'ils stipulent avoir droit aux ressources que contrôle le gouvernement provincial, ces intervenants ne font pas valoir ces droits avec vigueur. Les organismes franco-ontariens ne sont pas nécessairement satisfaits des interventions gouvernementales dans le champ des activités physiques et sportives, mais ils exercent peu de pression sur le ministère du Tourisme et des Loisirs. Il s'agit d'un constat surprenant en raison des mesures prises par le gouvernement ontarien pour tenir compte des intérêts de la communauté franco-ontarienne. Pourquoi les organismes franco-ontariens ne sont-ils pas plus revendicateurs malgré l'existence de structures leur permettant de manifester leurs demandes, ainsi que d'une loi cadre qui peut justifier ces revendications?

Pour répondre à cette question il faudrait probablement retourner du côté du gouvernement interne de la communauté en ce qui a trait au champ d'action politique des activités physiques et sportives. Malgré le projet sportif commun, les organismes franco-ontariens n'agissent peut-être pas toujours de concert. Breton (1983) explique que l'action politique des organismes au sein d'une communauté ethnique implique à la fois une action politique conflictuelle et une action à dimension communautaire. Les organismes luttent entre eux pour le contrôle des ressources et la direction du champ des activités physiques et sportives, en même temps qu'ils peuvent coopérer pour faire front commun dans la réalisation de projets communautaires. Tel qu'expliqué au deuxième chapitre, quatre processus sont liés au gouvernement d'une communauté et qui affectent les choix et la mise en oeuvre de projets communautaires: la définition de l'identité collective, la coordination de l'action collective, la résolution de conflits et l'acquisition de ressources pour procéder à l'action politique. Cette

étude a porté sur l'intersection entre le quatrième processus, l'acquisition des ressources, et le rapport de la communauté franco-ontarienne face au gouvernement provincial. En effet, l'analyse était centrée sur les revendications des organismes franco-ontariens dans le champ des activités physiques et sportives en comparaison à la politique du ministère responsable de ce champ d'action. Pour comprendre la dynamique entre les organismes franco-ontariens qui se préoccupent des activités physiques et sportives, il serait important d'étudier les deuxième et troisième processus de gouvernement d'une communauté ethnique: la coordination de l'action collective et la résolution de conflits. La description des organismes franco-ontariens et de leur projet a révélé certaines sources de conflits possibles entre ces différents intervenants. Par exemple, Franc-O-Forme et la F.C.S.F.O. aspirent tous les deux à représenter officiellement les intérêts franco-ontariens auprès du ministère responsable des loisirs et des activités physiques et sportives. Bien que les organismes qui s'intéressent à la mise sur pied de jeux provinciaux franco-ontariens partagent les mêmes buts d'intervention, le modèle de mise en oeuvre d'un tel projet diffère. Outre ces exemples de conflit, les organismes semblent aussi collaborer entre eux pour atteindre des objectifs communs. En effet, pour son projet des Jeux franco-ontariens, la F.E.S.F.O. a obtenu l'appui des organismes franco-ontariens tels que l'A.C.F.O. et son C.M.O. Existe-t-il des mécanismes ou des structures communautaires pour encadrer l'action politique des organismes qui se préoccupent du champ des activités physiques et sportives? Comment sont réglés les conflits entre les organismes franco-ontariens? Comment les organismes vont-ils chercher les ressources à l'intérieur de la communauté? Ont-ils le support des Franco-ontariennes et des Franco-ontariens?

L'analyse de la dynamique au sein de la communauté franco-ontarienne permettrait probablement d'éclaircir le phénomène que constitue le peu de

revendications de la communauté franco-ontarienne auprès du ministère du Tourisme et des Loisirs. En effet, Breton (1989) explique que l'enjeu pour la communauté minoritaire qui revendique l'accès aux ressources du gouvernement est lié à deux facteurs, d'un côté, l'enjeu est relié à la capacité organisationnelle des membres de la communauté sur le plan politique et, de l'autre côté, il est lié à la capacité de collaboration entre les organismes de la communauté. Le gouvernement provincial se préoccupera des intérêts des groupes qui les font valoir avec force. Mais pour exercer une pression substantielle, les organismes franco-ontariens doivent coopérer, d'abord pour le choix et la réalisation des projets collectifs, puis pour réclamer des ressources auprès du gouvernement provincial. L'étude de ces capacités chez les organismes franco-ontariens représente donc une direction à suivre pour mieux comprendre les revendications franco-ontariennes dans le champ des activités physiques et sportives.

Cette recherche s'est limitée à l'étude du rapport à l'État des organismes franco-ontariens provinciaux face au gouvernement ontarien. Toutefois, dans le champ des activités physiques et sportives, les luttes franco-ontariennes se jouent aussi au niveau local. Les organismes provinciaux interviennent, de façon générale, en leur capacité de porte-parole en plus d'offrir divers services aux francophones ainsi qu'aux organismes franco-ontariens locaux et régionaux. Les principaux intervenants en ce qui concerne l'organisation d'activités physiques et sportives pour les Franco-ontariennes et les Franco-ontariens sont plutôt les organismes locaux et régionaux. Ces derniers ont un rapport plus actif et direct avec les membres de la communauté franco-ontarienne et assument ainsi un rôle important dans le processus de consolidation de la complétude institutionnelle de la communauté. Pour offrir des occasions de pratiques sportives en français, les organismes franco-

ontariens locaux présentent eux aussi des demandes aux gouvernements provincial et locaux. C'est ainsi que la scène locale est aussi un lieu de luttes entre la communauté franco-ontarienne et les gouvernements. Il serait alors intéressant de poursuivre des recherches pour, non seulement mieux comprendre la dynamique entre les organismes franco-ontariens locaux et les paliers local et provincial du gouvernement ontarien, mais aussi pour examiner la contribution du champ des activités physiques et sportives à la complétude insitutionnelle de la communauté franco-ontarienne sur la scène locale.

RÉFÉRENCES

- Allison, M.T. (1979). On the ethnicity of ethnic minorities in sport. Quest, 31(1), 50-56.
- Altheide, D.L. (1987). Ethnographic content analysis. Qualitative Sociology, 10(1), 65-77.
- Association canadienne-française de l'Ontario (A.C.F.O.). (1991). Notre place ... Aujourd'hui pour demain. Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne 1992-1997. Ottawa: ACFO.
- A.C.F.O./Entrevue/A. (1994, avril). Entrevue avec Juline Ranger, Responsable des relations publiques de l'Association canadienne-française de l'Ontario (A.C.F.O.).
- A.C.F.O./Entrevue/B. (1994, avril). Entrevue avec Jean-Charles Cachon, Président du Comité de mise en oeuvre (C.M.O.) du plan de développement global de la communauté franco-ontarienne.
- Beauregard, R. (1986). Le support gouvernemental et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne. Revue du Nouvel Ontario, 8, 145-149.
- Bernard, R. (1986). Le rôle social des institutions ethniques. Revue du Nouvel Ontario, 8, 41-48.
- Birrell, S. (1989). Racial relations theories and sport: Suggestions for a more critical analysis. Sociology of Sport Journal, 6(3), 212-213.
- Boileau, R. (1978). Groupes ethniques et sport amateur québécois dans un contexte de changement social. Dans F. Landry & W.A.R. Orban (Eds.) Actes du Congrès international des sciences de l'activité physique, Vol. 2, Sociologie du sport (pp. 243-257). Miami, FL: Symposia Specialists.
- Boileau, R., Landry, F. et Trempe, Y. (1976). Les Canadiens français et les grands jeux internationaux (1908-1974). Dans R.S. Gruneau & J.G. Albinson (Eds.)

- Canadian sport: Sociological perspectives (pp. 141-169). Don Mills, Ontario: Addison-Wesley.
- Bouchard, G. (1979). Les Franco-ontariens sportent-ils bien? Desport, juin/juillet, 8, 17, 23.
- Braën, A. (1986). Langue, droit et institutions autonomes. Revue du Nouvel Ontario, 8, 29-40.
- Breton (1989). The vesting of ethnic interests in state institutions. Dans J. S. Frideres, (Ed.), Multiculturalism and intergroup relations (pp. 35-55). Westport, CT: Greenwood Press.
- Breton, R. (1964). Institutional completeness of ethnic communities and personal relations of immigrants. American Journal of Sociology, (70), 193-205.
- Breton, R. (1983). La communauté ethnique, communauté politique. Sociologie et sociétés, 15(2), 23-37.
- Breton, R. (1985). L'intégration des communautés francophones hors Québec dans des communautés de langue française. Revue de l'Université d'Ottawa, 55(2), 77-90.
- Cardinal, L., Lapointe, J. et Thériault, J.-Y. (1994). État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec, 1980-1990. Ottawa, Ontario: Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française.
- Chaudesaigues-Deysine, A.E. et Dreuilhe, A.E. (1978). Dictionnaire anglais-français et lexique français-anglais des termes politiques, juridiques et économiques. France: Flammarion.
- Cheska, A.T. (1984). Sport as ethnic boundary maintenance: A case of the American Indian. International Review for the Sociology of Sport, 19(3/4), 241-257.

- Cheska, A.T. (1987). Revival, survival, and revisal: Ethnic identity through "traditional games". Dans G.A. Fine (Ed.) Meaningful play, playful meaning (pp. 145-153). Champaign, IL: Human Kinetics.
- Cheska, A.T. (1988). Ethnicity, identity, and sport: The persistence of power. International Review for the Sociology of Sport, 23(2), 85-94.
- Choquette, R. (1980). L'Ontario français, historique. Saint-Laurent, Québec: Éditions Études Vivantes.
- Collin, P.H. (1988). Dictionary of government and politics. Teddington, Grande Bretagne: Peter Collin.
- Curtis, J.E. et White, P.G. (1992). Toward a better understanding of the sport practices of francophone and anglophone Canadians. Sociology of Sport Journal, 9(4), 403-422.
- Day, R.D. (1981). Ethnic soccer clubs in London, Canada. A study in assimilation. International Review for Sociology of Sport, 16(1), 37-50.
- Deslauriers, J.-P. (1991). Recherche qualitative. Guide pratique. Montréal, Québec: McGraw-Hill.
- Dinning, M., Lawlor, A. et Taylor, B. (1980). History of provincial government services in sport and recreation (Part IV: 1970-1975). Recreation Research Review, Supplement Number 8. Toronto, Ontario: Ontario Research Council on Leisure.
- Doern, B. & Phidd R.W. (1983). Canadian Public Policy: Ideas, Structure, Process. Toronto, Ontario: Methuen.
- Donnelly, P. (1988). Sport as site for "popular" resistance. Dans R. Gruneau (Ed.) Popular cultures and political practices (pp. 69-82). Toronto, Ontario: Garamond Press.

- Duguay, M. (1990). La Loi de 1986 sur les services en français, du manifeste au symbolique. Thèse de maîtrise non publiée. Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario.
- Elliot, B.A., Smith, R. & Taylor, B. (1976). History of provincial government services of the Youth and Recreation Branch (Part III: 1960-1970). Recreation Review, Supplement Number 6. Toronto, Ontario: Ontario Research Council on Leisure.
- Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (F.E.S.F.O.)/Entrevue/A. (1994, avril). Entrevue avec Félix St-Denis, Agent de développement à la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (F.E.S.F.O.).
- Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (F.E.S.F.O.)/Entrevue/B. (1994, mai). Entrevue avec Marie Lapointe, Directrice générale de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (F.E.S.F.O.).
- Fédération des aînés francophones de l'Ontario (F.A.F.O.)/Entrevue. (1994, mai). Entrevue avec Janine Lacroix, Directrice générale de la Fédération des aînés francophones de l'Ontario (F.A.F.O.).
- Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (F.C.S.F.O.)/Entrevue. (1994, mai). Entrevue avec Claude Lemieux, Président du conseil d'administration de la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (F.C.S.F.O.).
- Fisher, D. (1980). The policy and programs of the Ontario government for recreation, sport and fitness. Toronto, Ontario: Ministry of Culture and Recreation, Government of Ontario.
- Fleming, S. (1991) Sport, schooling and Asian male youth culture. Dans G. Jarvie (Ed.) Sport, racism and ethnicity (pp. 30-57). London: Falmer Press.

- Franc-O-Forme/Entrevue/A. (1994, avril). Entrevue avec Raymond Lessard, Président du conseil d'administration du Centre d'information franco-ontarien sur le sport, la condition physique et le sport (Franc-O-Forme).
- Franc-O-Forme/Entrevue/B. (1994, avril). Entrevue avec Maurice Régimbal, Directeur consultant du Centre d'information franco-ontarien sur le sport, la condition physique et le sport (Franc-O-Forme).
- Gouvernement de l'Ontario. (1986). Loi de 1986 sur les services en français. Loi de l'Ontario de 1986. Chapitre 45. Toronto, Ontario: Gérard J.M. Raymond, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.
- Grandmaitre, B. (1986). Le développement de la communauté franco-ontarienne. Revue du Nouvel Ontario, 8, 13-17.
- Grey, M.A. (1992). Sports and immigrant, minority and anglo relations in Garden City (Kansas) High School. Sociology of Sport Journal, 9(3), 255-270.
- Guillaume, S. (1987). L'Ontario et ses francophones 1967-1987. Talence, France: M.S.H.A.
- Guindon, R. (1985). Remarques sur la communauté franco-ontarienne comme entité politique. Revue du Nouvel Ontario, 6, 49-68.
- Hall, A., Slack, T., Smith, G. et Whitson, D. (1991). Sport in Canadian society. Toronto, Ontario: McClelland & Stewart.
- Harney, R.F. (1985). Homoludens and ethnicity. Polyphony: The Bulletin of the Multicultural History Society of Ontario, 7(1), 1-12.
- Harvey, J. (1987). La politique et l'activité physique dans un État-providence en crise. Intracom, (19), 1-4.
- Harvey, J. et Cantelon, H. (1988). Sport et pouvoir: les enjeux sociaux au Canada. Ottawa, Ontario: Presses de l'Université d'Ottawa.

- Harvey, J. et Proulx, R. (1988). Le sport et le gouvernement au Canada. Dans J. Harvey et H. Cantelon (Eds.), Sport et pouvoir: les enjeux sociaux au Canada, (pp. 93-121). Ottawa, Ontario: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Harvey, J., Defrance, J. et Beamish, R. (1993, mai). Culture politique, structure étatique et politique du sport: L'analyse comparative de la dynamique entre l'État et les organisations sportives. Communication présentée au Congrès "Sport, Culture, Tradition". Agde, France.
- Jarvie, G. (1991). Introduction. Dans G. jarvie (Ed.) Sport, racism and ethnicity (pp. 1-6). London: Falmer Press.
- Jean, S. (1990). Nos athlètes: premier panorama. Ottawa, Ontario: Éditions L'Interligne.
- Jean, S. et Sylvestre, P.-F. (1990). Ligues, tournois et trophées. Dans S. Jean (Ed.) Nos athlètes: premier panorama, (pp. 25-37). Ottawa, Ontario: Éditions L'Interligne.
- Juteau, D. (1986). L'État et les immigrés: de l'immigration aux communautés culturelles. Dans P. Guillaume, J.-M. Lacroix, R. Pelletier et J. Zylberberg (Éds.) Minorités et État (pp. 35-50). Bordeaux: PUB et Presses de l'Université Laval.
- Juteau, D. (1992). The sociology of ethno-national relations in Québec. Dans V. Satzewich (Ed.) Deconstructing a nation: Immigration, multiculturalism and racism in '90s Canada (pp. 323-341). Halifax, Nova Scotia: Fernwood Publishing.
- Juteau, D. et Séguin-Kimpton, L. (1993). La collectivité franco-ontarienne: structuration d'un espace symbolique et politique. Dans Cornelius J. Jaenen (Ed.) Les Franco-Ontariens (pp.264-304), Ottawa, Ontario: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Juteau-Lee, D. (1983a). Les autres "ethniques". Sociologie et Sociétés, 15(2), 3-8.

- Juteau-Lee, D. (1983b). La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal. Sociologie et Sociétés, 15(2), 39-54.
- Juteau-Lee, D. (1979). La sociologie des frontières ethniques en devenir. Dans D. Juteau-Lee (Ed.) Frontières ethniques en devenir (pp. 3-18). Cahiers de sciences sociales, 9(10). Ottawa, Ontario: Éditions de l'Université d'Ottawa.
- Juteau-Lee, D. (1980). Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens-français, Franco-Ontariens, Ontariens: Qui sommes-nous? Pluriel, (24), 21-42.
- Juteau-Lee, D. et Lapointe, J. (1983). From French Canadians to Franco-Ontarians and Ontariens: New boundaries, new identities. Dans J.L. Elliot (Ed.), Two nations, many cultures: Ethnic groups in Canada (2ième édition) Scarborough, Ontario: Prentice Hall.
- Karlis, G. et Dawson, D. (1990). Ethnic maintenance and recreation: A case study. Journal of Applied Recreation Research, 15(2), 85-99.
- Kjeldsen, E.K.M. (1984). Integration of minorities into olympic sport in Canada and the USA. Journal of Sport and Social Issues, 8(2), 29-44.
- Laberge, S. & Girardin, Y. (1992). Questionning the inference of ethnic differences in achievement values from types of sport participation: A commentary on White and Curtis. Sociology of Sport Journal, 9(3), 295-306.
- Laberge, S. (1986). Rapport de l'enquête sur le "Fait Français". Québec, Québec: Direction du sport élite, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.
- Landry, R. (1992). L'analyse de contenu. Dans B. Gauthier (Ed.) Recherche sociale (pp. 337-360). Sillery, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Lapointe, J. (1986). Vie culturelle et institutions autonomes: minorités culturelles et institutions. Revue du Nouvel Ontario, 8, 97-102.
- Lavoie, M. (1989). Stacking, performance differentials, and salary discrimination in professional ice hockey: A survey of the evidence. Sociology of Sport Journal, 6(1), 17-35.

- Lavoie, M., Grenier, G. et Coulombe, S. (1987, Mai). Discrimination and performance differentials in the National Hockey League. Manuscrit non publié. Département d'économie, Université d'Ottawa.
- Li, P.S. (1990). Race and ethnicity. Dans P.S. Li (Ed.) Race and ethnic relations in Canada (pp.3-17). Toronto, Ontario: Oxford University Press.
- Macintosh, D. et Whitson, D. (1990). The game planners: Transforming Canada's sport system. Montréal & Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Macintosh, D., Bedecki, T. et Franks, C.E.S. (1987). Sport and politics in Canada. Kingston & Montréal: McGill-Queen's University Press.
- McKay, J. (1975). Sport and ethnicity: Acculturation, structural assimilation and voluntary association involvement among Italian immigrants in metropolitan Toronto. Thèse de maîtrise non publiée. University of Waterloo.
- Maguire, J.A. (1988). Race and position assignment in english soccer: A preliminary analysis of ethnicity and sport in Britain. Sociology of Sport Journal, 5(3), 257-269.
- Maguire, J.A. (1991). Sport, racism and British society: A sociological study of England's elite male Afro/Caribbean soccer and rugby union players. Dans G. Jarvie (Ed.) Sport, racism and ethnicity (pp. 94-123). London: Falmer Press.
- McAll, C. (1992). English/French Canadian differences in sport participation: Comment on White and Curtis. Sociology of Sport Journal, 9(3), 307-313.
- Pageot, J.-C. et Gravelle, F. (1993). Inventaire des organismes franco-ontariens de loisir, sportifs, sociaux culturels et de santé. Ottawa, Ontario: Département des sciences du loisir, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa.

- Paraschak, V. (1990). Organized sport for native females on the Six Nations Reserve, Ontario from 1968 to 1980: A comparison of dominant and emergent sport systems. Revue canadienne de l'histoire du sport, 21(2), 70-80.
- Paraschak, V. (1991a). Sport festivals and race relations in the Northwest Territories of Canada. In G. Jarvie (Ed.) Sport, racism and ethnicity (pp. 74-93). London: Falmer Press.
- Paraschak, V. (1991b). Sport as an exclusionary practice: Aboriginal athletes in Canada. Communication présentée au Congrès des sociétés savantes, Kingston, Ontario.
- Pogue, G. et Taylor, B. (1972). History of provincial government services of the Youth and Recreation Branch. Part I: 1940-1950. Recreation Review. Supplement Number 1. Toronto, Ontario: Ontario Research Council on Leisure.
- Pogue, G. et Taylor, B. (1973). History of provincial government services of the Youth and Recreation Branch. (Part II: 1950-1960). Recreation Review. Supplement Number 2. Toronto, Ontario: Ontario Research Council on Leisure
- Pooley, J.C. (1981). Ethnic soccer clubs in Milwaukee: A study in assimilation. Dans J.W. Loy, G.S. Kenyon & B.D. McPherson (Eds.) Sport, culture and society: A reader on the sociology of sport (pp. 74-93). Philadelphia, PA: Lea & Febiger.
- Pourtois, J.-P. et Desmet, H. (1988). Épistémologie et instrumentation en sciences humaines. Liège-Bruxelles: Pierre Mardaga, éditeur.
- Proulx, J.R., Trudel, P. et Boudreau, P. (1993). Profil de carrière et satisfaction au travail des éducateurs physiques franco-ontariens. Rapport de recherche

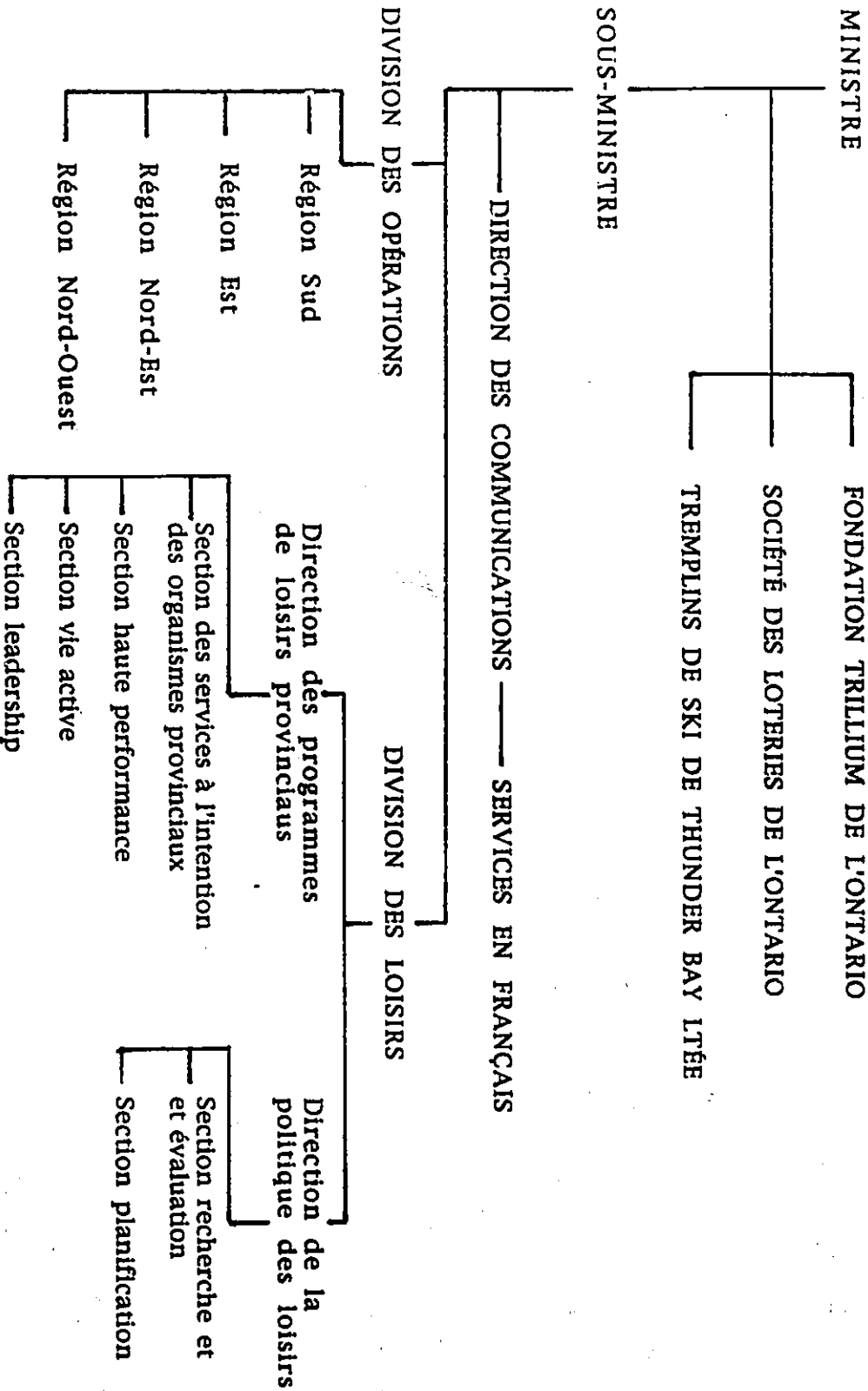
présenté à la Direction de la recherche du ministère de la Culture, du
Tourisme et des Loisirs du Gouvernement de l'Ontario.

- Ramirez, B. (1991). Les rapports entre les études ethniques et le
multiculturalisme au Canada: vers de nouvelles perspectives. Revue
internationale d'études canadiennes, 3, 171-181.
- Reid, D.G. (1989). Implementing senior government policy at the local level: the
case of the province of Ontario's community recreation policy. Journal of
applied recreation research, 15(1), 3-13.
- Renson, R., De Kegel, D. et Smulders, H. (1983). The folk roots of games: Games
and ethnic identity among Flemish-Canadian immigrants. Canadian
Journal of History of Sport, 14(2), 69-79.
- Scott, J. W. (1992). Multiculturalism and the politics of identity. October, (61),
12-19.
- Simon, P.-J. (1983). Le sociologue et les minorités: connaissance et idéologie.
Sociologie et Sociétés, 15(2), 9-21.
- Statistique Canada. (1991). Langue parlée à la maison et langue maternelle. Le
pays. (Catalogue 93-317). Ottawa, Ontario: Gouvernement du Canada.
- Sylvestre, P.-F. (1990). Les profondes racines du sport. Dans S. Jean (Ed.) Nos
athlètes: premier panorama (pp. 13-23). Ottawa, Ontario: Éditions
L'Interligne.
- Tremblay, D. (1988). Les enjeux juridiques et socio-politiques des conflits
linguistiques: le cas de l'Ontario. Publication G-10. Québec: Centre
international de recherche sur le bilinguisme.
- White, P.G. et Curtis, J. E. (1990b). English/French Canadian differences in types
of sport participation: Testing the school socialization explanation.
Sociology of Sport Journal, 7(4), 347-368.

- White, P.G. et Curtis, J.E. (1990a). Participation in competitive sport among Anglophones and Francophones in Canada: Testing competing hypotheses. International Review for the Sociology of Sport, 25(2), 125-141.
- White, P.G., Lambert, R.D. et Curtis, J.E. (1989). Work activity and leisure physical activity: Analyses for males in English Canada and French Canada. Journal of Sport Behavior, 12(1), 23-40.

ANNEXES

ANNEXE 1 - TABLEAU 1
 ORGANIGRAMME DES STRUCTURES DU MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS RELIÉES AUX
 ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES(1990)



ANNEXE 2 - DOCUMENTS

Ressources documentaires - A.C.F.O.

- Association canadienne-française de l'Ontario (A.C.F.O.) (1989). Les francophones tels qu'ils sont. Vanier: Association canadienne-française de l'Ontario
- A.C.F.O. (1991a). Notre place ... aujourd'hui pour demain. Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne. 1992-1997. Tel qu'adopté au Sommet de la francophonie ontarienne tenu à Toronto, les 7, 8 et 9 juin 1991. Vanier, Ontario: A.C.F.O.
- A.C.F.O. (1991b). Un Canada à redéfinir: La francophonie ontarienne à l'heure des choix. Vanier, ON: A.C.F.O.
- A.C.F.O. (1991c, mai). Notre place ... Aujourd'hui pour demain. Deuxième rapport intérimaire. Plan de développement de la francophonie ontarienne. Ottawa.
- A.C.F.O. (1992b). A.C.F.O.: une force communautaire. 43e Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne-française de l'Ontario. Juin, Ottawa.
- A.C.F.O. (1992c, mai). A.C.F.O.: une force communautaire. L'A.C.F.O. de demain, une force communautaire. Bureau de direction (Dans le document de la 43e assemblée annuelle)
- A.C.F.O. (1992d, janvier). Compilation suivi au Sommet de la francophonie ontarienne.
- A.C.F.O. (1992a). Notre place ... aujourd'hui pour demain. Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne 1992-1993. Rapport de la 11ère rencontre extraordinaire de concertation. Vanier, Ontario: A.C.F.O.
- Bureau (1989). Mélez vous de vos affaires. Vanier: L'Association canadienne-française de l'Ontario.
- C2/548/12 A.C.F.O.. Relations avec l'extérieur: Fédération des clubs sociaux franco-ontariens. 1979, 1983.
- F.C.S.F.O. (1983a). (C2/548/12 A.C.F.O.) Plan de récupération sur une base permanente du conseiller en loisirs et sports prêté à l'A.C.F.O. par le Gouvernement du Québec.
- C2/599/3 A.C.F.O.. Dossiers de documentation: loisirs, copies et imprimés 1981-1983
- A.C.F.O. (1982a). (C2/599/3 A.C.F.O.) Communiqué: Développement des loisirs franco-ontariens, 22 janvier 1982

- A.C.F.O. (1982b). (C2/599/3 A.C.F.O.) Note de service: à tous les conseillers régionaux de l'A.C.F.O.
- A.C.F.O. (1982c). (C2/599/3 A.C.F.O.) Plan d'action 1983. Secteur "Loisirs".
- A.C.F.O. (1983a). (C2/599/3 A.C.F.O.). Rencontre CAFO-ACFO sur les loisirs (Ottawa, 22 février, 1983) procès-verbal date du 28 février
- A.C.F.O. (1983b). (C2/599/3 A.C.F.O.) Communiqué A.C.F.O., 24 février 1983
- A.C.F.O. (1983c). (C2/599/3 A.C.F.O.) Des jeux franco-ontariens. Document de travail du Comité des Jeux franco-ontariens mis sur pied par l'A.C.F.O. (Janvier 1983)
- C2/606/9 A.C.F.O.. Dossiers de documentation: Sport et loisirs général (suite). 1979-1981
- Gervais, Carmen (1980). (C2/606/9 A.C.F.O.) "Rapport d'enquête sur les services offerts en français par les Associations canadiennes, résidentes du Centre national du sport et de la récréation".
- C2/606/10 A.C.F.O. Dossiers de documentation: Sports et loisirs général (suite) - janvier à juin 1982
- CAFO. (1983, novembre). (C2/606/10 A.C.F.O.) Le sport et l'activité physique et les services en français. Préparé par Denyse Nazaire.
- Rouleau, Guy (1982a). (C2/606/10 A.C.F.O.) Des loisirs, pour l'émancipation. Approche proposée pour discussion dans le cadre de l'assemblée annuelle de la F.E.S.F.O.. Timmins, 1 mai 1982
- Rouleau, Guy (1982b). (C2/606/10 A.C.F.O.) Les loisirs: Une question d'éducation. Entre nous, 14(5)
- Rouleau, Guy (1982c) (C2/606/10 A.C.F.O.) L'A.C.F.O. et les loisirs: une intervention dans la tradition de la lutte des francophones pour leur développement. Texte de la présentation de M. Guy Rouleau, conseiller en loisir à l'A.C.F.O., au Conseil des Affaires franco-ontariennes. 14 avril 1982. Toronto.
- C2/606/11 A.C.F.O. Dossiers de documentation: Sports et loisirs; juillet à décembre 1982
- A.C.F.O. (1982d). (C2/606/11 A.C.F.O.) Rapport loisirs à l'Assemblée générale
- A.C.F.O. (1982e). (C2/606/11 A.C.F.O.) Des loisirs pour nous. Rapport d'étape présenté au Congrès de l'A.C.F.O. et à l'atelier sur les loisirs, par Guy Rouleau, conseiller en loisirs, Ottawa 28 août 1982
- A.C.F.O. (1982f). (C2/606/11 A.C.F.O.) Assemblée générale de l'A.C.F.O.; rapport de l'atelier loisirs

- Projets de développement communautaire (C2/606/11 A.C.F.O.)
- Rapport loisirs à l'Assemblée générale l'A.C.F.O. (C2/606/11 A.C.F.O.)
- Rouleau, Guy (1982d) (C2/606/11 A.C.F.O.)
- C2/606/12 A.C.F.O. Dossiers de documentation: sports et loisirs; général (suite) janvier à mai 1983
- A.C.F.O. (1983d). (C2/606/12 A.C.F.O.) Des loisirs pour les travailleurs et les travailleuses
- A.C.F.O. (1983e). (C2/606/12 A.C.F.O.) Réunion du comité des Loisirs de l'A.C.F.O.. Rapport. (Cornwall, 29 mars 1983)
- A.C.F.O. (1983f). (C2/606/12 A.C.F.O.) A.C.F.O. suggère un projet: Groupe francophone de ressources au service des organisations sportives du Centre des Sports de l'Ontario
- A.C.F.O. (1983g). (C2/606/12 A.C.F.O.) Groupe provincial de ressources pour le développement des loisirs dans des régions de l'Ontario français.
- Rouleau, Guy (1983a) (C2/606/12 A.C.F.O.)
- Rouleau, Guy (1983c) (C2/606/12 A.C.F.O.) dans : Le Rempart, 27 avril 1983, p. 6; Le Voyageur, 6 avril 1983; Citizen, 8 avril 1983, p. 8 - en anglais; et autres journaux
- Rouleau, Guy. (1983b). (C2/606/12 A.C.F.O.) Loisirs et sports en français: le Gouvernement ontarien s'enlise! L'Express, 3 mai
- Rouleau, Guy. (1983d). (C2/606/12 A.C.F.O.) L'Express, 12 avril 1983
- Secteur Loisirs (C2/606/12 A.C.F.O.)

Ressources documentaires - F.C.S.F.O.

- CERECO INC. (1986) (Centre de recherche et de consultation) (février, 1986). Attitudes et besoins des franco-ontarien(ne)s dans le domaine des loisirs.
- F.C.S.F.O. (sans date/a). Feuillet d'information.
- F.C.S.F.O. (sans date/b) 24ième Congrès. Document de travail pour l'atelier "sport et conditionnement"
- F.C.S.F.O. (sans date/c) (Régimbald) lettre à Régimbald de la F.C.S.F.O. (pas de nom, pas de signataire)
- F.C.S.F.O. (sans date/d). Tournois annuels 1991 de la F.C.S.F.O. des écoles secondaires

- F.C.S.F.O. (1983). Congrès de la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens. 25ième anniversaire. juin 1983. St-Catharines
- F.C.S.F.O. (1987) . Guide des sports. 1er mai 1987.
- F.C.S.F.O. (1988) Statuts et règlements de la Fédération des Clubs Sociaux Franco-ontariens
- F.C.S.F.O. (1994). Fédération des Clubs Sociaux Franco-ontariens (F.C.S.F.O.). Historique et Activités. Hamilton: F.C.S.F.O.
- F.C.S.F.O. (1988-1989). Plan Directeur, 88-89
- F.C.S.F.O. (1989-1990). Rapport d'activités. (Rapport de la coordonnatrice provinciale. Rapport du directeur sportif. Rapport du président général
- F.C.S.F.O. (1990-1991). Programmation annuelle. 1990-1991. Coordonnateur régional
- F.C.S.F.O. (1991-1992). La Fédération des Clubs Sociaux Franco-ontariens. Planification annuelle 1991-1992.
- C2/548/12 A.C.F.O.. Relations avec l'extérieur: Fédération des clubs sociaux franco-ontariens. 1979, 1983.
- Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (1983). (C2/548/12 A.C.F.O.) Plan de récupération sur une base permanente du conseiller en loisirs et sports prêté à l'A.C.F.O. par le Gouvernement du Québec.
- F.C.S.F.O.. (1983). C2/548/12 A.C.F.O. Votre président vous parle. Trait d'Union, p. 4 "Aimez-vous notre "Look"?"
- C2/606/12 A.C.F.O. Dossiers de documentation: sports et loisirs; général (suite) janvier à mai 1983
- La Fédération des Clubs Sociaux Franco-Ontariens (C2/606/12 A.C.F.O.)

Ressources documentaires - Franc-O-Forme

- Beaulieu et Lemire Associées. (1992). Document de réflexion. Session de planification stratégique de Franc-O-Forme. Octobre.
- Beaulieu et Lemire Associées. (1993). Planification stratégique 1993-1997 de Franc-O-Forme.
- Berthiaume, G. (1993, octobre). Le projet des Jeux franco-ontariens. Un investissement dans notre jeunesse et une affirmation visible de notre fierté. Étude réalisé pour le Comité consultatif franco-ontarien sur le sport, la condition physique et les loisirs par un membre du Conseil d'administration de Franc-O-Forme.

Comité consultatif franco-ontarien. (1990) Présentation d'un bref par le "Comité consultatif franco-ontarien" sur le sport et la condition physique à Monsieur Blair Tully, Sous-ministre au ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario, Toronto, Janvier 1990.

Franc-O-Forme (1994a). Franc-O-Liens. 1(2), février 1994

Franc-O-Forme (1994b) Participation des francophones aux Jeux des Aînés. À insérer dans le formulaire du ministère.

Franc-O-Forme (1993). Mais qu'est-ce que Franc-O-Forme? Soyez du nombre!, 1(1), 2.

Lessard, R. (1993). Mot du Président. Soyez du nombre!, 1(1), 1.

Ministry of Tourism and Recreation. (1990, December). Task Force Report and Recommendations on the Review of Franc-O-Forme and the Franco-Ontarian Advisory Committee Sports and Fitness.

Présentation au Comité Consultatif, 6 mai 1988 (par F-O-F)

Ressources documentaires - F.E.S.F.O.

F.E.S.F.O. (1993a) Organizzaction! Forums régionaux sur l'organisation d'activités.

F.E.S.F.O. (1993b). Des jeux ... qui nous rassemblent! "performance, coopération, fierté" Formule proposée pour l'organisation de jeux franco-ontariens spéciaux. Vanier, ON: F.E.S.F.O.

F.E.S.F.O. (1993c). Rapport d'observation de la 14e finale des Jeux de l'Acadie, Dieppe, 24 au 27 juin 1993.

F.E.S.F.O. (1993d) Programmation annuelle. 80-13. 80-14.

F.E.S.F.O. (1994). Les Jeux franco-ontariens de la F.E.S.F.O..

Ressources documentaires - F.A.F.O.

F.A.F.O. (sans date/a). Du berceau au berceau des souvenirs.

F.A.F.O. (sans date/b) Projet formation-action. F.A.F.O.

F.A.F.O. (sans date/c) (dans les dossiers de F-O-F)

- F.A.F.O. (sans date/d) Le Rapport de l'enquête sur le fonctionnement de la F.A.F.O.. Journal pas de date (après octobre 1988)
- F.A.F.O. (1990). Projet de conditionnement physique continu des aîné(e)s soumis au ministère du Tourisme et des Loisirs par la F.A.F.O.. 20 août 1990.
- F.A.F.O. (1991) lettre de A. Lécuyer, président de la F.A.F.O. à Dennis Ing, Consultant au Ministère du Tourisme et Loisirs, daté du 8 février 1991
- F.A.F.O. (1991). Statuts et règlements.
- F.A.F.O.. (1992). Document de présentation annexé au formulaire de demande. "Se garder en forme pour s'impliquer" Ateliers de formation des aîné-e-s francophones lors du congrès 1993; présenté au ministère du Tourisme et des Loisirs
- F.A.F.O. (1993a) Programme provisoire. Thème: S'affirmer en se donnant la main. Congrès 1993, Cornwall, 14-15-16 juin 1993
- F.A.F.O. (1993b, ébauche). La F.A.F.O., ses débuts, ses exploits, son avenir.
- F.A.F.O. (1993c). congrès bisannuel. Juin. S'affirmer en se donnant la main
- Ing, D. (1991) lettre de Dennis Ing à André Lécuyer, président de la F.A.F.O., daté du 31 janvier 1991
- Joly, J.-M., et Joly, R. (1992). F.A.F.O. 2001. Rapport d'une recherche présenté à la Fédération des aînés francophones de l'Ontario. Ottawa: F.A.F.O.
- McCue (1990). lettre de J.A. Wilson McCue, Conseiller Les aînés et les loisirs Direction de la politique des loisirs daté du 4 septembre 1990 envoyé à André Lécuyer, président de la F.A.F.O.

Ressources documentaires - Gouvernement de l'Ontario

- Centre des sports de l'Ontario. (1990-1991). Rapport Annuel.
- Comité consultatif franco-ontarien sur le sport, la condition physique et les loisirs. (1991). Document de travail. Document confidentiel aux membres du comité consultatif. (Dossiers de Franc-O-Forme)
- Fédération des parcs et des loisirs de l'Ontario (FPLO) et Ministère du Tourisme et des Loisirs (M.T.L.). (sans date) Catalogue: Des avantages des parcs et des loisirs. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Fisher, D. (1980). The Policy and Programs of the Ontario Government for Recreation, Sport and Fitness. Ministry of Culture and Recreation. Government of Ontario
- Gouvernement de l'Ontario. (1991). Répertoire des services offerts au public. 2e édition

- Government of Ontario. (1986). The Establishment and Scheduling of Agencies. p. 6-2-2
- Groupe de travail pour une politique culturelle des francophones de l'Ontario. (1991). RSVP! clefs en main. Rapport final le 30 septembre 1991. Toronto: Ministère de la Culture et des Communications. Gouvernement de l'Ontario.
- Hall, M. H. et Rhyne, D. (1988). Le comportement et les besoins des divers groupes ethniques en Ontario en matière de loisirs. Résumé. Recherches en Loisirs. Toronto: Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario. Gouvernement de l'Ontario.
- Minister of Tourism and Recreation. (1982). BILL 41. An act to establish the Ministry of Tourism and Recreation. Toronto: Alan Gordon, Queen's Printer for Ontario.
- Ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs. (1993a). Programme de développement des loisirs communautaires. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs. (1993b, décembre). Protocole d'entente entre la ministre de la Culture, du Tourisme et des Loisirs et les membres du Comité consultatif franco-ontarien sur le sport, la condition physique et les loisirs. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (1988a). Guide des services. Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (1988b). Programmes. Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (1991a). Communiqué. Le ministère maintient un haut niveau de financement pour les programmes de sports et de loisirs francophones. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (1991b). Une nouvelle démarche en matière de financement des loisirs. Subventions pour fins de loisirs aux organismes provinciaux. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (1992, décembre). Énoncé de politique (Ébauche): Sur la voie de l'équité en matière de loisirs pour les Franco-ontariens. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (sans date a). Comité consultatif franco-ontarien sur le sport, la condition physique et les loisirs. (feuillet d'information) Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (sans date b). Comité consultatif sur le sport et le conditionnement physique (CCSCP). Toronto: Gouvernement de l'Ontario.

- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (sans date c). La première conférence sur le sport et le conditionnement physique: une grande réussite. (feuillet d'information) Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (1987). Loisirs communautaires. Énoncé de politiques. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (1989). Une nouvelle démarche en matière de financement des loisirs. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (1990). Forum sur le sport et le conditionnement physique en Ontario français. Un réseau en formation. Compte rendu. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (1992) Rapport annuel 1991-1992. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministère du Tourisme et des Loisirs. (1982-1983 à 1990-1991). Rapports Annuels. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Ministry of Culture and Recreation (1980, avril). Ministry of Culture and Recreation proposal for a policy statement for french language services. Toronto: Government of Ontario.
- Ministry of Culture, Tourism and Recreation. Recreation policy branch. (1994, January) francophone Recreation Policy Statement (DRAFT); Toronto: Government of Ontario
- Ministry of Government services. (1991). Telephone Directory Fall 1991. Toronto: Government of Ontario.
- Ministry of Tourism and Recreation. (1990, December). Task Force Report and Recommendations on the Review of Franc-O-Forme and the Franco-Ontarian Advisory Committee Sports and Fitness. Toronto: Government of Ontario.
- Ministry of Tourism and Recreation. Sports and Fitness Branch. (1987). Directory of Services. Toronto: Government of Ontario.
- Ontario Ministry of Culture, Tourism and Recreation (1993, octobre). Organization Chart. Toronto: Government of Ontario.
- Rhéal Leroux & Associés Inc. (1991). Le loisir. "perceptions des francophones". Toronto: Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario.
- Sport Ontario. (1991). Sport Sources '91. Ministry of Tourism and Recreation. Toronto: Government of Ontario.

Sport Ontario. (1992). Pour l'amour du sport. Une trousse documentaire destinée aux animateurs sportifs de l'Ontario. Toronto: Sport Ontario et Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario.

**ANNEXE 3 - CERTIFICATION DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE, LETTRE
D'INFORMATION ET FORMULES DE CONSENTEMENT AUX ENTREVUES**



**CERTIFICATION INSTITUTIONNEL DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE
DE LA RECHERCHE SUR LES ÊTRES HUMAINS
FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ**

Le Comité de déontologie de la recherche sur les êtres humains de la Faculté des sciences de la santé mandaté à cette fin par l'Université d'Ottawa certifie avoir examiné la demande de projet soumise par Christine Dallaire, étudiante, de l'école des sciences de l'activité physique pour un projet de recherche intitulé : "Les revendications des organismes franco-ontariens en matière d'activité physiques et sportives face à la politique du Gouvernement ontarien" et confirme qu'il répond entièrement aux normes déontologiques à un niveau de catégorie IA.

COMPOSITION DU COMITÉ

<u>Nom (Optionnel)</u>	<u>Poste occupé</u>	<u>Département ou discipline</u>
Claire-Jehanne Dubouloz	Professeure	Programme d'ergothérapie
Nadia Lebreux	Étudiante	Activité physique
Marie Loyer	Présidente	Comité de déontologie et Sciences infirmière
Ian MacKay	Professeur	Audiologie/Orthophonie
Joan McComas	Professeure	Programme de Physiothérapie
Jacqueline Neatby	Membre affiliée	
Daniel Proulx	Membre externe	Faculté de droit
Frank Reardon	Professeur	Activité physique

22/10/93
Date

SIGNATURE

Marie Loyer
Présidente du comité de déontologie



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ
FACULTY OF HEALTH SCIENCES

LETTRE D'INFORMATION

Quand une chercheuse de l'Université d'Ottawa réalise un projet de recherche dans lequel des individus doivent participer, le comité de déontologie exige le consentement écrit des sujets. Je suis une étudiante diplômée inscrite en sociologie du sport à l'École des Sciences de l'Activité Physique de l'Université d'Ottawa. Pour ma thèse de maîtrise, j'étudie les revendications des organismes franco-ontariens en matière d'activités physiques et sportives face à la politique du Gouvernement ontarien. Je réaliserai ce projet de recherche sous la supervision de mon directeur de recherche, le professeur Jean Harvey.

L'objet de l'étude porte avant tout sur la communauté franco-ontarienne et ses stratégies d'intervention possibles dans le domaine de l'activité physique et sportive. Il s'agit d'analyser la compatibilité entre les demandes des organismes franco-ontariens et l'approche du Gouvernement de l'Ontario afin d'évaluer les chances de réussite du projet franco-ontarien en matière d'activité physique et sportive. L'analyse mènera à la formulation de recommandations pour la communauté franco-ontarienne en ce qui a trait aux actions possibles à l'intérieur du cadre de la politique provinciale, ainsi qu'à la formulation de recommandations au Gouvernement ontarien, afin qu'il adopte des politiques compatibles aux besoins de cette communauté.

L'information concernant les prises de position, les interventions et les revendications de différents organismes franco-ontariens oeuvrant dans le domaine des activités physiques et sportives sera recueillie dans deux contextes différents. D'une part, les documents privés et officiels de ces organismes seront étudiés. D'autre part, ce projet de recherche exige la participation, sous forme d'entrevues, des dirigeant(e)s de ces différentes associations franco-ontariennes. Ces entrevues nous permettront de clarifier et de compléter les informations obtenues lors de l'analyse des documents.

La participation à ce projet est à titre gratuit. Elle ne comporte aucun risque physique, psychologique ou social. Pour chaque dirigeant(e) participant à la recherche, les informations seront recueillies lors d'une entrevue d'environ 45 minutes. Il est possible que quelques participant(e)s soient sollicité(e)s pour une deuxième entrevue, afin de préciser certaines questions qui pourraient se présenter lors de l'analyse des informations. Tous les entretiens seront enregistrés puis transcrits. Chacun(e) des participant(e)s pourra vérifier le texte des entrevues et donnera son autorisation afin que l'information puissent être utilisée. Seul mon directeur de recherche et moi-même auront accès à l'information obtenue lors des entrevues.

Étant donné la nature du projet et que les personnes interrogées sont les porte-parole publiques des organismes étudiés, il est entendu que la confidentialité des renseignements dévoilés lors des entrevues n'est pas pertinente. Aussi, l'identité de l'auteur des passages utilisés dans l'analyse des données sera dévoilée. Néanmoins, dans le cas de commentaires qui seront spécifiquement identifiés comme confidentiels, la confidentialité sera respectée, c'est-à-dire que l'identité d'auteurs de passages confidentiels ne sera pas dévoilée.

Nous tenons à préciser que vous êtes complètement libre de refuser de participer à cette recherche ou de ne pas répondre à l'une ou l'autre des questions qui seront posées. Un refus de votre part n'entraînera aucune répercussion. De plus, vous pouvez vous retirer de cette recherche, si vous le souhaitez, à tout moment.

Vous pouvez communiquer avec nous en tout temps:

Christine Dallaire, B.E.P (Chercheuse principale)
Jean Harvey, Ph.D. (Directeur de recherche)
École des Sciences de l'Activité Physique
Université d'Ottawa
125 Université
Ottawa, Ontario
K1N 6N5

tél: (613) 564-9124
tél: (613) 564-5917
fax: (613) 564-76

ÉCOLE DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
125 UNIVERSITÉ CP 450 SUCC A
OTTAWA ON K1N 6N5 CANADA

Marie-des-Anges Loyer, Ph. D. (Présidente)
Comité de déontologie de la recherche
sur les êtres humains
Faculté des sciences de la santé
Pièce 2009
451 chemin Smyth
Ottawa, Ontario
K1H 8M5
tél: (613) 787-6705

SCHOOL OF HUMAN KINETICS
125 UNIVERSITY PO BOX 450 STN A
OTTAWA ON K1N 6N5 CANADA

(613) 564-5920 • TÉLÉC./FAX: (613) 564-7689



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ
FACULTY OF HEALTH SCIENCES

FORMULE DE CONSENTEMENT - ENTREVUES

But du projet de recherche: analyser la compatibilité entre les demandes des organismes franco-ontariens et l'approche du Gouvernement de l'Ontario en matière d'activité physique et sportive

Je suis informé(e) des objectifs de la recherche de Christine Dallaire sur: Les revendications des organismes franco-ontariens en matière d'activités physiques et sportives face à la politique du Gouvernement ontarien.

Par la présente, j'atteste avoir lu la lettre d'information décrivant le projet et spécifiant la contribution qui m'est demandée. Je donne mon consentement à participer à cette recherche.

Je prends note que la recherche comprend ma collaboration à une entrevue d'environ 45 minutes. Il est possible aussi que je participe à une deuxième entrevue d'une durée maximum de 30 minutes. Tous les entretiens seront enregistrés et transcrits.

Je peux me retirer à tout moment si je le souhaite. De plus, je peux refuser de répondre à l'une ou l'autre des questions qui seront posées.

Il est entendu que les informations dévoilées ne sont pas confidentielles et que mon identité sera révélée dans l'étude. Je me réserve le droit de livrer les commentaires de mon choix sous le sceau de la confidentialité, auquel cas cette dernière sera respectée.

Ma collaboration est faite à titre gratuit. Elle ne comprend aucun risque physique, psychologique ou social. J'aurai accès à toutes les informations du projet de recherche qui me concernent. De plus, il est convenu que le contenu des enregistrements et des textes d'entretiens (transcriptions) sera détruit lorsque les analyses seront terminées.

Pour toutes questions, commentaires ou inquiétudes (préoccupations), je peux communiquer avec Christine Dallaire, le professeur Jean Harvey ou Dr. Marie-des-Anges Loyer aux coordonnées indiquées plus bas.

Signature _____

Date _____

Christine Dallaire, B.E.P (Chercheure principale)
Jean Harvey, Ph.D. (Directeur de recherche)
École des Sciences de l'Activité Physique
Université d'Ottawa
125 Université
Ottawa, Ontario
K1N 6N5
tél: (613) 564-9124
tél: (613) 564-5917
fax: (613) 564-76

Marie-des-Anges Loyer, Ph. D. (Présidente)
Comité de déontologie de la recherche
sur les êtres humains
Faculté des sciences de la santé
Pièce 2009
451 chemin Smyth
Ottawa, Ontario
K1H 8M5
tél: (613) 787-6705

ÉCOLE DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
125 UNIVERSITÉ CP 450 SUCC A
OTTAWA ON K1N 6N5 CANADA

SCHOOL OF HUMAN KINETICS
125 UNIVERSITY PO BOX 450 STN A
OTTAWA ON K1N 6N5 CANADA

(613) 564-5920 • TÉLÉC./FAX: (613) 564-7689



FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ
FACULTY OF HEALTH SCIENCES

FORMULE DE CONSENTEMENT - TEXTES D'ENTREVUES (TRANSCRIPTIONS)

But du projet de recherche: analyser la compatibilité entre les demandes des organismes franco-ontariens et l'approche du Gouvernement de l'Ontario en matière d'activité physique et sportive

J'ai examiné le texte de l'entrevue (ou des entrevues) à laquelle (auxquelles) j'ai participé dans le cadre du projet de recherche de Christine Dallaire sur: Les revendications des organismes franco-ontariens en matière d'activités physiques et sportives.

Par la présente, j'autorise Christine Dallaire à utiliser ces textes ainsi qu'à citer mes paroles dans le cadre de son projet de recherche.

Je reconnais que le texte de l'entrevue (ou des entrevues) reflète avec justesse les paroles et le sens de mes affirmations.

Je prends note aussi que je serai identifié lors de la publication des résultats de l'étude à titre de responsable d'une organisation franco-ontarienne qui intervient dans le domaine des activités physiques et sportives.

Je peux retirer cette autorisation à tout moment si je le souhaite. Je peux aussi refuser l'utilisation de certaines parties du texte de l'entrevue (ou des entrevues).

De plus, il est convenu que le contenu des enregistrements et des textes d'entretiens (transcriptions) sera détruit lorsque les analyses seront terminées.

Dans l'éventualité où le rapport de recherche serait publié chez un éditeur, je cède mes droit sur le texte des entretiens (transcriptions).

Pour toutes questions, commentaires ou inquiétudes (préoccupations), je peux communiquer avec Christine Dallaire, le professeur Jean Harvey ou Dr. Marie-des-Anges Loyer aux coordonnées indiquées plus bas.

Signature _____

Date _____

Christine Dallaire, B.E.P (Chercheure principale)
Jean Harvey, Ph.D. (Directeur de recherche)
École des Sciences de l'Activité Physique
Université d'Ottawa
125 Université
Ottawa, Ontario
K1N 6N5
tél: (613) 564-9124
tél: (613) 564-5917
fax: (613) 564-76

Marie-des-Anges Loyer, Ph. D. (Présidente)
Comité de déontologie de la recherche
sur les êtres humains
Faculté des sciences de la santé
Pièce 2009
451 chemin Smyth
Ottawa, Ontario
K1H 8M5
tél: (613) 787-6705

ANNEXE 4 - GUIDE D'ENTREVUE

Quel est votre rôle au sein de l'organisme?

Depuis quand êtes-vous impliqué dans cet organisme?

Conception des activités physiques et sportives

Pourquoi l'organisme s'intéresse-t-il aux activités physiques et sportives?

Quelle est l'importance des activités physiques et sportives pour l'organisme?

Quel est leur(s) rôle(s) et fonction(s) pour les Franco-ontariennes et Franco-ontariens que vous regroupez?

Intervention dans le domaine des activités physiques et sportives

Depuis quand l'organisme se préoccupe-t-il du domaine de l'activité physique et sportive?

Quel est le but de vos interventions dans ce domaine?

Quelles actions votre organisme a-t-il entreprises?

Quels sont vos projets d'avenir dans ce domaine?

Revendications

Quel est votre lien avec le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs (M.C.T.L.)? Avec le Comité consultatif franco-ontarien?

Faites vous des demandes auprès du M.C.T.L.? Si oui, pourquoi et lesquelles?

Pourquoi croyez-vous que le M.C.T.L. devrait répondre à ces demandes?

Dans le domaine des activités physiques et sportives, quel est le rôle que le M.C.T.L. devrait jouer?

Perception de l'intervention du Gouvernement ontarien

Est-ce que le M.C.T.L. répond favorablement à vos demandes?

Est-ce que vous avez constaté des changements dans l'intervention du M.C.T.L. face à vos demandes depuis l'adoption de la Loi de 1986 sur les services en français?

Quel rôle le M.C.T.L. assume-t-il présentement?

Est-ce que ses interventions répondent à vos besoins?

ANNEXE 5 - LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTREVUES

Centre d'information franco-ontarien sur le sport, la condition physique et le loisir (Franc-O-Forme):

Maurice Régimbal - Directeur consultant
Raymond Lessard - Président du conseil d'administration

Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (F.E.S.F.O.)

Marie Lapointe - Directrice générale
Félix St-Denis - Agent de développement

Association canadienne française de l'Ontario (A.C.F.O.)

Juline Ranger - Responsable des relations publiques
Jean-Charles Cachon - Président du Comité de mise en oeuvre (C.M.O.)

Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (F.C.S.F.O.)

Claude Lemieux - Président

Fédération des aînés francophones de l'Ontario (F.A.F.O.)

Janine Lacroix - Directrice générale